



HAL
open science

Evaluation des effets du projet Agenda 2000 sur les exploitations agricoles françaises : simulations des propositions de la Commission européenne du 18 mars 1998 (Santer II) réalisées, pour différents systèmes techniques (élevage bovin et céréales), à partir du RICA

F. Colson, Vincent Chatellier

► **To cite this version:**

F. Colson, Vincent Chatellier. Evaluation des effets du projet Agenda 2000 sur les exploitations agricoles françaises : simulations des propositions de la Commission européenne du 18 mars 1998 (Santer II) réalisées, pour différents systèmes techniques (élevage bovin et céréales), à partir du RICA. 1998. hal-02835456

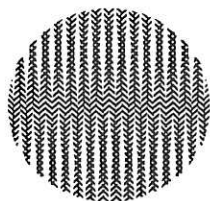
HAL Id: hal-02835456

<https://hal.inrae.fr/hal-02835456>

Preprint submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INRA

Laboratoire d'Etudes
et de Recherches Economiques
LERECO - Nantes

**EVALUATION DES EFFETS DU PROJET AGENDA 2000
SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES**

*Simulations des propositions de la Commission européenne du 18 mars 1998 (Santer II)
réalisées, pour différents systèmes techniques (élevage bovin et céréales), à partir du RICA*

François COLSON - Vincent CHATELLIER

Document de synthèse

Nantes

Juillet 1998



INRA

Programme de recherche sur le développement régional
Région Pays de la Loire - INRA DADP



Région des Pays de la Loire

AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée au LERECO dans le cadre d'une convention entre l'INRA de Nantes, l'ONILAIT et l'OFIVAL. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux conduits en collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire pour l'organisation d'un observatoire des systèmes d'exploitation et a été rendu possible par le financement du programme sur le développement régional, soutenu par la Région Pays de la Loire et l'INRA DADP (Délégation Permanente, à l'Agriculture, au Développement et à la Prospective).

Les résultats de cette étude n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

François COLSON () et Vincent CHATELLIER (**)*

*INRA - LERECO
Rue de la Géraudière - BP 71627
44316 Nantes Cedex 03 - France*

() Tél : 02-40-67-51-70 - Fax : 02-40-67-50-74 - Email : Colson@nantes.inra.fr*

() Tél : 02-40-67-51-72 - Fax : 02-40-67-50-74 - Email : Vchatel@nantes.inra.fr*

RÉSUMÉ

Ce document présente une analyse des conséquences économiques de la proposition de réforme de la Politique agricole commune (Agenda 2000 - version 18 mars 1998) sur les exploitations agricoles françaises réparties selon quatre grands types de production puis de façon détaillée selon plusieurs systèmes techniques. Réalisées à partir de l'échantillon du Réseau d'Information Comptable Agricole (1996), les simulations sont menées à structure et productivité constantes, avec un scénario central privilégiant un report intégral de la baisse programmée des prix d'intervention sur celle des prix de marché. Les effets différenciés du projet de réforme sont mesurés grâce à l'élaboration, en relation avec nos partenaires, de trois typologies, deux relatives aux systèmes d'élevage bovin et une spécifique au secteur céréalier. Ces simulations soulignent une baisse de revenu particulièrement importante dans les exploitations allaitantes intensives et montrent l'accroissement rapide du poids des aides directes dans la formation du revenu de la plupart des exploitations concernées par le projet de réforme.

Mots clés : Agenda 2000 - Revenu - Aides directes - Systèmes techniques - RICA

ABSTRACT

This article presents an analysis of the economical consequences of the CAP reform project (Agenda 2000 - 18 March 1998) on the French farms divided into four types of production and particularly into several technical systems. The simulations are carried out thanks to the Farm Accounting Data Network (1996) with constant structure and productivity. Priority is given to a total transfer of the planned decrease of the intervention prices on the decrease of the market prices. The different effects of the reform project are evaluated through three typologies, elaborated with our partners, two of them on suckling farms and the last one on cereal farms. These simulations underline a particularly important decrease of the income of the dairy farms and point out the quick increase of direct subsidies in the income of most of the farms concerned by this reform project.

Keys words : Agenda 2000 - Income - Direct subsidies - Technical systems - FADN

SOMMAIRE

Introduction	1
Partie I : La méthode d'analyse des effets du projet Agenda 2000	
1-1- Méthode de simulation du projet Agenda 2000 sur le RICA 1996	2
<i>Le RICA : un outil actualisé, harmonisé et représentatif de l'agriculture</i>	
<i>La construction de l'année de référence 1997 à partir du RICA 1996</i>	3
<i>Les simulations Agenda 2000</i>	4
<i>Les indicateurs de résultats utilisés dans l'étude</i>	8
1-2- Des typologies adaptées pour évaluer les effets différenciés d'Agenda 2000	9
<i>La répartition des exploitations en quatre grands types de productions</i>	10
<i>Une typologie des exploitations laitières privilégiant le système technique (SEB1)</i>	14
<i>Une typologie des exploitations laitières privilégiant la spécialisation (SEB 2)</i>	20
<i>Les exploitations bovins-viande réparties selon le système technique (SEB 1)</i>	23
<i>Les exploitations bovins-viande réparties selon la spécialisation (SEB 2)</i>	26
<i>Les exploitations céréalières réparties selon le type d'assolement (CER 1)</i>	29
Partie II : Les effets globaux du projet Agenda 2000	
2-1- Les effets globaux selon les types de production	32
<i>L'impact du projet Agenda 2000 sur les soldes intermédiaires de gestion</i>	34
<i>L'évolution du montant des aides directes par exploitation</i>	37
<i>Les redistributions potentielles d'aides selon le mode de répartition des fonds de flexibilité</i>	38
2-2- Les effets globaux selon les régions administratives	40
<i>La spécialisation régionale des exploitations</i>	41
<i>Les effets mécaniques du projet de réforme sur les régions françaises</i>	42
2-3- La sensibilité des simulations aux évolutions de prix et de gain de productivité	47

Partie III : Les effets du projet Agenda 2000 Sur les exploitations laitières

3-1- Les exploitations laitières spécialisées (SEB 1)	50
<i>L'impact détaillé du projet de réforme Agenda 2000</i>	
<i>L'évolution des aides directes</i>	53
3-2- Les exploitations lait-viande (SEB 1)	54
3-3- Les exploitations laitières selon leur spécialisation (SEB 2)	57
<i>L'impact détaillé du projet de réforme Agenda 2000</i>	
<i>La sensibilité de l'EBE aux hypothèses de répartition des fonds de flexibilité</i>	59
<i>L'évolution des aides directes</i>	60
<i>Les effets régionaux du projet Agenda 2000</i>	61

Partie IV : Les effets du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes

4-1- Les exploitations allaitantes selon les systèmes techniques (SEB 1)	64
4-2- Les exploitations allaitantes selon la spécialisation (SEB 2)	67
<i>L'impact détaillé du projet de réforme Agenda 2000</i>	
<i>La modification des conditions d'octroi du complément extensif</i>	68
<i>La dispersion du résultat courant 2002</i>	71
<i>La sensibilité de l'EBE aux hypothèses de répartition des fonds de flexibilité</i>	
<i>Le poids des aides directes dans la formation du revenu</i>	72
<i>Les effets régionaux du projet de réforme</i>	73

Partie V : Les effets du projet Agenda 2000 Sur les exploitations céréalières

5-1- Les effets détaillés du projet santer II sur le revenu	76
5-2- L'évolution du poids des aides directes	78
5-3- Les effets régionaux du projet de réforme	79
Conclusion	83
Bibliographie + glossaires des sigles + liste des tableaux	85
Annexes	90

INTRODUCTION

Dans son document intitulé « Agenda 2000 », la Commission européenne envisage, dans la continuité de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 1992, une nouvelle révision du mode de fonctionnement des organisations communes de marchés (OCM) des céréales, de la viande bovine et du lait. Cette proposition porte sur une nouvelle baisse des prix institutionnels compensée partiellement par une augmentation des paiements directs aux exploitations agricoles. Ce projet de réforme s'inscrit dans la logique des analyses économiques et des recommandations développées par les organismes internationaux (OCDE, OMC) qui considèrent que le marché doit jouer un rôle accru dans l'orientation des productions agricoles et demandent une diminution des soutiens publics. Il est justifiée selon les experts de la Commission pour préparer les prochaines négociations multilatérales (réduction du soutien interne et découplage des aides directes) et adapter la PAC avant l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale.

Ce nouveau projet suscite de nombreuses inquiétudes de la part des agriculteurs et de leurs organisations, principalement dans le secteur de l'élevage bovin. Ils se préoccupent des conséquences d'un tel projet en terme d'évolution du revenu de leur exploitation mais aussi sur la pérennité des aides publiques et leur légitimité auprès des autres catégories sociales. Ce projet interroge les économistes sur l'efficacité des dispositifs mis en œuvre pour adapter l'agriculture à la dynamique des marchés internationaux de produits agricoles, notamment sur la capacité de ces propositions à concilier simultanément l'ouverture sur le marché mondial, l'encouragement à une production agricole de qualité et l'occupation harmonieuse du territoire.

Dans la continuité des travaux conduits par l'équipe du LERECO sur l'évaluation des conséquences de la réforme de la PAC de 1992, ce document vise à analyser les effets différenciés du projet Agenda 2000 (version du 18 mars 1998) sur les exploitations agricoles françaises. Les simulations sont réalisées à structure et productivité constantes sur la base des données individuelles du Réseau d'Information Comptable Agricole et portent sur l'évolution des revenus et des aides directes. Les résultats des simulations, qui ont pour objectif d'alimenter la réflexion engagée actuellement au sein des organisations professionnelles agricoles et des administrations publiques, sont présentés pour les grands types de productions concernées par la réforme (céréales, lait et viande bovine) puis de façon détaillée pour différents systèmes techniques. Les typologies employées (deux dans le secteur bovin et une dans le secteur céréalier) ont été élaborées dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut de l'Elevage, l'ONILAIT, l'OFIVAL et la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire.

Partie I : LA METHODE D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET AGENDA 2000

L'évaluation des conséquences du projet Agenda 2000 a été réalisée à partir des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de 1996. Elle a été conduite de façon à mettre en évidence les effets différenciés de ce projet de réforme sur les revenus des exploitations agricoles françaises et d'analyser le poids des aides directes dans la formation de leurs résultats. Pour répondre aux attentes des organisations professionnelles agricoles, il est apparu nécessaire de conduire l'analyse globalement pour les grands types de production concernés par la réforme et de façon détaillée pour les différents systèmes techniques. Pour cela, nous avons élaboré, en accord avec nos partenaires (Institut de l'Élevage, ONILAIT, OFIVAL et Chambre Régionale d'Agriculture) deux typologies des systèmes d'élevage bovin et une typologie des exploitations céréalières spécialisées (CER1). Les simulations sont menées à structure et productivité constantes sur la base des propositions de la Commission Européenne du 18 mars 1998.

1-1- Méthode de simulation du projet Agenda 2000 sur le RICA 1996

Les outils mobilisables pour analyser les effets micro-économiques du projet Agenda 2000 sur les exploitations agricoles sont relativement nombreux à l'échelle locale, départementale et régionale (Réseaux de l'Institut de l'Élevage, observatoires régionaux, base de données des Centres d'Économie Rurale, etc...). En ne couvrant qu'une partie de la diversité des exploitations agricoles, ces outils doivent être complétés par des approches plus globales. A l'échelle nationale, seul le RICA permet de réaliser ce type de travail, les autres bases de données du Service Central des Études Économiques et Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture de la Pêche (Recensement Général de l'Agriculture et enquête de structure) ne regroupant pas les variables techniques et économiques indispensables à la réalisation des simulations.

1-1-1- Le RICA : un outil actualisé, harmonisé et représentatif de l'agriculture

Réalisé annuellement, depuis près de trente ans, dans chaque État membre de l'Union Européenne, le RICA a pour objectif de suivre l'évolution du revenu des exploitations agricoles en fonction de la PAC (Bourgeois 1995). Comptant 3 500 exploitations à sa création, le RICA national a bénéficié depuis lors de plusieurs restructurations importantes (harmonisation avec le nouveau plan comptable, modernisation des moyens de collecte et de diffusion des informations) et s'est progressivement élargi. Le fonctionnement du RICA (méthodologie, organisation et suivi de l'enquête) est assuré par un secrétariat permanent, basé au Ministère de l'Agriculture de la

Pêche, et composé de membres du SCEES, de l'INSEE et de l'INRA. Ce secrétariat veille à ce que la sélection des exploitations de l'échantillon, fondée sur la méthode des quotas, soit effectuée selon une stratification à trois entrées : vingt-deux régions administratives, dix-sept orientations de production et cinq classes de dimension économique.

Le RICA regroupe des informations détaillées sur la structure des exploitations agricoles (effectif des différentes catégories animales, superficie des cultures, etc), leurs résultats économiques (produits, ventes, achats, intra-consommations, variation de stocks, subventions, etc) et leurs situations financières. Partant de ces informations, il est possible de segmenter la base de données sur d'autres critères que ceux employés pour la sélection des exploitations (régions - orientations de production - classes de dimension économique). Cet exercice, qui est nécessaire pour créer des cases typologiques répondant à une problématique particulière, conduit à s'interroger sur la qualité de la représentation des sous-groupes ainsi créés. Si les données agrégées sont proches de celles observées dans l'enquête de structure, une prudence d'interprétation s'impose pour les segmentations très fines. Pour tenir compte des règles d'utilisation de la base, les résultats déterminés sur des sous-groupes comportant moins de quinze individus réellement observés dans le RICA ne seront donc pas présentés.

L'échantillon du RICA est constitué en 1996 de 7 508 exploitations, représentant, une fois appliqués les coefficients individuels d'extrapolation (déterminés par calage entre l'échantillon RICA et l'enquête de structure de 1995), 429 800 exploitations dites professionnelles¹. Ces exploitations, dont l'effectif est voisin des 454 000 unités à temps complet dénombrées dans l'enquête de structure, couvrent 90% de la superficie agricole nationale, 82% des superficies fourragères, 99% des vaches laitières et 91% des vaches allaitantes.

1-1-2- La construction de l'année de référence 1997 à partir du RICA 1996

Les simulations du projet Agenda 2000 prennent en compte les propositions de baisse de prix et de revalorisation des aides directes de la Commission européenne dans sa communication du 18 mars 1998 (« Santer 2 »). Ne disposant à ce jour que des données du RICA de 1996, nous avons reconstruit une situation centrale de 1997 à partir des évolutions enregistrées dans les comptes de l'agriculture de l'exercice 1997 en matière de prix des produits, de coûts des intrants, de taux de gel et de variation des surfaces céréalières. Les aides versées exceptionnellement aux producteurs de viande bovine en 1996 suite à la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) ne sont plus prises en compte en 1997.

¹ En France, une exploitation est considérée comme "professionnelle" dès lors qu'elle assure l'emploi d'au moins 0,75 Unité de Travail Annuelle (UTA) et que sa Marge Brute Standard (MBS) est supérieure à 8 Unités de Dimension Économique (1 UDE = 1 200 Écus). Une exploitation ayant une MBS de 8 UDE dispose d'un chiffre d'affaires voisin de 140 000 francs ou de 12 hectares équivalent blé dans la région Centre. La MBS d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel).

1-1-3- Les simulations du projet Agenda 2000

Les simulations reprennent les propositions de réforme telles qu'elles sont formulées dans la communication "Agenda 2000" (18 mars 1998), ainsi les hypothèses de baisses de prix et de réajustement des niveaux d'aides directes sont appliquées mécaniquement sur la situation 1997.

Les baisses de prix : un scénario central reprenant les baisses des prix d'intervention

Dans la continuité de la réforme de la PAC de 1992, les propositions Agenda 2000 portent, comme celles de juillet 1997, sur une nouvelle baisse de prix compensée partiellement par l'octroi de paiements directs aux exploitations agricoles. Les variations de prix, qui sont appliquées au produit brut (=ventes + autoconsommations + variations de stocks - achats), sont fixées dans les simulations à 20% pour les céréales, 30% pour la viande bovine et 10% pour le lait.

Ce scénario dit « central » fait l'hypothèse d'un report intégral de la baisse du prix d'intervention sur la baisse du prix de marché. De nombreuses incertitudes subsistent encore sur le report potentiel entre prix institutionnels et prix de marché, notamment lorsque l'analyse porte sur une nomenclature fine par types de produits : une baisse du prix d'intervention des céréales de 20% se répercutera-t-elle de façon identique sur le prix de marché du blé tendre, du maïs grain ou du blé dur ? De la même manière, une baisse de 30% du prix d'intervention de la viande bovine se répercutera-t-elle de façon similaire entre les différentes catégories animales (brouillards destinés à l'exportation, taurillons abattus à 18 mois ou bœufs) ou entre les différents standards de qualité (vaches allaitantes avec démarcation de qualité, vaches laitières de réforme, veaux sous la mère, etc...). La réponse à ces questions n'est pas évidente a priori et les positions divergent. Globalement, la Commission européenne considère que l'amélioration de la compétitivité des produits européens sur le marché mondial, qui devrait découler de la réforme proposée, conduira à une baisse plus modérée du prix de marché des principaux produits agricoles. Dans le secteur de la viande bovine, les organisations professionnelles demeurent sceptiques quant à cette position et ce d'autant plus que le mécanisme de l'intervention publique est supprimé.

Pour être en mesure de discuter de ces fluctuations potentiels de prix, nous présentons en complément des résultats à partir du « scénario central », une analyse basée sur des évolutions plus optimistes de prix de marché (-13,3% en céréales, -20% en viande bovine, -10% en lait).

La suppression de la jachère obligatoire et le maintien de la jachère volontaire

Les superficies de jachères obligatoires présentes en 1997 dans les exploitations produisant plus de 92 tonnes de céréales sur la base d'un rendement moyen régionalisé sont supprimées. Les superficies rendues disponibles sont remises en cultures au prorata des superficies observées de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Cette disposition entraîne une augmentation des productions concernées et génère des charges culturales COP supplémentaires. Le gel volontaire est conservé au niveau observé au cours de la campagne 1997.

La revalorisation des aides directes dans le secteur végétal

Les aides sur les superficies de céréales (exclusion faite du blé dur) sont revalorisées de 22% en passant de 54 à 66 Ecus par tonne sur la base des rendements de référence actuels. Dans les dernières propositions du 18 mars 1998, les superficies de maïs fourrage sont également éligibles à cette revalorisation des aides, contrairement aux premières propositions SANTER de juillet 1997 qui envisageaient une suppression des aides au maïs fourrage. La modification du plan de régionalisation des rendements de référence (passage d'un poids relatif du département dans le rendement de référence des deux tiers à la moitié) n'est pas prise en compte dans ce travail.

Pour s'orienter dans la voie d'un plus grand découplage des aides directes, la Commission Européenne a proposé d'aligner le montant des paiements compensatoires à l'hectare entre les cultures de céréales, d'oléagineux, de jachères et, dans une moindre mesure, de protéagineux. Il en résulte une baisse des aides directes par hectare de 23% pour les oléagineux (de 86 Ecus, montant effectivement versé en 1997, à 66 Ecus après Agenda 2000) et de 8% pour les protéagineux (de 78,8 Ecus, montant effectivement versé en 1997, à 72,5 Ecus). Les aides sur les superficies de jachères obligatoires sont supprimées et les aides sur les superficies de gel volontaire sont abaissées de 4% (de 69 à 66 Ecus). Pour la culture du blé dur, qui subit la baisse de prix de 20% des céréales envisagée dans le scénario central, les aides directes restent au niveau de 1997.

La revalorisation des aides directes dans le secteur de l'élevage (hors fonds de flexibilité)

Dans le secteur de l'élevage, il est envisagé l'instauration d'une aide directe à la vache laitière théorique, la revalorisation des primes aux vaches allaitantes et bovins mâles et la modification du calcul de chargement conditionnant le complément extensif. Le montant global des aides directes versées à l'élevage comporte une partie communautaire (les aides communautaires de base) et une partie nationale (les fonds de flexibilité ou paiement additionnels). Les modalités précises de répartition de ces fonds de flexibilité ne sont pas encore connues, aussi nous proposons dans le cadre de cette étude de tester, en priorité et en accord avec nos partenaires l'ONILAIT et l'OFIVAL, cinq hypothèses. Celles-ci sont exposées dans le paragraphe suivant, après la présentation des aides communautaires de base programmées.

Dans le secteur laitier, une prime de base communautaire de 135 Ecus par vache laitière théorique (100 Ecus au titre de la production laitière et 35 Ecus au titre de la viande) est instaurée. Le calcul de la vache théorique éligible à la prime est déterminé comme le rapport entre le quota laitier de l'exploitation et le rendement moyen communautaire (5 800 kg). Ce choix de la Commission européenne permet d'intégrer les écarts importants de rendements laitiers par vache et par an observés entre les exploitations laitières des différents Etats membres².

² Une exploitation disposant d'un quota de 200 000 kg pour 45 vaches laitières (4 440 kg par vache et par an) a le même nombre de droits à primes qu'une exploitation ayant 200 000 kg pour 22 vaches laitières (9 000 kg par vache

Dans le secteur allaitant, la prime communautaire à la vache allaitante est revalorisée de 35 Ecus (elle passe de 145 Ecus par vache allaitante primable en 1997 à 180 Ecus après Agenda 2000). Le complément national pour les vaches allaitantes est, en revanche, supprimé (30 Ecus pour les quarante premières vaches allaitantes). Le seuil de 120 000 kg de lait à partir duquel les exploitations ne peuvent plus prétendre aux primes vaches allaitantes est conservé. La prime communautaire au bovin mâle est revalorisée de 85 Ecus pour les taurillons primés une seule fois à l'âge de 10 mois (de 135 à 220 Ecus) et de 61 Ecus pour les bœufs primés à deux reprises à l'âge de 10 mois et 22 mois (de 109 à 170 Ecus).

Le complément extensif est revalorisé de 70 Ecus par animal éligible (de 30 à 100 Ecus). Néanmoins, la méthode de calcul du chargement utilisée pour octroyer ce complément est durcie par rapport à 1997. L'ensemble des animaux présents (y compris les génisses, les bovins mâles et les vaches allaitantes non primés) sont désormais pris en considération et non plus seulement les animaux primés.

La répartition des fonds de flexibilité dans le secteur de l'élevage

En complément des aides communautaires de base prévues, le secteur de l'élevage bénéficie de fonds de flexibilité dont le montant s'élève, en France, à 577,9 millions d'Ecus (soit 3,82 milliards de francs) dont 187,9 millions d'Ecus au titre de la compensation de la baisse du prix du lait et 390 millions d'Ecus au titre de la viande bovine. La répartition de ces fonds est laissée à la charge des Etats membres moyennant le respect de certains plafonds. Les cinq hypothèses (H1 à H5) testées ont été déterminées de telle sorte que le budget global (3,82 milliards de francs) soit affecté en intégralité.

La première hypothèse (H1) s'inscrit dans la logique communautaire, les montants des différentes primes animales étant assez proches de ceux envisagés dans le cadre du projet SANTER de juillet 1997. Cette hypothèse envisage une revalorisation des aides à la vache laitière théorique de 80 Ecus (dont 45 Ecus au titre du lait et 35 Ecus au titre de la viande bovine), une augmentation des aides à la vache allaitante primable de 35 Ecus, le reste de l'enveloppe étant affecté sur les bovins mâles (+57 Ecus par taurillons primés et +44 Ecus par bœuf pour les deux tranches d'âge - 10 et 22 mois -). La répartition budgétaire des 577,9 millions d'Ecus est donc la suivante : 187,9 millions pour la partie lait des vaches laitières, 155 millions pour la partie viande des vaches laitières, 120 millions pour les vaches allaitantes et 115 millions pour les bovins mâles.

et par an). Les volumes commercialisés de viande bovine pour ces deux cheptels sont différents, pourtant les aides perçues au titre de la viande bovine (35 Ecus par vache théorique en France) sont identiques entre les deux unités.

La seconde hypothèse (H2) porte sur une revalorisation des primes aux vaches allaitantes jusqu'au plafond autorisé par la Commission européenne (235 Ecus). Elle envisage une revalorisation des aides à la vache laitière théorique de 80 Ecus (dont 45 Ecus au titre du lait et 35 Ecus au titre de la viande bovine), une augmentation des aides à la vache allaitante primable de 55 Ecus, une augmentation des aides aux taurillons de 23 Ecus et aux bœufs de 18 Ecus (pour les deux tranches d'âges). La répartition budgétaire des fonds de flexibilité est donc la suivante : 187,9 millions pour la partie lait des vaches laitières, 155 millions pour la partie viande des vaches laitières, 188 millions pour les vaches allaitantes et 47 millions pour les bovins mâles.

La troisième hypothèse (H3) porte sur une revalorisation importante des primes aux bovins mâles jusqu'au plafond autorisé par la Commission européenne (355 Ecus pour les taurillons et 265 Ecus pour les bœufs à chaque tranche d'âge). Elle envisage une revalorisation des aides à la vache laitière théorique de 74 Ecus (dont 45 Ecus au titre du lait) et une augmentation des aides aux bovins mâles de 135 Ecus par taurillons et 95 Ecus par bœufs (versées à 10 et 22 mois). La répartition budgétaire des fonds de flexibilité est donc la suivante : 187,9 millions pour la partie lait des vaches laitières, 127 millions pour la partie viande des vaches laitières et 263 millions pour les bovins mâles.

Tableau 1-1 : Les aides de base 2002 et les fonds de flexibilité (en Ecus)
- Cinq hypothèses de répartition des fonds de flexibilité -

	Aides 1997	Aides de base 2002	Hypothèses de répartition des fonds				
			H1	H2	H3	H4	H5
Vaches laitières - lait	0	100	+45	+45	+45	+45	0
Vaches laitières - viande bovine	0	35	+35	+35	+29	0	0
Vaches allaitantes primées	145	180	+35	+55	0	0	0
Taurillons primés (10 mois)	135	220	+58	+23	+135	0	0
Bœufs (10 et 22 mois)	109	170	+44	+18	+95	0	0
UGB bovins	0	0	0	0	0	+27	0
Prairies - ha	0	0	0	0	0	0	+74

Sources : INRA Nantes

La quatrième hypothèse (H4) porte sur une revalorisation des aides de 45 Ecus par vache théorique (au titre du lait) et l'instauration d'une prime à l'UGB bovin, identique entre le secteur laitier et bovins-viande, de 27 Ecus. La définition des UGB est basée sur l'application de coefficients à toutes les catégories bovines présentes sur l'exploitation, ce qui conduit à introduire une aide pour des animaux qui subissent la baisse de prix de la viande bovine sans bénéficier actuellement des paiements compensatoires (génisses à l'engrais, veaux sous la mère, etc...). La répartition budgétaire des fonds de flexibilité est donc la suivante : 187,9 millions pour la partie lait des vaches laitières et 390 millions pour UGB bovins.

La cinquième hypothèse (H5) porte sur l'instauration d'une aide de 74 Ecus (490 francs) par hectare de prairies (permanentes et temporaires). Les superficies de prairies destinées aux productions ovines et caprines ne sont pas éligibles à l'aide dans la mesure où ces productions ne subissent pas la baisse des prix. Elles sont déduites sur la base d'un hectare par UGB ovin et caprin. Les 577,9 millions d'Ecus de fonds de flexibilité sont donc affectés intégralement sur les superficies de prairies.

Les autres mesures prises en compte

La Commission européenne prévoit une augmentation de 2% du quota laitier européen, lequel devrait être affecté aux zones de montagne et aux jeunes agriculteurs. Une augmentation du quota laitier de 10% a par conséquent été simulée pour les exploitations laitières des zones de montagne et de haute montagne. Cette hausse de quota se traduit par une augmentation de la production de lait et des charges opérationnelles. L'EBE dégagé par litre de lait supplémentaire est évalué à 85 centimes (après Agenda 2000), les charges fixes (bâtiments, frais financiers, etc...) restant stables. Ne connaissant pas précisément les modalités d'octroi de quota à la population des jeunes agriculteurs, aucune modification à la situation actuelle n'a été apportée.

Une baisse du coût des aliments concentrés achetés de 5% a été intégrée pour tenir compte de l'effet induit de la baisse du prix des céréales. Pour éviter de favoriser trop fortement les exploitations spécialisées en productions de porcs et de volailles, qui pourraient enregistrer dans le même temps un recul du prix de vente de leurs animaux, la baisse de prix a été appliquée uniquement aux aliments concentrés consommés par les bovins. Cette hypothèse, qui dépasse les propositions faites par la Commission, est isolée dans les tableaux de résultats des effets détaillés du projet Agenda 2000, car elle peut faire l'objet de réserves.

Les seuils de modulation des aides directes tels qu'ils sont proposés par la Commission ont été intégrés. Les exploitations ayant plus de 100 000 Ecus d'aides directes après Agenda 2000 subissent une modulation de 20% de leurs aides entre 100 000 et 200 000 Ecus et de 25% au delà de 200 000 Ecus.

1-1-4- Les indicateurs de résultats utilisés dans l'étude

Pour analyser de façon précise les effets du projet Agenda 2000, les simulations sont conduites sur les principaux soldes intermédiaires de gestion mis en évidence dans le plan comptable agricole.

- *La production agricole* (ou production de l'exercice) est déterminée de la façon suivante :
production vendue + production stockée + production immobilisée + production autoconsommée + travaux à façon + pension d'animaux + agri-tourisme + autres produits d'activités annexes - achats d'animaux.

- *La valeur ajoutée brute* est calculée de la façon suivante : production de l'exercice
- consommations intermédiaires - loyers et fermages - assurances + rabais et ristournes.

- *L'excédent brut d'exploitation (EBE)* est obtenu de la façon suivante : valeur ajoutée brute
+ remboursement forfaitaire de TVA + subventions d'exploitation + indemnités d'assurance
- impôts et taxes - charges de personnel.

Le résultat courant avant impôt est déterminé de la façon suivante : EBE + transferts de charges et autres produits de gestion courante - dotations aux amortissement + produits financiers - charges financières.

Les simulations du projet Agenda 2000 sont réalisées à structure, productivité et volume constants, ce qui implique une grande prudence dans l'interprétation des résultats, les exploitations ayant naturellement tendance à s'adapter aux modifications des règles de la politique agricole, comme cela a été observé depuis la réforme de 1992 (accélération du rythme d'agrandissement, gain de productivité des consommations intermédiaires). Les effets mécaniques sur le revenu dépendront également fortement de l'évolution des prix de marché des différents produits agricoles consécutive à l'abaissement des prix d'intervention.

1-2- Des typologies adaptées pour évaluer les effets différenciés d'Agenda 2000

Pour analyser les effets différenciés du projet Agenda 2000, les exploitations agricoles du RICA ont été réparties en quatre grands types de production : les exploitations laitières, les exploitations bovins-viande, les exploitations céréalières et les autres exploitations agricoles. Les exploitations d'élevage (lait et bovins-viande) ont fait l'objet de deux typologies distinctes dans leur méthode de construction mais complémentaires pour l'analyse des effets Agenda 2000 : la première intitulée « SEB 1 » (Système d'Élevage Bovin n°1) permet de répartir ces exploitations selon leur système technique (profil des animaux commercialisés, type de système fourrager, localisation géographique plaine-montagne) ; la seconde intitulée « SEB 2 » prend en compte le critère de spécialisation ou de combinaisons des différentes productions agricoles. Les exploitations céréalières ont été scindées selon plusieurs systèmes techniques (typologie « CER 1 ») déterminés par le type d'assolement.

Différentes des approches à partir des orientations de production (OTEX), ces typologies demeurent parfois limitées par des imprécisions liées aux variables disponibles dans le RICA et aux inévitables effets de seuils qu'entraîne toute méthode de segmentation d'échantillon. Mise au point par étapes successives, ces typologies tentent de concilier deux aspects contradictoires : le souhait de disposer d'une nomenclature fine permettant de tenir compte de la variabilité des systèmes observés sur le terrain et, d'autre part, la nécessité de ne pas trop segmenter la base de données de façon à disposer d'un nombre minimum d'individus par case typologique.

1-2-1- La répartition des exploitations en quatre grands types de production

Parmi les 241 000 exploitations qui détiennent plus de cinq UGB bovines (considérées comme bovines), l'application d'un seuil minimal de cinq vaches laitières permet de différencier les 140 900 exploitations laitières des 100 100 exploitations du type « bovins-viande ». Parmi les exploitations non bovines, les 77 800 ayant une superficie de jachère obligatoire non nulle sont considérées comme « céréalières », les 110 100 exploitations restantes étant regroupées dans une même case typologique, intitulée « autres exploitations ». Cette dernière case qui regroupe des exploitations peu concernées par les propositions Agenda 2000 (maraîchage, viticulture, arboriculture, hors-sol) ne font pas l'objet d'une analyse détaillée dans ce document.

Tableau 1-2 : La répartition de la superficie agricole et du cheptel selon les types de production (en %)

	Exploitations laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
Nombre d'exploitations	140 900	100 100	77 800	110 100	428 900
Exploitations agricoles (%)	33%	24%	18%	25%	100%
Superficie agricole utile	34%	28%	26%	12%	100%
Superficie COP	22%	20%	50%	9%	100%
- dont céréales	24%	20%	47%	9%	100%
- dont oléagineux	13%	20%	57%	10%	100%
- dont protéagineux	12%	14%	62%	13%	100%
- dont jachères	23%	19%	59%	0%	100%
Superficie fourragère	53%	39%	3%	5%	100%
- dont maïs fourrage	83%	15%	1%	1%	100%
- dont prairies temporaires	47%	42%	2%	8%	100%
- dont prairies permanentes	50%	43%	2%	5%	100%
UGB herbivores	56%	38%	1%	5%	100%
UGB bovins	61%	38%	0%	0%	100%
UGB ovins et caprins	7%	30%	13%	49%	100%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Cette méthode de classification, différente de celle des orientations de production (OTEX) qui privilégie les activités dominantes, prend en compte les unités peu spécialisées et permet de représenter la quasi-totalité du cheptel et de la production de viande bovine. Les exploitations « bovines » détiennent, en effet, plus de 99% des UGB bovines, des vaches laitières et des vaches allaitantes.

La répartition des superficies et du cheptel entre les quatre grands types de production permet de mesurer leur contribution à l'agriculture française. Les exploitations laitières, qui représentent un tiers des exploitations agricoles, détiennent 34% de la superficie agricole utile, 53% des superficies fourragères, 22% des superficies de céréales et d'oléo-protéagineux (SCOP), 61% des UGB bovines et 15% du cheptel de vaches allaitantes. Les cultures de maïs fourrage qui bénéficient d'aides directes au même titre que les autres superficies céréalières sont particulièrement développées dans ce groupe qui en détient plus des quatre cinquièmes.

Les exploitations bovins-viande, qui représentent près du quart de l'ensemble des exploitations agricoles françaises, détiennent 85% du cheptel de vaches allaitantes³. Elles occupent 28% des superficies agricoles, 20% de la SCOP et 39% des superficies fourragères. Localisées plus massivement dans les zones difficiles, ces exploitations regroupent 43% des superficies de prairies permanentes mais seulement 15% des superficies de maïs fourrage.

Les exploitations céréalières, qui représentent 18% de l'effectif global, détiennent 26% de la superficie agricole utile, 50% de la SCOP et seulement 3% des superficies fourragères. Elles concentrent une part importante des superficies d'oléagineux (57%) et de protéagineux (62%) d'où une forte sensibilité à la volonté affichée dans Agenda 2000 d'aligner les montants d'aides à l'hectare entre les différents types de cultures. Si le groupe « autres exploitations agricoles » couvre un quart de l'effectif global, il contribue peu à l'occupation du territoire (12% de la superficie agricole) et n'est pas concerné par l'élevage bovin.

La concentration des actifs agricoles est proportionnellement plus importante dans le groupe intitulé « autres exploitations » (32% de l'emploi agricole total et 66% de l'emploi salarié). Dans les exploitations bovines (lait et bovins-viande), la main d'œuvre demeure essentiellement familiale puisqu'avec 57% de l'ensemble des exploitations, elles emploient seulement 14% des salariés agricoles.

Tableau 1-3 : La répartition des emplois et des résultats selon les types de production (en %)

	Exploitations laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
Exploitations agricoles (%)	33%	24%	18%	25%	100%
UTA	32%	19%	17%	32%	100%
- dont UTA salariée	8%	6%	20%	66%	100%
Production agricole	33%	15%	22%	31%	100%
Valeur ajoutée brute	29%	9%	21%	40%	100%
Aides directes	25%	31%	34%	10%	100%
Excédent brut d'exploitation	30%	17%	26%	27%	100%
Résultat courant	28%	17%	27%	28%	100%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

³ Une étude basée sur les seules exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTEX 42 : Bovin, élevage et viande) conduirait à une représentation différente. Ces exploitations (42 500 unités soit 9,9 % de l'ensemble des exploitations agricoles) ne rassemblent, en effet, que 22 % des superficies fourragères et 49 % des vaches allaitantes.

Les exploitations laitières assurent 33% de la production agricole et bénéficient de 25% des aides directes octroyées à l'agriculture française. Le décalage de contribution entre l'EBE (30%) et le résultat courant (28%) montre que le poids des dotations aux amortissements et des charges financières est proportionnellement plus important que dans les trois autres groupes étudiés. Les incitations à la remise en conformité des bâtiments d'élevage conformément à la politique gouvernementale en matière d'environnement explique une partie de ce constat. Les exploitations « bovins-viande » fournissent 15% de la production agricole nationale et bénéficient de 31% des aides directes. Cette part très importante des soutiens publics directs dans la formation du revenu des producteurs de viande bovine reste insuffisante pour atteindre les niveaux de revenus observés dans les trois autres groupes. Ces exploitations, qui représentent 24% de l'effectif, dégagent seulement 9% de la valeur ajoutée brute, cette part étant amenée à se réduire avec les nouvelles propositions de réforme. Les exploitations céréalières, qui détiennent 17% de l'emploi agricole, assurent 22% de la production, 27% du résultat courant et bénéficient de 34% des aides directes.

La répartition des aides directes octroyées à l'agriculture française selon différents postes permet de mieux comprendre les enjeux futurs de la réforme de la PAC en matière de rééquilibrage des soutiens entre organisations communes de marchés (OCM). En 1997, le montant global des aides directes est estimé d'après le RICA à 47 550 millions de francs⁴. Ce montant provient pour 67% des aides attribuées sur les superficies COP (32 070 millions de francs dont 18 600 pour les superficies de céréales hors maïs fourrage, 3 220 pour le maïs fourrage, 5 670 pour les oléagineux, 2 190 pour les protéagineux et 2 380 pour les superficies de jachères). Les aides directes destinées à l'élevage représentent globalement 27% de l'ensemble des subventions (12 680 millions de francs dont 5 230 pour la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes - y compris le complément extensif- , 2 470 pour la prime spéciale aux bovins mâles, 1 260 pour la prime compensatrice ovine, 1 880 pour l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, 1 330 pour la prime à l'herbe et 510 pour les autres aides bovines⁵). Les 6% restants (2 800 millions de francs) sont constitués de l'ensemble des autres aides directes non affectées dans les deux sous-totaux précédents, il s'agit notamment des aides pour accidents climatiques, des aides à la cessation de l'activité laitière, des aides pour le secteur viticole et des aides locales et régionales).

⁴ Ce montant s'écarte légèrement de celui disponible dans les comptes de la nation (environ 53 milliards de francs) car le RICA ne prend pas en compte les 306 000 exploitations agricoles de très petite taille (moins de 12 UDE) qui collectivement recueillent environ 5,5 milliards de francs d'aides directes.

⁵ Les autres aides bovines regroupent la prime d'orientation à la production bovine et ovine, l'aide à la qualité du lait en montagne, les aides aux petits producteurs de lait, les aides liées au programme génétique, la prime de reconversion lait-viande, les contrats d'élevage bovin.

Tableau 1-4 : La répartition des aides directes 1997 selon les types de production (en millions de F)

	Exploitations laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
Aides SCOP	8 250	5 790	15 210	2 820	32 070
- dont céréales (hors maïs)	4 110	3 430	9 180	1 880	18 600
- dont maïs fourrage	2 720	460	20	20	3 220
- dont oléagineux	640	1 180	3 410	440	5 670
- dont protéagineux	260	300	1 340	290	2 190
- dont jachères	520	420	1 270	170	2 380
Aides à l'élevage	2 910	8 430	200	1 140	12 680
- dont PMTVA	460	4 765	0	5	5 230
- dont PSBM	1 060	1 400	0	10	2 470
- dont PCO	80	350	140	690	1 260
- dont ICHN	690	870	40	280	1 880
- dont prime à l'herbe	500	665	20	145	1 330
- dont autres primes bovines	120	390	0	0	510
Autres aides directes	550	635	560	1 055	2 800
Aides directes totales	11 720	14 870	15 970	4 990	47 550

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 32 070 millions de francs d'aides sur les superficies COP sont concentrés pour 48% dans les exploitations céréalières, pour 26% dans les exploitations laitières et pour 18% dans les exploitations bovins-viande. Depuis la réforme de la PAC de 1992, l'octroi d'aides directes sur les superficies de céréales (y compris sur le maïs fourrage) destinées à l'intra-consommation par le cheptel présente un intérêt économique réel pour les éleveurs dans la mesure où ces cultures ne subissent pas la baisse des prix. Cette situation se retrouve principalement dans les élevages laitiers qui concentrent près de 85% des aides sur les superficies de maïs fourrage. Les aides sur les superficies d'oléagineux se retrouvent pour 60% dans les exploitations céréalières et pour 21% dans les 100 100 exploitations bovins-viande dont près des deux tiers présentent une diversification des productions.

Les 12 680 millions de francs d'aides destinées à l'élevage (exclusion faite des aides sur les superficies de maïs fourrage) se retrouvent pour 66% dans les exploitations bovins-viande et pour 22% dans les exploitations laitières. Pour les exploitations bovins-viande, 56% des aides à l'élevage proviennent de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), 17% de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), 10% des indemnités compensatoires de handicaps géographiques et 8% de la prime à l'herbe. Dans les exploitations laitières, les aides attribuées au secteur végétal (8 250 millions de francs dont 2 720 millions au titre du maïs fourrage) sont plus importantes que celles destinées à l'élevage. Ces dernières proviennent pour 36% de la PSBM, pour 23% des indemnités compensatoires de handicaps géographiques, pour 17% de la prime à l'herbe et pour 16% de la PMTVA.

1-2-2- Une typologie des exploitations laitières privilégiant le système technique (SEB1)

Deux typologies ont été utilisées dans le cadre de cette étude pour analyser les effets du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières françaises. La première, intitulée « SEB1 » assure une répartition des exploitations selon le système technique⁶. La seconde intitulée « SEB2 » prend en compte la spécialisation ou la combinaison des différentes productions agricoles. Ces deux méthodes de classification, qui sont complémentaires et qui visent à représenter de façon simplifiée la diversité de l'élevage laitier en France, ont été élaborées dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut de l'Élevage et l'INRA de Nantes. Elles tentent d'intégrer au mieux les propositions émises par les ingénieurs régionaux et nationaux des Départements Système d'Exploitation et Économie des Filières de l'Institut de l'Élevage.

La première typologie (SEB1) permet de répartir les exploitations laitières au sein de différentes cases typologiques générées par le croisement de trois critères : la zone géographique (plaine-montagne), le système fourrager (part des superficies de maïs fourrage dans la superficie fourragère totale) et le profil des animaux présents et/ou commercialisés⁷.

Une répartition des 140 900 exploitations laitières a été effectuée en fonction de leur localisation géographique et de leur système fourrager. Dans les zones dites de plaine, les 107 500 exploitations laitières ont été réparties au sein de trois systèmes fourragers en fonction de la part relative du maïs fourrage dans l'assolement et des superficies consacrées en maïs fourrage par vache laitière.

- "*Plaine + Maïs non limité*" : la culture de maïs fourrage représente plus de 30% de la superficie fourragère principale, laissant présager que les vaches laitières sont alimentées tout au long de l'année à partir de maïs.

- "*Plaine + Maïs limité*" : la culture de maïs fourrage représente entre 10% et 30% de la superficie fourragère principale. Dans ce cas, il est vraisemblable que les vaches laitières ne puissent bénéficier d'une alimentation à base de maïs que pendant la période hivernale.

- "*Plaine + Herbager*" : la culture de maïs fourrage représente moins de 10% de la superficie fourragère principale, l'essentiel du régime alimentaire étant basé sur la valorisation des superficies en prairies.

⁶ Cette typologie élaborée avec l'Institut de l'Élevage a fait l'objet d'une publication dans le n°10-3 de la revue *INRA Productions animales*. Dans la description des exploitations d'élevage (SEB1), nous reprenons ici une partie de cet article en l'actualisant aux données du RICA 1996.

⁷ La définition de ces groupes est présentée de façon dichotomique pour bien mesurer les étapes nécessaires à la segmentation informatique de la base de données RICA. Sur le terrain, cette définition est plus globale, l'imbrication entre les trois variables est plus forte et la hiérarchie de segmentation apparaît moins nettement.

Dans les zones dites de montagne (regroupant également les zones de piémont et de haute montagne), les 33 400 exploitations laitières ont été réparties au sein deux systèmes fourragers.

- "*Montagne-piémont + Maïs*" : la superficie de maïs fourrage représente plus de 10% de la superficie fourragère principale ou plus de 15 ares par vache laitière. Cette seconde condition permet de capter les systèmes relativement intensifs sur l'atelier laitier avec une conduite un peu plus extensive sur les génisses ou sur l'atelier associé de viande bovine.
- "*Montagne-piémont + Herbager*" : la superficie de maïs fourrage représente moins de 10% de la superficie fourragère principale et moins de 15 ares par vache laitière, et l'effectif moyen d'UGB bovines par vache laitière est supérieur à 1,3. Pour les exploitations laitières spécialisées, une sous-population intitulée "*Herbager mixte*" est identifiée au sein de ce groupe pour représenter les exploitations pratiquant un fort taux de croisement et achetant leur cheptel de renouvellement (UGB bovines par vache laitière inférieur à 1,3).

Les exploitations laitières ont également été réparties entre six systèmes techniques en fonction de la présence ou non de vaches allaitantes et du type de bovins mâles (taurillons, boeufs) commercialisés.

- *Les exploitations "laitières spécialisées"* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière inférieur à 0,2.
- *Les exploitations "laitières + taurillons"* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans ⁸.
- *Les exploitations "laitières + boeufs"* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans.
- *Les exploitations "Mixtes + naisseurs"* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus annuellement par vache laitière inférieur à 0,2
- *Les exploitations laitières "Mixtes + taurillons"* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans.
- *Les exploitations laitières "Mixtes + boeufs"* disposent d'un nombre de bovins mâles (de plus d'un an) vendus par vache laitière supérieur à 0,2 et d'un nombre de bovins mâles vendus de plus de 2 ans supérieur au nombre de bovins mâles vendus de 1 à 2 ans.

⁸ Les informations contenues dans le RICA, ne permettent pas d'avoir une connaissance très précise sur les différents types de bovins commercialisés (veaux sous la mère, broutards repoussés, boeufs de 30 mois, etc...). Ainsi, un rapprochement est réalisé empiriquement à partir des tranches d'âge disponibles : les bovins mâles de 1 à 2 ans sont assimilés à des taurillons ; les bovins mâles de plus de 2 ans sont considérés comme des boeufs.

Tableau 1-5 : Le nombre d'exploitations laitières selon les systèmes techniques (SEB 1)

	Laitier	Laitier-bovins mâles		Laitier-mixte (avec vaches allaitantes)			Ensemble
	Spécialisé	Taurillons	Boeufs	Naisseurs	Taurillons	Boeufs	
Plaine	63 600	13 400	10 800	7 600	7 500	4 600	107 500
- Maïs non limité	35 100	8 600	3 000	1 700	2 300	(1 400)	52 100
- Maïs limité	20 500	4 300	6 200	4 500	4 000	2 300	41 800
- Herbager	8 000	(500)	1 600	(1 400)	(1 200)	(900)	13 600
Montagne et piémont	22 400	(600)	(200)	9 200	(1 000)	(100)	33 400
- Maïs	7 400	(200)	(100)	3 100	(700)	(0)	11 500
- Herbager	15 000	(400)	(100)	6 100	(300)	(100)	22 000
Ensemble	85 900	14 000	11 000	16 800	8 500	4 700	140 900

(--) Données non significatives

Sources : RICA France 1996 / INRA Nantes

La répartition des 140 900 exploitations laitières selon les trois critères de segmentation retenus souligne la grande diversité des systèmes de production de lait et met en lumière l'importance des systèmes laitiers spécialisés. Les 63 600 exploitations laitières spécialisées, qui font l'objet dans ce document d'une analyse détaillée en fonction de la localisation et du système fourrager, contribuent à hauteur des deux tiers au cheptel de vaches laitières et à la production nationale de lait.

Tableau 1-6 : La répartition du quota laitier national entre les exploitations laitières (SEB 1)

	Laitier	Laitier-bovins mâles		Laitier-mixte (avec vaches allaitantes)			Ensemble
	Spécialisé	Taurillons	Boeufs	Naisseurs	Taurillons	Boeufs	
Plaine	50,3%	12,2%	7,2%	5,1%	5,3%	3,0%	83,1%
- Maïs non limité	33,0%	8,2%	2,4%	1,7%	2,1%	1,2%	48,6%
- Maïs limité	13,5%	3,7%	4,0%	2,8%	2,8%	1,3%	28,1%
- Herbager	3,8%	0,3%	0,8%	0,6%	0,4%	0,5%	6,4%
Montagne et piémont	12,1%	0,4%	0,1%	3,4%	0,8%	0,1%	16,9%
- Maïs	4,8%	0,2%	0,1%	1,4%	0,6%	0,0%	7,1%
- Herbager	7,3%	0,2%	0,0%	2,0%	0,2%	0,1%	9,8%
Ensemble	62,4%	12,6%	7,3%	8,5%	6,1%	3,1%	100,0%

Sources : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 35 100 exploitations laitières spécialisées où le maïs est non limité sont largement rencontrés dans les zones mixtes de cultures du Nord et de l'Est et surtout dans le grand Ouest. Elles se caractérisent par des dimensions économiques très supérieures à celles des systèmes herbagers de plaine ou des exploitations de montagne. Elles disposent d'un quota laitier supérieur à 150 000 litres dans 80% des cas, ce qui s'explique en partie par le poids relatif important des formes sociétaires⁹. Dans ces élevages, la logique spécialisée s'accompagne très souvent d'une

⁹ Selon l'ONILAIT, en 1995, 20 % des exploitations laitières françaises étaient en statut sociétaire, dont les trois quarts en GAEC. Elles détenaient 36 % de la référence nationale.

recherche de performances laitières individuelles élevées. En disposant d'un quota laitier important (234 300 litres contre 177 100 litres sur l'ensemble des exploitations laitières) et d'une plus forte intensification des superficies fourragères (1,75 UGB bovin par hectare contre 1,49 sur l'ensemble), les exploitations de ce type parviennent à dégager un excédent brut d'exploitation (1997) supérieur à la moyenne des exploitations laitières spécialisées (364 200 F contre 272 700 F). Dans les 20 500 exploitations laitières où le maïs est limité, l'intensification, le quota et les résultats économiques sont, en revanche, plus faibles.

Le 8 000 exploitations laitières spécialisées de plaine avec un système herbager bénéficient de structures plus limitées (très souvent inférieures à leurs homologues des régions de montagne) et d'une faible productivité. Dans 70% des cas, le quota laitier ne dépasse pas 150 000 litres et la proportion de références laitières de moins de 60 000 litres, demeure encore particulièrement forte. Ces exploitations sont très souvent détenues par des éleveurs âgés et sans successeur, et beaucoup plus rarement, par des double-actifs ou des jeunes en phase d'installation.

Tableau 1-7 : Les caractéristiques des exploitations laitières spécialisées (SEB 1)

	Plaine			Montagne			Ensemble lait spécialisé
	Maïs non limité	Maïs limité	Herbager	Maïs	Herbager mixte	Herbager spécialisé	
Nombre d'exploitations	35 100	20 500	8 000	7 400	2 500	12 500	85 900
Unité de travail agricole	1,79	1,65	1,56	1,62	1,61	1,50	1,68
Superficie agricole utile	57	57	50	47	34	51	54
Superficie COP	20	19	19	7	6	4	16
Superficie fourragère	35	37	28	39	27	43	36
- dont maïs fourrage	15,0	7,9	0,8	7,0	0,6	0,5	8,7
UGB herbivores	60	53	37	51	30	45	53
Vaches laitières	38	31	23	31	22	28	32
Quota laitier	234 300	165 000	117 900	163 100	96 800	126 500	181 300
Chargement technique	1,75	1,44	1,34	1,30	1,11	1,05	1,47
Kg de lait / vache / an	6 160	5 270	5 070	5 170	4 300	4 560	5 570
PB lait + v. bovine / ha SFP	16 150	10 650	9 370	9 800	6 450	7 280	11 970
Aides directes 1997 (F)	81 100	68 500	57 300	58 200	37 400	45 300	67 500
EBE 1997	364 200	254 300	186 200	192 700	160 400	170 700	272 700

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 22 400 exploitations laitières spécialisées de montagne contribuent à 12% de la production nationale de lait. Les 7 400 exploitations avec maïs, qui bénéficient très souvent d'une pluviométrie abondante et d'une altitude moindre que les systèmes herbagers, ont une dimension économique et une intensification nettement inférieures aux élevages de plaine ayant un système fourrager proche. Localisées dans des régions où la densité démographique est parfois importante, près de 50% de ces exploitations disposent d'une référence laitière inférieure à 150 000 litres. La taille limitée de ces structures conduit à un EBE de seulement 192 700 F, contre 281 800 F en moyenne sur l'ensemble des exploitations laitières.

Les systèmes montagnards herbagers à stratégie fortement spécialisée (12 500 exploitations), se rencontrent dans les régions fromagères de Franche-Comté, des Alpes du Nord (Savoie et Haute-Savoie) et du Massif Central. Les structures sont de petite taille (51 hectares et 126 500 litres de référence laitière), notamment dans les montagnes de l'Est, ce qui s'explique essentiellement par la bonne valorisation, sous forme de fromages, des volumes produits (environ 2,30 F par litre de lait). Basés presque exclusivement sur l'herbe, ces systèmes se caractérisent, en moyenne, par un chargement technique faible (1,05 UGB bovine par hectare de SFP) et une productivité laitière limitée (4 700 litres par vache et par an).

Les systèmes montagnards herbagers à stratégie mixte (2 400 exploitations) se retrouvent principalement sur la bordure orientale du Massif Central et se caractérisent par une production de veaux croisés de cinq à sept semaines destinés à l'exportation. Les exploitations disposent souvent de petites surfaces et de quotas modestes.

Parmi les 140 900 exploitations laitières, 55 000 exploitations sont considérées d'après notre typologie comme « Lait-viande » dans la mesure où elles ont un cheptel de bovins mâles et/ou de vaches allaitantes en complément de l'activité laitière. Dans ce document, l'analyse de ces exploitations portera sur les cinq principaux systèmes techniques sans prendre en compte une déclinaison par zone géographique et système fourrager.

Les exploitations laitières ayant un atelier complémentaire de bovins mâles, représentent 25 000 unités dont 97% appartiennent aux zones de plaine, notamment celles autorisant une production intensive à base de maïs fourrage.

Le système laitier avec engraissement de taurillons (14 000 exploitations) domine dans les zones propices à la culture du maïs fourrage (Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie). Dans ces systèmes, généralement de grande dimension (81 hectares, 86 UGB bovines, 225 000 litres de référence laitière), près de 40% des superficies fourragères sont consacrés à la culture du maïs fourrage. Les taurillons, qui proviennent principalement des veaux mâles nés sur l'exploitation, sont commercialisés à raison d'une vingtaine de têtes par an.

Le système laitier avec engraissement de boeufs (11 000 exploitations) concerne des exploitations de dimension économique plus faible que le système précédent (66 hectares, 71 UGB bovines, 166 300 litres de référence laitière). Tous systèmes fourragers confondus, seuls 50% des élevages ont un quota laitier supérieur à 150 000 litres contre 75% dans le cas des élevages associant lait et taurillons. Les systèmes avec boeufs se distinguent par une recherche moins poussée de la performance laitière, 15% des exploitations seulement ayant une productivité supérieure à 6 000 litres de lait par vache.

Les 30 000 exploitations laitières avec un troupeau complémentaire de vaches allaitantes se répartissent de façon inégale entre le système "naisseur" (16 800 exploitations dont 55% en zone de montagne), le système "taurillons" (8 500 dont 88% en zone de plaine) et le système "boeufs" (4 700 dont 97% en zone de plaine).

Dans les zones de plaine, et notamment dans la région des Pays de la Loire, les exploitations laitières avec des vaches allaitantes en système naisseur ont, dans la plupart des cas, recours au maïs fourrage (les systèmes herbagers de plaine étant très peu représentés). Ces exploitations, surtout celles bénéficiant d'importantes superficies en maïs, ont une grande dimension économique. La diversification vers l'atelier de vaches allaitantes se développe principalement dans les structures ayant de fortes disponibilités en main d'oeuvre et en superficie. Dans les zones de montagne, la diversification viande des double-troupeaux est très majoritairement de type naisseur. Cette activité se rencontre essentiellement dans le Massif Central (Aveyron) et dans le Sud-Ouest (Pays Basque, Béarn) et de façon plus discrète dans les montagnes de Franche-Comté et des Alpes du Nord. Le troupeau allaitant, de taille plutôt modeste (moins de vingt vaches dans 80% des cas), vient en complément d'un quota laitier généralement limité (inférieur à 150 000 litres dans 85% des exploitations). Ces faibles références laitières permettent à la plupart de ces éleveurs de bénéficier des primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes, versées dans les exploitations ayant un quota inférieur à 120 000 kg.

Tableau 1-8 : Les caractéristiques des exploitations lait-viande (SEB 1)

	Laitier-bovins mâles		Laitier-mixte (avec vaches allaitantes)			Ensemble lait-viande
	+ Taurillons	+ Boeufs	+ Naisseur	+ Taurillons	+ Boeufs	
Nombre d'exploitations	14 000	11 000	16 800	8 500	4 700	55 000
Unité de travail agricole	1,84	1,59	1,66	1,90	1,73	1,74
Superficie agricole utile	81	66	65	97	89	76
Superficie COP	26	20	15	26	23	21
Superficie fourragère	53	45	49	70	64	54
- dont maïs fourrage	16,8	10,1	6,0	14,9	12,7	11,5
UGB herbivores	86	71	63	111	110	82
Vaches allaitantes	0	0	15	24	21	10
Vaches laitières	41	32	26	35	33	33
Bovins mâles primés	22	20	4	25	32	18
Quota laitier	225 000	166 300	126 500	178 600	163 000	170 700
Chargement technique	1,61	1,57	1,29	1,58	1,73	1,51
Kg de lait / vache / an	5 500	5 230	4 930	5 160	5 000	5 180
PB lait + v. bovine / ha SFP	11 870	10 120	7 190	8 470	8 250	9 260
Aides directes 1997 (F)	116 400	91 000	86 400	141 600	134 400	107 600
EBE 1997	370 100	267 900	221 200	347 900	312 900	295 900

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 8 500 exploitations mixtes avec engraissement de taurillons sont localisés dans les régions du grand-Ouest et, dans une moindre mesure, dans les zones mixtes de culture du Nord et de l'Est. Ces systèmes reposent sur des structures importantes, que ce soit en terme de superficies agricoles (97 hectares) ou de cheptel bovin (111 UGB). Aux vingt vaches allaitantes présentes par exploitation, s'ajoute une vingtaine de taurillons, ce qui laisse présager que l'engraissement des mâles s'appuie sur des veaux issus du troupeau laitier et allaitant.

Les 4 700 exploitations mixtes avec engraissement de bœufs, qui se rencontrent notamment en Basse-Normandie et en Pays de la Loire, ont une dimension plus faible que le système précédent. Le quota laitier est inférieur à 150 000 litres dans 60% des cas et le cheptel est plus limité (quinze vaches allaitantes et une quinzaine de bovins de plus de 2 ans vendus annuellement).

1-2-3- Une typologie des exploitations laitières privilégiant la spécialisation (SEB 2)

La typologie « SEB 1 », qui se révèle pertinente pour prendre en compte les modes distincts de conduite des troupeaux, est en revanche peu adaptée pour identifier la combinaison des différentes productions agricoles (céréales, bovins, ovins, hors-sol, etc...) au sein des exploitations laitières. Pour être en mesure de mieux cerner la sensibilité des exploitations au projet Agenda 2000, qui concerne simultanément plusieurs organisations communes de marchés, il est apparu nécessaire de construire une seconde typologie (« SEB 2 ») intégrant des critères de spécialisation. Les typologies « SEB 1 » et « SEB 2 », ont en commun une définition identique du champ des 140 900 exploitations laitières (voir définition des types de production) et diffèrent ensuite dans le mode d'affectation des unités aux différentes cases typologiques.

La typologie « SEB 2 » conduit à mettre en évidence parmi les 140 900 exploitations laitières françaises 19 000 unités de petite taille, identifiées par une marge brute standard inférieure à 16 UDE (soit environ moins de 250 000 francs de chiffre d'affaires). La création d'une case typologique spécifique pour les petites structures a été guidée par notre volonté de mieux interpréter les effets mécaniques différenciés du projet de réforme et de mieux comprendre les raisons qui font que ces exploitations parviennent à subsister depuis l'apparition des quotas laitier en 1984. Parmi les 121 900 exploitations laitières restantes (plus de 16 UDE), il a été fait le choix de réaliser un croisement avec la classification à dix-sept orientations de production (OTEX) utilisée par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ces croisements conduisent à retenir sept types d'exploitations laitières dont trois sont véritablement spécialisés.

- Les exploitations laitières classées dans l'orientation n°41 (bovins lait), sont considérées comme « Laitier très spécialisé ».
- Les exploitations laitières classées dans l'orientation n°43 (bovins lait, élevage et viande) avec vaches allaitantes sont considérées comme « Lait-viande avec vaches allaitantes ».

- Les exploitations laitières classées dans l'orientation n°43 (bovins lait, élevage et viande) mais sans vaches allaitantes sont considérées comme « Lait-viande sans vaches allaitantes ».
- Les exploitations laitières classées dans les orientations n°60 (polyculture), n°71 (polyélevage à orientation herbivores) et n°81 (grandes cultures et herbivores) sont considérées comme « Laitier + élevage et cultures ».
- Les exploitations laitières classées dans les orientations n°50 (granivores) et n°72 (polyélevage à orientation granivores) sont considérées comme « Laitier + hors-sol ».
- Les exploitations laitières classées dans les orientations n°13 et 14 (céréales et grandes cultures) sont considérées comme « Laitier + grandes cultures ».
- Les exploitations laitières classées dans l'orientation n°44 (ovins, caprins et autres herbivores) sont considérées comme « Laitier + ovins et caprins ».

Tableau 1-9 : Les caractéristiques des exploitations laitières selon leur spécialisation (SEB 2)

	Petites	Exploitations spécialisées			Exploitations diversifiées				Ensemble Laitier
		Très spécialisées	Lait-viande (avec VA)	Lait-viande (sans VA)	Elevage cultures	Hors sol	Grandes cultures	Ovins et caprins	
Nombre d'exploitations	19 000	63 300	11 500	5 100	29 400	5 900	3 100	2 000	140 900
Unité de travail agricole	1,33	1,63	1,73	1,60	1,95	2,02	2,03	2,00	1,70
Superficie agricole utile	27	57	82	69	87	50	123	72	63
Superficie COP	4	9	14	21	42	15	83	14	18
Superficie fourragère	23	47	67	48	41	34	27	54	43
- dont maïs fourrage	1,9	10,8	10,6	13,9	12,1	12,4	6,9	6,2	9,8
UGB herbivores	24	68	100	82	68	52	48	79	64
Vaches laitières	15	38	28	35	35	31	27	24	33
Bovins mâles primés	0	7	21	23	8	4	5	1	8
Quota laitier	74 000	204 700	139 800	190 900	202 900	193 800	156 800	128 600	177 100
Chargement technique	1,06	1,46	1,49	1,72	1,67	1,56	1,77	1,47	1,49
Kg de lait / vache / an	4 850	5 350	4 990	5 400	5 730	6 290	5 870	5 320	5 430
PB lait + v. bovine / ha SFP	7 230	11 070	6 970	11 340	12 700	14 400	13 610	ns	10 630
Aides directes 1997 (F)	27 500	60 000	117 500	97 100	140 300	66 800	241 100	108 500	83 100
EBE 1997	82 800	248 800	261 100	296 900	401 200	560 800	555 900	263 400	281 800

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les petites exploitations laitières qui représentent 13,5% de l'effectif total assurent seulement 5,6% du quota laitier. Avec 27 hectares de superficies agricoles dont l'essentiel est destiné aux superficies fourragères, ces exploitations très extensives (1,06 UGB herbivores par hectare de SFP) ont un quota laitier de 74 000 kg et un EBE de 82 800 francs, soit le tiers de celui observé en moyenne sur l'ensemble des producteurs de lait.

Les 63 300 exploitations laitières très spécialisées assurent 52% de la production nationale de lait. Elles disposent en moyenne d'une superficie agricole de 57 hectares dont 47 hectares de surfaces fourragères (intégrant 10,6 hectares de maïs fourrage). Le niveau moyen du quota laitier (204 700 kg) est le plus élevé des huit cases typologiques identifiées avec cependant un niveau de chargement plus faible (exception faite des petites unités).

Les 11 500 exploitations lait-viande avec vache allaitante, dont une part importante se trouve dans la région des Pays de la Loire, se distinguent par une superficie agricole élevée (82 hectares en moyenne) et par un cheptel d'herbivores conséquent (100 UGB dont 28 vaches laitières et 26 vaches allaitantes). Bénéficiant d'un quota laitier moyen de 139 800 kg, ces exploitations perçoivent pour une grande part les primes sur les vaches allaitantes.

Les 5 100 exploitations lait-viande sans vache allaitante sont plus intensives que ces dernières (1,72 UGB herbivores par hectare de SFP contre 1,49) du fait notamment des superficies importantes de maïs fourrage et de céréales. Ces exploitations ont en moyenne 23 bovins mâles primés et un quota laitier (190 900 kg) proche de celui des unités très spécialisées.

Les 29 400 exploitations « lait + élevage-cultures » disposent de 87 hectares dont 42 hectares sont destinées aux superficies COP et 12 hectares au maïs fourrage. Le quota laitier moyen (202 900 kg) est comparable à celui des unités spécialisées qui ont, en revanche, une moindre disponibilité en main d'œuvre (1,63 UTA contre 1,95 dans le cas présent). Assez intensives, elles ont un produit brut bovin (lait + viande bovine) par hectare de SFP de 12 700 francs contre 10 630 francs en moyenne sur l'ensemble des exploitations laitières.

Les 5 900 exploitations « lait + hors-sol », rencontrées essentiellement en Bretagne dégagent un EBE comparable au dernier groupe (560 800 francs). Avec un quota laitier moyen de 193 800 kg, ces exploitations bénéficient d'un rendement laitier par vache supérieur aux autres cases typologiques (6 290 kg).

Les 3 100 exploitations « lait + grandes cultures » ont une main d'œuvre et une superficie agricole importantes (2,03 UTA et 123 hectares). Le quota laitier moyen de 156 800 kg constitue une activité complémentaire des 80 hectares consacrées aux céréales et aux oléo-protéagineux. Ces exploitations dégagent, en moyenne, un EBE de 555 900 francs soit le double de celui déterminé sur l'ensemble des exploitations laitières.

Les 2 000 exploitations « lait + ovins et caprins » ont un quota laitier moyen de 128 600 kg pour 72 hectares dont 54 hectares sont consacrées aux superficies fourragères. Le cheptel comporte en moyenne 79 UGB herbivores dont 41 UGB ovins et caprins et seulement 38 UGB bovins, montrant ainsi le caractère secondaire de l'activité laitière.

1-2-4- Les exploitations bovins-viande réparties selon le système technique (SEB 1)

Parmi les 100 100 exploitations bovins-viande, 93 100 correspondent à des exploitations allaitantes et 7 000 à des ateliers spécialisés d'engraissement de bovins. Les exploitations allaitantes correspondent aux exploitations bovines ayant moins de cinq vaches laitières, plus de cinq vaches allaitantes et moins de huit UGB bovines par vache allaitante. Les exploitations engraisseurs sont constituées d'exploitations bovines ayant ont moins de cinq vaches laitières, moins de cinq vaches allaitantes et plus de huit UGB bovines par vache (laitière et allaitante). Dans le cadre de cette étude, seules les exploitations allaitantes seront présentées, les exploitations d'engraissement étant dans le RICA peu nombreuses et très fortement diversifiées quant à leur type d'assolement et mode de production.

La répartition des exploitations allaitantes selon la typologie « SEB1 » permet d'identifier huit systèmes techniques¹⁰ : trois systèmes naisseurs, trois systèmes naisseurs-engraisseurs et un système intitulé "autres exploitations allaitantes" regroupant l'ensemble des exploitations ne relevant pas des six systèmes précédents.

Les exploitations allaitantes qui ont un produit brut viande bovine annuel (hors aides directes) par vache allaitante (effectif moyen) inférieur à 5 700 F et un nombre de bovins mâles de plus de 2 ans vendus annuellement par vache allaitante inférieur à 0,2, sont considérées comme de type naisseur. Trois systèmes ont été distingués parmi ces exploitations :

- le système *naisseur de veaux sous la mère* : le rapport entre le nombre de bovins mâles primés et le nombre de vaches allaitantes est inférieur à 0,3 et, le nombre de veaux de boucherie vendus annuellement par vache allaitante est compris entre 0,5 et 1,3.
- le système *naisseur de broutards non primés* : le rapport entre le nombre de bovins mâles primés et le nombre de vaches allaitantes est inférieur à 0,3 et, le nombre de veaux de boucherie vendus annuellement par vache allaitante est inférieur à 0,5.
- le système *naisseur de broutards primés* : le rapport entre le nombre de bovins mâles primés et le nombre de vaches allaitantes est supérieur à 0,3.

¹⁰ La typologie des exploitations allaitantes s'est révélée moins précise que celle appliquée dans le secteur laitier car les variables disponibles dans le RICA ne permettent pas toujours de distinguer très clairement le profil des animaux commercialisés (âge en mois, état de finition, période de vente). Compte tenu de ces difficultés techniques, mais aussi des effets de seuils introduits par la méthode de classification, il est important de conserver une certaine prudence dans l'interprétation des données chiffrées par système. La principale difficulté a été d'établir une séparation entre les naisseurs de broutards repoussés et les naisseurs-engraisseurs de taurillons.

Les exploitations allaitantes qui ont soit un produit brut viande bovine annuel (hors aides directes) par vache allaitante supérieur à 5 700 F, soit un nombre de bovin mâles de plus de 2 ans vendus annuellement par vache allaitante supérieur à 0,2, ont été considérées comme de type naisseur-engraisseur. Parmi ces exploitations, trois systèmes ont également été distingués :

- le système *naisseur-engraisseur de taurillons sans achats* : le nombre de bovins mâles de 1 à 2 ans vendus est supérieur au nombre de bovins mâles de plus de 2 ans vendus, et le nombre de bovins mâles de 1 à 2 ans vendus annuellement par vache allaitante est compris entre 0,2 et 0,7, ou le nombre de bovins achetés est inférieur à 10.
- le système *naisseur-engraisseur de taurillons avec achats* : le nombre de bovins mâles de 1 à 2 ans vendus est supérieur au nombre de bovins mâles de plus de 2 ans vendus, le nombre de bovins mâles de 1 à 2 ans vendus annuellement par vache allaitante est supérieur à 0,7 et le nombre de bovins de moins d'un an achetés par exploitation est supérieur à 10.
- le système *naisseur-engraisseur de boeufs* : le nombre de bovins mâles de plus de 2 ans vendus est supérieur au nombre de bovins mâles de 1 à 2 ans vendus et le nombre de bovins mâles de plus de 2 ans vendus par vache allaitante et par an est supérieur à 0,2.

Tableau 1-10 : Les caractéristiques des exploitations allaitantes (SEB 1)

	Naisseur			Naisseur-engraisseur			Ensemble allaitant
	Veaux sous la mère	Broutards non primés	Broutards primés	Taurillons sans achats	Taurillons avec achats	Boeuf	
Nombre d'exploitations	5 800	44 500	21 900	10 400	800	4 900	93 100
Unité de travail agricole	1,52	1,47	1,43	1,43	1,95	1,43	1,46
Superficie agricole utile	38	63	95	75	72	81	71
Superficie COP	14	20	26	20	24	33	22
Superficie fourragère	23	40	62	53	44	42	46
- dont maïs fourrage	0,8	1,2	3,4	6,7	14,9	2,8	2,5
UGB herbivores	25	50	85	85	79	60	61
Vaches allaitantes	21	31	47	41	30	28	35
Bovins mâles primés	0	1	25	24	29	19	12
Chargement technique	1,12	1,26	1,36	1,60	1,79	1,45	1,35
PB lait + v. bovine / ha SFP	3 480	2 610	2 990	5 700	6 444	3 440	3 350
Aides directes 1997	75 800	130 700	197 200	163 700	191 700	180 200	149 400
EBE 1997	116 700	202 700	248 000	281 600	393 500	272 700	224 100

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les trois quarts des exploitations allaitantes françaises sont orientées vers l'activité de naissance, c'est-à-dire qu'elles produisent des veaux, des broutards (précoces ou repoussés), destinés soit à l'exportation d'animaux vivants vers les pays partenaires (Italie, Espagne), soit à l'approvisionnement intérieur des ateliers de jeunes bovins.

Les 44 500 exploitations « Naisseur de broustards non primés » se caractérisent par la commercialisation, généralement en fin d'automne, de broustards âgés de 6 à 8 mois. Traditionnellement localisé dans les zones limousine et charolaise, mais aussi dans le Massif Central et le Sud-Ouest, ce système s'est progressivement répandu dans de nombreuses régions, sous l'impulsion des reconversions lait-viande. Ce type de production bovine est très souvent associé à d'autres activités, seules quatre exploitations de ce système sur dix appartiennent à l'OTEX n°42 "bovin, élevage et viande", les autres étant réparties au sein des orientations de polyculture-élevage. Les exploitations se caractérisent, en moyenne, par un cheptel allaitant modeste (50 UGB bovines, 31 vaches allaitantes) et par une superficie agricole peu limitante (plus de 50 hectares dans près de la moitié des exploitations). Très peu intensives, ces exploitations dégagent un EBE moyen de seulement 202 700 francs.

Les 21 900 exploitations françaises orientées vers la production d'animaux maigres primés (broustards repoussés ou taurillons maigres) se sont surtout développées dans la zone charolaise ou dans le sud du Massif Central pour répondre à un besoin d'étalement des exportations d'animaux maigres vers le marché italien. Tout en restant assez extensives¹¹, elles disposent d'une dimension économique (95 hectares, 47 vaches allaitantes) plus importante que celle observée dans le système précédent. En effet, la superficie excède 50 hectares dans près de 80% des cas et le cheptel dépasse 40 vaches dans quatre unités sur dix. La taille assez importante de ces élevages semble autoriser à une certaine spécialisation, puisque la moitié d'entre-eux sont répertoriés au sein de l'OTEX 42 "Bovin, élevage et viande".

Les 5 800 exploitations productrices de veaux sous la mère semblent difficilement identifiables à partir du RICA tant la dimension de ce type d'atelier est parfois limitée (inférieure au seuil d'accessibilité au champ des exploitations professionnelles) et leur concentration géographique ciblée (certains départements des régions administratives du Limousin, de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénées). Les caractéristiques des exploitations du RICA reflètent néanmoins assez fidèlement les observations faites par les experts de terrain. L'exiguïté des surfaces et l'exigence en main d'oeuvre de ce type de production expliquent la modeste taille des troupeaux (50% des cheptels comptent moins de 20 vaches allaitantes) et le faible niveau de rémunération des actifs. Dans certaines exploitations (notamment en Limousin), l'atelier animal est complété d'un secteur végétal intensif assez développé (fruits, tabac et autres).

¹¹ Le chargement technique et le chargement administratif conditionnant l'octroi des primes animales dans le cadre de la PAC n'ont pas la même signification. Si, dans le premier cas, l'intégralité du cheptel et des superficies sont intégrés dans le calcul, il n'en va pas de même dans le second cas, où toutes les catégories animales ne sont pas comptabilisées. Les statistiques, émanant des déclarations de demande de primes, montrent que 85 % des vaches allaitantes françaises appartiennent à des exploitations ayant un chargement administratif inférieur à 1,4 UGB PAC par hectare de SFP et peuvent ainsi prétendre au complément d'aide extensif.

Les 16 100 exploitations allaitantes de type naisseur-engraisseur, moins nombreuses que celles de type naisseur, se caractérisent essentiellement par la commercialisation de taurillons (18-24 mois) ou de boeufs (30-36 mois). Ces animaux, qui sont le plus souvent nés sur l'exploitation, sont ainsi destinés via les industries d'abattage, à la consommation intérieure ou à l'exportation de viande fraîche (principalement vers les pays membres de l'Union Européenne).

Le système de production de taurillons sans achats représente les deux tiers des exploitations naisseurs-engraisseurs. Localisées dans les régions du grand Ouest, dans les zones mixtes de cultures du Nord et de l'Est et, de façon plus limitée, dans les bassins allaitants traditionnels (Limousin, Bourgogne), les exploitations de ce système disposent de superficies et de cheptels assez importants (75 hectares et 85 UGB herbivores). Ces exploitations, dont le maïs fourrage représente plus de 10% des superficies fourragères, bénéficient d'une conduite assez intensive. Si le maïs fourrage joue un rôle généralement important, l'alimentation repose dans certains cas sur la valorisation de sous-produits ou sur la production d'herbe associée aux céréales.

Les exploitations naisseurs-engraisseurs de taurillons avec achats sont globalement très peu nombreuses dans le RICA et seront de ce fait exclues de l'analyse des effets du projet Santer. Localisés essentiellement dans les zones propices à la culture du maïs fourrage, ces élevages présentent une intensification des superficies fourragères élevée (1,79 UGB herbivores par ha de SFP). La pratique des achats de maigres conduit à ce que les ventes annuelles de bovins âgés de 1 à 2 ans soient plus importantes que dans le système précédent et incite à ce que les superficies agricoles (72 hectares) soient consacrées à la production bovine. Le cheptel est constitué pour une part importante de bovins mâles (75 UGB bovines et 32 vaches allaitantes).

Les 4 700 exploitations naisseurs-engraisseurs de boeufs sont localisées pour une grande part dans les régions du grand-Ouest, du Nord et de l'Est et, de façon plus rare, en zone montagnaise. Elles se différencient des producteurs de taurillons par une dimension moyenne plus restreinte du cheptel (28 vaches allaitantes), par des superficies agricoles plus étendues (81 hectares) et par un assolement comportant plus de cultures céréalières. Moins spécialisées, ces exploitations se retrouvent pour 50% d'entre elles dans les OTEX de polyculture-élevage et de grandes cultures. La forte variabilité interne de ce groupe quant au niveau d'intensification et de prix moyens de vente des animaux souligne l'existence d'une assez forte hétérogénéité de mode de conduite et de profil d'animaux commercialisés. Cette hétérogénéité pourrait aussi s'expliquer par des profils associant, comme c'est le cas en zone charolaise, plusieurs types d'animaux gras ou maigres.

1-2-5- Les exploitations bovins-viande réparties selon la spécialisation (SEB 2)

Pour des raisons identiques à celles évoquées pour les exploitations laitières, il a été décidé de mettre au point une seconde typologie « SEB 2 » permettant de répartir les 93 100 exploitations allaitantes selon des critères de spécialisation. En appliquant un premier seuil à 16 UDE, 25 100 exploitations de petite dimension économique sont identifiées. Parmi les 68 000

exploitations allaitantes restantes, un croisement avec les orientations de production et la prise en compte d'un seuil de 5 700 francs de produit brut bovin par vache allaitante (pour séparer les naisseurs des naisseurs-engraisseurs) permet d'obtenir sept types d'exploitations allaitantes.

- Les exploitations allaitantes classées dans l'orientation n°42 (bovins viande), sont considérées comme «exploitations allaitantes spécialisées ». Ce groupe fait l'objet d'une segmentation entre les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs conformément au seuil de produit brut bovin par vache allaitante présenté ci-dessus.
- Les exploitations allaitantes classées dans les orientations n°60 (polyculture), n°71 (polyélevage à orientation herbivores) et n°81 (grandes cultures et herbivores) sont considérées comme «exploitations allaitantes de type élevage et cultures ». Ce groupe fait également l'objet d'une segmentation entre les naisseurs et les naisseurs-engraisseurs.
- Les exploitations allaitantes ne relevant pas des deux groupes mentionnés ci-dessus sont considérées comme «exploitations allaitantes diversifiées ». Au sein de ce groupe, trois types sont identifiés : « les exploitations allaitantes avec grandes cultures » localisées dans les orientations n°13 et 14 (céréales et grandes cultures) ; « les exploitations allaitantes avec hors-sol » localisées dans les orientations n°50 (granivores) et n°72 (polyélevage à orientation granivores) ; « les exploitations allaitantes avec ovins et caprins » localisées dans l'orientation n°44 (ovins, caprins et autres herbivores).

Tableau 1-11 : Les caractéristiques des exploitations allaitantes selon leur spécialisation (SEB2)

	Petites	Spécialisées		Elevage- cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	25 100	20 800	6 000	14 300	3 400	12 100	5 500	3 800	93 100
Unité de travail agricole	1,26	1,40	1,48	1,62	1,57	1,52	1,58	1,70	1,46
Superficie agricole utile	34	88	84	81	88	106	71	47	71
Superficie COP	4	8	11	37	35	76	9	13	22
Superficie fourragère	29	75	73	41	50	23	55	31	46
- dont maïs fourrage	0,9	2,6	7,0	2,5	6,9	2,0	1,8	3,9	2,5
UGB herbivores	33	94	110	57	79	36	85	52	61
Vaches allaitantes	22	57	54	34	38	21	27	30	35
Bovins mâles primés	3	19	29	10	24	7	4	11	12
Chargement technique	1,14	1,26	1,50	1,40	1,57	1,59	1,54	1,66	1,35
PB lait + v. bovine / ha SFP	2 890	2 960	5 400	3 000	5 730	3 700	ns	4 830	3 350
Aides directes 1997 (F)	73 200	166 000	177 500	174 900	199 000	245 000	142 600	103 700	149 400
EBE 1997	97 400	179 000	280 600	245 300	321 200	401 500	206 600	448 900	224 100

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 25 100 petites exploitations allaitantes sont localisées pour moitié dans seulement deux régions administratives, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. D'une superficie moyenne de 34 hectares (dont seulement 4 hectares de superficies de céréales et d'oléoprotéagineux), ces exploitations sont très extensives (1,14 UGB herbivores par hectare de SFP). Avec un cheptel de 22 vaches allaitantes, elles dégagent un EBE de 97 400 francs constitué pour 80% d'aides directes.

Les exploitations allaitantes spécialisées concernent 26 800 unités soit seulement 29% de l'ensemble des exploitations allaitantes. Les 20 800 exploitations spécialisées naisseurs, particulièrement sensibles au projet Agenda 2000, sont localisées principalement dans le Limousin (5 100 unités), en Bourgogne (4 800 unités) et en Auvergne (3 500 unités). Ces exploitations, extensives, regroupent en moyenne 88 hectares dont 75 hectares de surfaces fourragères (intégrant 2,6 ha de maïs fourrage). Le cheptel important (94 UGB herbivores et 57 vaches allaitantes) permet de dégager un EBE moyen de seulement 179 000 francs dont 93% d'aides directes. Les 6 000 exploitations spécialisées naisseur-engraisseurs sont localisées pour un tiers d'entre elles dans la région des Pays de la Loire. D'une superficie moyenne de 84 hectares (dont 7 hectares de maïs fourrage) avec un cheptel important (110 UGB herbivores dont 54 vaches allaitantes et 29 bovins mâles primés), ces exploitations présentent un chargement technique moyen de 1,50 UGB herbivores par hectare de SFP. De ce fait, elles sont moins concernées que les autres systèmes allaitants par les compléments d'aides à l'extensification.

Les 17 600 exploitations allaitantes du type « élevage et cultures » comportent 14 300 naisseurs et 3 400 naisseurs-engraisseurs. Moins concentrées géographiquement que les exploitations spécialisées, elles se distinguent par une main d'œuvre plus importante, une superficie en céréales beaucoup plus forte (environ 35 hectares soit 40% de la superficie agricole) et un cheptel de vaches allaitantes plus limité (34 têtes pour les naisseurs et 38 têtes pour les naisseurs-engraisseurs). Elles bénéficient par ailleurs de meilleurs résultats économiques (245 300 francs d'EBE pour les naisseurs et 321 200 francs pour les naisseurs-engraisseurs).

Les 21 400 exploitations allaitantes avec une forte diversification se répartissent pour 56% dans les systèmes avec grandes cultures, pour 26% dans les systèmes avec ovins et caprins et pour 17% dans les systèmes avec hors-sol. Les 12 100 exploitations allaitantes avec grandes cultures disposent de 106 hectares dont seulement 23 hectares de surfaces fourragères. Très peu spécialisées dans l'élevage bovin (seulement 23 vaches allaitantes), ces exploitations dégagent un EBE moyen de 401 500 francs soit plus du double de celui des exploitations spécialisées naisseurs. Les 5 500 exploitations allaitantes avec ovins et caprins, dont un tiers sont localisées en Midi-Pyrénées, regroupent en moyenne 85 UGB herbivores dont 39 UGB bovins et 45 UGB ovins et caprins. Elles dégagent un EBE moyen de 206 600 francs dont 142 600 francs d'aides directes. Les 3 800 exploitations allaitantes avec hors-sol, se retrouvent pour les deux tiers d'entre elles dans les régions Pays de la Loire et Bretagne. Elles ont un cheptel moyen de vaches allaitantes limité (30 têtes), le produit brut des activités hors-sol étant écrasant au regard du produit brut viande bovine (1 043 000 francs contre seulement 144 100 francs).

1-2-6- Les exploitations céréalières réparties selon le type d'assolement (CER 1)

Dans le secteur céréalier, une seule typologie a été employée dans le cadre de cette étude. Intitulée « CER 1 », cette typologie assure une répartition des exploitations céréalières selon les principales cultures mises en oeuvre. Le champ des 77 800 exploitations céréalières prend en compte les exploitations non bovines qui pratiquent la jachère. Ainsi, cette méthode de segmentation conduit à identifier au sein de la population des exploitations bovines, des unités qui en réalité ont une très forte spécialisation céréalière. La prise en compte du critère de jachère obligatoire, qui ne s'applique qu'aux producteurs professionnels produisant plus de 92 tonnes de céréales sur la base d'un rendement moyen régionalisé, conduit implicitement à rejeter les exploitations céréalières de petites dimensions économiques. La création d'une case spécifique pour ces petites unités, comme cela a été envisagé dans la typologie « SEB 2 », n'est donc pas nécessaire.

Parmi les 77 800 exploitations céréalières 56 300 exploitations relèvent des orientations de production n°13 et n°14 (céréales et grandes cultures) et 21 500 relèvent d'autres orientations. Ces dernières font l'objet d'une analyse séparée alors que les unités spécialisées sont réparties en six systèmes techniques en fonction du poids relatif des différentes cultures.

- Les exploitations appartenant au système « blé tendre » sont identifiées comme celles ayant à la fois une superficie de blé tendre supérieure au tiers de la SCOP, une superficie de blé dur inférieure à 20% de la SCOP, une superficie de maïs grain inférieure à 30% de la SCOP et une superficie d'oléo-protéagineux inférieure à 30% de la SCOP.
- Les exploitations appartenant au système « blé dur » sont identifiées comme celles ayant une superficie de blé dur supérieure à 20% de la SCOP.
- Les exploitations appartenant au système « maïs grain avec irrigation » sont identifiées comme celles ayant à la fois une superficie de maïs grain supérieure au tiers de la SCOP, une superficie de blé dur inférieure à 20% de la SCOP et une superficie totale irriguée supérieure à la moitié de la SCOP.
- Les exploitations appartenant au système « maïs grain sans irrigation » sont identifiées comme celles ayant à la fois une superficie de maïs grain supérieure au tiers de la SCOP, une superficie de blé dur inférieure à 20% de la SCOP et une superficie totale irriguée inférieure à la moitié de la SCOP.
- Les exploitations appartenant au système « oléo-protéagineux » sont identifiées comme celles ayant à la fois une superficie d'oléo-protéagineux supérieure au tiers de la SCOP, une superficie de blé dur inférieure à 20% de la SCOP, une superficie de maïs grain inférieure à 30% de la SCOP.

- Les « autres exploitations céréalières », qui ne font pas l'objet de commentaires dans ce document, correspondent aux exploitations céréalières spécialisées non affectées dans les cinq systèmes précédents.

Les 21 600 exploitations du système « blé tendre », fortement localisées dans le bassin parisien, représentent 5% des exploitations agricoles françaises mais près du quart de la production nationale de blé tendre. Elles ont une superficie agricole utile moyenne de 114 hectares dont 95 hectares sont consacrées à la SCOP. La SCOP hors jachère est constituée pour 55% de blé tendre, 16% d'orge, 12% d'oléagineux et 9% de protéagineux. Ces exploitations, qui sont parmi les plus rentables, dégagent un EBE 1997 moyen de 501 600 francs pour 248 000 francs d'aides directes.

Tableau 1-12 : Les caractéristiques moyennes des exploitations céréalières (CERI)

(Scénario central)	Exploitations des OTEX 13 et 14						Autres OTEX	Ensemble
	Blé tendre	Blé dur	Maïs grain avec irrigation	Maïs grain sans irrigation	Oléo- protéagineux	Autres		
Nombre d'exploitations	21600	3400	6200	7000	15200	2900	21500	77800
Superficie agricole utile	114,0	109,4	79,2	65,8	105,4	88,3	54,9	87,7
SCOP	94,5	97,3	73,0	59,8	98,8	72,8	37,9	74,2
<u>Superficie de céréales</u>	<u>67,3</u>	<u>62,1</u>	<u>59,1</u>	<u>46,7</u>	<u>51,8</u>	<u>44,7</u>	<u>25,2</u>	<u>49,1</u>
- dont blé tendre	46,9	10,7	6,2	10,7	38,6	16,7	10,2	25,9
- dont maïs grain	4,9	7,4	50,7	33,6	3,7	7,1	8,6	12,1
- dont orge	14,0	2,2	1,0	0,9	7,7	16,0	3,6	7,2
- dont blé dur	0,9	39,3	0,7	0,8	0,9	1,9	1,7	2,8
- dont avoine et seigle	0,4	0,2	0,3	0,4	0,3	1,2	0,4	0,4
<u>Superficie en oléagineux</u>	<u>10,2</u>	<u>22,1</u>	<u>3,9</u>	<u>5,2</u>	<u>31,0</u>	<u>12,5</u>	<u>6,6</u>	<u>12,9</u>
- dont colza	6,9	2,1	0,7	1,0	15,2	5,1	1,9	5,9
- dont tournesol	3,2	16,4	2,1	3,9	14,2	6,5	4,3	6,3
<u>Superficie en protéagineux</u>	<u>7,8</u>	<u>3,3</u>	<u>1,3</u>	<u>0,9</u>	<u>6,9</u>	<u>2,8</u>	<u>1,1</u>	<u>4,2</u>
<u>Superficie de jachères</u>	<u>9,1</u>	<u>9,8</u>	<u>8,4</u>	<u>6,9</u>	<u>9,1</u>	<u>12,7</u>	<u>5,0</u>	<u>7,9</u>
Aides directes 1997 (F)	248 000	310 600	224 000	154 100	272 200	187 500	111 400	205 200
EBE 1997	501 600	443 600	472 700	351 500	395 000	305 100	441 400	438 400

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 3 400 exploitations du système « blé dur » se retrouvent plus massivement dans les régions du Sud de la France (Languedoc-Roussillon, PACA). Ces exploitations, très spécifiques, regroupent avec 0,8% des exploitations agricoles près de 59% des superficies nationales de blé dur. Elles ont en moyenne 109 hectares dont 97 hectares de SCOP. La SCOP hors jachères provient pour 45% de la culture du blé dur, pour 25% des oléagineux (principalement du tournesol) et 8% du maïs grain. Ces exploitations ont un EBE moyen de 443 600 francs dont 310 600 francs d'aides directes.

Les 13 200 exploitations du système « maïs grain » regroupent, avec 3% des exploitations près de 35% des superficies nationales de maïs grain, une part importante de cette culture étant réalisée par des exploitations d'élevage de bovins ou de porcs. Les 6 200 exploitations avec irrigation ont une superficie agricole moyenne plus importante que les 7 000 autres unités (79 contre 66 hectares). La spécialisation de ces exploitations pour la culture du maïs grain est particulièrement forte, puisqu'elle représente respectivement 78% et 54% de la SCOP hors jachères. Les unités pratiquant l'irrigation se particularisent, du fait l'existence dans le plan de régionalisation d'un rendement de référence spécifique aux superficies de maïs irrigué, par un montant d'aides directes plus élevé que les autres unités (224 000 francs contre 154 100 francs).

Les 15 200 exploitations du système « oléo-protéagineux » se rencontrent plus massivement dans les zones dites intermédiaires (Poitou-Charentes, Lorraine). En représentant 3% des exploitations agricoles, ces unités concentrent 26% des superficies nationales d'oléagineux et seulement 18% des protéagineux. Les superficies d'oléo-protéagineux sont ainsi réparties dans de nombreuses autres exploitations céréalières et bovines où elles entrent dans le processus de rotations culturales. Les exploitations de ce système ont une superficie de 105 hectares dont 99 hectares de SCOP. La SCOP hors jachère est composée pour 34% d'oléagineux (dont 50% de colza et 50% de tournesol), pour 8% de protéagineux et pour 43% de blé tendre. Le montant des aides directes étant plus élevé à l'hectare d'oléagineux et de protéagineux, les exploitations spécialisées dans ces deux cultures se trouvent plus dépendante du soutien public que les autres systèmes céréalières (les aides directes représentent 69% de l'EBE).

Les 21 500 exploitations céréalières ne relevant pas des orientations n°13 et n°14 (céréales et grandes cultures) ont une superficie agricole limitée (55 hectares) et un tiers de leurs surfaces ne proviennent pas des céréales et des oléo-protéagineux. Cette moindre spécialisation dans les cultures soumises aux modifications d'OCM conduit à ce que le poids des aides directes dans l'EBE (25%) soit moins important que pour les autres systèmes.

Dans la suite de ce document, les effets différenciés du projet Agenda 2000 sur les exploitations agricoles françaises sont présentés selon les deux typologies des systèmes d'élevage bovin (SEB1 et SEB2) et cette typologie des exploitations céréalières.

Partie II : LES EFFETS GLOBAUX DU PROJET AGENDA 2000

SELON LES GRANDS TYPES DE PRODUCTION ET LES REGIONS

Cette partie présente les effets macro-économiques du projet Agenda 2000 sur l'agriculture française pour trois grands types de production concernés par la réforme de la PAC (exploitations laitières, bovins-viande et céréalières) et pour les différentes régions administratives.

2-1- Les effets globaux selon les types de production

Les conséquences du projet Agenda 2000 se traduisent par une perte globale d'EBE (ou de revenu) de 11 milliards de francs sur l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles françaises. Cette perte de revenu est déterminée par le cumul de trois sous-totaux : la diminution de la valeur de la production agricole, la variation des charges d'exploitation et l'augmentation des aides directes (y compris des fonds de flexibilité).

- La diminution de la valeur de la production agricole est estimée à 23,5 milliards de francs dont 7,9 milliards au titre des céréales, 6,9 milliards de francs au titre du lait et 8,7 milliards au titre de la viande bovine.
- Les charges d'exploitation augmentent de 40 millions de francs, ce qui s'explique par une augmentation des charges culturales de 680 millions de francs liée à la remise en cultures des ex-jachères, par une hausse des charges opérationnelles de 350 millions de francs du fait de la croissance du quota laitier en zone de montagne et par une réduction du coût des aliments concentrés pour bovins de 980 millions de francs.
- Les aides directes à l'agriculture française progressent globalement de 12,5 milliards de francs. Cette progression provient pour +3 290 millions de francs des aides sur les superficies de céréales et d'oléo-protéagineux, pour +5 550 millions des aides à l'élevage, +3 820 millions des fonds de flexibilité et pour -120 millions de l'impact de la modulation proposée par la Commission. L'augmentation des aides directes sur les superficies de céréales et d'oléo-protéagineux (3 290 millions de francs) s'explique par une hausse des aides sur les superficies de céréales (+5 110 millions) et de maïs fourrage (+710 millions) et par une baisse des aides sur les superficies d'oléagineux (-1 080 millions), de protéagineux

(-60 millions) et des ex-jachères obligatoires (-1 390 millions). La croissance des aides directes à l'élevage (hors fonds de flexibilité) provient de la création d'une aide à la vache laitière (+3 970 millions), de la revalorisation de la prime spéciale aux bovins mâles (+1 090 millions) et de la prime à la vache allaitante (+490 millions). Cette augmentation des primes aux vaches allaitantes (+490 millions de francs) s'explique, par la progression des aides communautaires de base (+790 millions) et, malgré le changement du calcul du chargement, du complément extensif (+280 millions de francs) et, d'autre part, par la suppression des compléments nationaux (- 580 millions).

Tableau 2-1 : L'impact du projet Agenda 2000 sur l'agriculture française
- analyse selon le type de production (en millions de francs) -

(Scénario central)	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Nombre d'exploitations	140 900	100 100	77 800	110 100	428 900
<u>Variation de production agricole</u>	<u>-12 750</u>	<u>-5 930</u>	<u>-3 850</u>	<u>-890</u>	<u>-23 530</u>
- dont COP	-1 670	-1 380	-3 850	-890	-7 860
- dont lait	-6 970	0	0	0	-6 970
- dont viande bovine	-4 110	-4 550	0	0	-8 700
<u>Variation de charges</u>	<u>-350</u>	<u>-50</u>	<u>490</u>	<u>-50</u>	<u>40</u>
- dont charges culturelles	110	130	490	-50	680
- dont aliments concentrés bovins	-800	-180	0	0	-980
- dont quota en plus en montagne	340	0	0	0	350
<u>Variation des aides directes</u>	<u>8 540</u>	<u>2 770</u>	<u>940</u>	<u>260</u>	<u>12 540</u>
- dont aides COP (yc. maïs f.)	1 430	560	1 020	270	3 290
* COP (hors maïs fourrage)	830	460	1 020	270	2 580
* Maïs fourrage	600	110	0	0	710
- dont aides à l'élevage	4 440	1 100	0	0	5 550
* Vaches laitières	3 960	0	0	0	3 970
* Vaches allaitantes	40	450	0	0	490
* Primes bovins mâles	450	650	0	0	1 090
- dont impact du plafonnement	-10	-20	-80	-10	-120
- dont fonds de flexibilité (H1)	2 690	1 130	0	0	3 820
Variation d'EBE (H1)	-3 870	-3 100	-3 400	-580	-11 030

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'analyse des effets globaux en fonction des types de production montre que le projet Agenda 2000 concerne davantage les activités d'élevage bovin que la réforme de la PAC de 1992 (basée essentiellement sur le secteur des céréales). La baisse de la valeur de la production agricole (-23 530 millions de francs) est supportée pour 54% par les 140 900 exploitations laitières, pour 25% par les 100 100 exploitations bovins-viande, pour 16% par les 77 800 exploitations céréalières et pour seulement 4% par les 110 100 « autres exploitations », non directement concernées par le processus de réforme. Les exploitations laitières et bovins-viande subissent ensemble 38% des baisses de produits relatives aux végétaux, la baisse de la production de viande bovine étant supportée pour 52% par les unités bovins-viande.

Les charges augmentent de 490 millions de francs dans les exploitations céréalières du fait de la mise en cultures des ex-jachères. Elles diminuent, en revanche, de 350 millions de francs dans les exploitations laitières du fait de la baisse du coût des aliments concentrés (800 millions contre seulement 180 millions pour le groupe bovins-viande).

La progression des aides directes au sein de l'agriculture française (12,5 milliards de francs) se retrouvent concentrées, dans l'hypothèse H1 de répartition des fonds de flexibilité, pour 68% dans les exploitations laitières, pour 22% dans les exploitations bovins-viande, pour 7% dans les exploitations céréalières et pour 3% dans les autres exploitations. Les exploitations laitières bénéficient de 600 millions de francs supplémentaires d'aides directes au titre des superficies de maïs fourrage contre 110 millions pour les exploitations de bovins-viande. L'impact de la modulation des aides directes au delà de 100 000 Ecus conduit à une économie budgétaire très faible au niveau national (120 millions de francs), supportée pour les deux tiers par les exploitations céréalières.

2-1-1- L'impact du projet Agenda 2000 sur les soldes intermédiaires de gestion

La variation de la production agricole est estimée, sur l'ensemble des exploitations agricoles, à - 8% sur la base de la situation de référence 1997. Cette baisse relative de la production agricole est, en moyenne, plus forte dans les exploitations bovins-viande (-15%) et laitières (-14%) que dans les exploitations céréalières (-6%). Au sein de ces trois groupes, les exploitations spécialisées sur les produits soumis à la baisse de prix subissent des reculs plus marqués. De nombreuses productions échappant à la baisse de prix (oléagineux, protéagineux, ovins, caprins, porcins, volailles, etc...), les exploitations diversifiées sont quant à elles moins concernées.

La valeur ajoutée brute dégagée par les exploitations agricoles françaises, qui s'élève à 105 milliards de francs en 1997, enregistre avec le projet Agenda 2000, une baisse de 22%. Cette baisse est particulièrement importante dans les exploitations d'élevage de bovins (-41% pour les exploitations laitières et -63% pour les exploitations bovins-viande) et plus modérée dans le secteur céréalière (-22%). Les exploitations de bovins-viande, qui représentent 24% des exploitations agricoles et réalisent 9% de la valeur ajoutée brute globale en 1997, devraient en assurer moins de 5% au terme de l'application du projet de réforme.

Les aides directes progressent globalement de 26% en passant de 47 500 à 60 040 millions de francs. Dans les exploitations laitières, où les aides directes sont peu importantes en 1997, la progression est plus rapide (73%) que dans les exploitations bovins-viande (19%). Les exploitations céréalières qui ont connu une progression très forte du montant d'aides directes entre 1992 et 1997 sont par contre peu concernées par le projet. La revalorisation des aides directes n'est cependant pas suffisante pour compenser les baisses de prix pour les trois groupes d'exploitation. Le résultat courant avant impôt baisse ainsi de -22% dans les exploitations bovins-viande, de -17% dans les exploitations laitières et de -16% sur les exploitations céréalières.

Tableau 2-2 : Les conséquences globales du projet Agenda 2000
- analyse selon le type de production (en millions de francs et en %) -

(Scénario central)	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Nombre d'exploitations	140 900	100 100	77 800	106 100	428 900
Production agricole 1997	91 400	40 500	61 500	85 300	278 700
Variation 1997-2002 (%)	-14%	-15%	-6%	-1%	-8%
Valeur ajoutée 1997	30 400	9 600	22 300	42 800	105 100
Variation 1997-2002 (%)	-41%	-63%	-19%	-2%	-22%
Aides directes 1997	11 700	14 800	16 000	5 000	47 500
Variation 1997-2002 (H1)	73%	19%	6%	5%	26%
EBE 1997	39 700	19 600	34 100	39 600	133 000
Variation 1997-2002 (H1)	-10%	-13%	-10%	-2%	-8%
Résultat courant 1997	23 200	14 000	21 800	23 000	82 000
Variation 1997-2002 (H1)	-17%	-22%	-16%	-3%	-13%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La répartition des exploitations selon huit classes de résultat courant 1997 et 2002 permet de mieux identifier les redistributions de revenus opérées au sein de l'agriculture française. Le projet de réforme conduit, très majoritairement, à un recul du revenu. Ainsi, les exploitations ayant un résultat courant inférieur à 50 000 francs représentent 18% de l'ensemble des exploitations agricoles en 1997 contre 21% en 2002. De même, parmi les 73 840 exploitations dont le résultat courant est compris entre 100 000 et 150 000 francs en 1997, 58% restent dans cette classe en 2002, 41% passent dans des classes inférieures et seulement 1% connaissent un transfert favorable. Parmi les 82 640 exploitations pour lesquelles le résultat courant dépasse 300 000 francs en 1997, 80% sont reclassées à l'identique en 2002 et 20% se retrouvent dans des classes inférieures.

Tableau 2-3 : La répartition des exploitations selon le résultat courant 1997 et 2002
- en nombre d'exploitations (toutes OTEX) -

(Scénario central)		Résultat courant 2002 (avec H1)							Ensemble	
		0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF		>400 kF
Résultat Courant 1997	0<	24 200	1 240	0	0	0	0	0	0	25 530
	0-50 kF	7 670	43 920	1 080	0	30	0	0	0	52 720
	50-100 kF	490	22 150	54 170	1 490	0	0	0	0	78 280
	100-150 kF	130	2 210	28 070	42 730	590	110	0	0	73 840
	150-200 kF	120	260	2 330	23 600	26 900	410	0	0	53 640
	200-300 kF	0	0	220	3 760	20 200	37 820	300	0	62 280
	300-400 kF	0	0	0	190	530	15 230	18 100	60	34 120
	>400 kF	0	0	0	0	60	840	9 800	37 810	48 520
Ensemble		32 610	69 780	85 940	71 800	48 330	54 410	28 200	37 870	428 940

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Après application du projet Santer, 44% des exploitations agricoles disposent d'un résultat courant inférieur à 100 000 francs, 28% d'un résultat compris entre 100 000 et 200 000 francs et 28% d'un revenu supérieur à 200 000 francs.

Tableau 2-4 : La répartition des exploitations selon le résultat courant 2002
- analyse selon le type de production (en %) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
0 F <	6%	11%	4%	9%	8%
0 à 50 000 F	18%	23%	10%	12%	16%
50 000 à 100 000 F	24%	26%	14%	13%	20%
100 000 à 150 000 F	19%	15%	14%	18%	17%
150 000 à 200 000 F	11%	10%	12%	12%	11%
200 000 à 300 000 F	11%	8%	19%	14%	13%
300 000 à 400 000 F	5%	3%	11%	9%	7%
> 400 000 F	5%	4%	17%	13%	9%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'approche déclinée par type de production confirme la très forte hétérogénéité de performances économiques au sein de l'agriculture française. Les trois classes de résultat courant inférieurs à 100 000 francs regroupent 48% des exploitations laitières (annexes 3c et 3d), 60% des exploitations bovins-viande (annexes 3e et 3f), 28% des exploitations céréalières et 34% des autres exploitations. A l'opposé, les exploitations ayant un résultat courant supérieur à 200 000 francs concernent 21% des exploitations laitières, 15% des exploitations bovins-viande, 47% des exploitations céréalières et 36% des autres exploitations.

2-1-2- L'évolution du montant des aides directes par exploitation

Au terme de l'application du projet Agenda 2000, le montant des aides directes s'élève en moyenne à 140 100 francs par exploitation agricole, toutes orientations de production confondues. Il se décompose pour 52% d'aides COP - hors maïs fourrage -, pour 7% d'aides sur les superficies de maïs fourrage, pour 30% d'aides au secteur de l'élevage et pour 11% d'autres aides directes (indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesures agri-environnementales, accidents climatiques, aides locales, etc). Les propositions Agenda 2000 conduisent à un resserrement de la hiérarchie des montants d'aides directes entre les exploitations d'élevage et les exploitations productrices de céréales. Le montant moyen des aides directes s'élève à 143 700 francs par exploitation laitière (dont 45 200 francs d'aides COP et 23 500 francs d'aides sur les superficies de maïs fourrage), 176 100 francs par exploitation bovins-viande (dont 58 000 francs d'aides COP et 5 400 francs d'aides au maïs fourrage) et 217 300 francs par exploitation céréalière.

Tableau 2-5 : Le montant des aides directes par exploitation après Agenda 2000
- analyse selon le type de production (en franc par exploitation) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Nombre d'exploitations	140 900	100 100	77 800	106 100	428 900
<u>Aides directes 2002 (H1)</u>	<u>143 700</u>	<u>176 100</u>	<u>217 300</u>	<u>46 100</u>	<u>140 100</u>
- dont aides COP (hors maïs f.)	45 200	58 000	208 600	26 400	73 200
- dont aides maïs fourrage	23 500	5 400	0	0	9 200
- dont aides à l'élevage	52 200	95 100	2 500	10 500	42 500
* y compris ICHN + MAE	9 500	17 300	900	1 300	8 500
- dont autres aides directes	3 800	6 100	6 200	9 200	6 200
- dont fonds de flexibilité (H1)	19 100	11 300	0	0	8 900
Aides directes / ha de SAU	2 290	2 510	2 480	1 650	2 300
Aides à l'élevage (*) / ha SFP (**)	2 160	2 680	720	1 870	2 290
Aides céréales / ha céréales (**)	2 490	2 450	2 810	2 590	2 640
Aides directes / UTA	84 500	120 300	129 400	20 500	79 200
Aides directes / production	26%	52%	29%	6%	24%
Aides directes / EBE	61%	94%	55%	14%	51%
Aides directes / Résultat courant	105%	163%	92%	22%	85%

(*) y compris les fonds de flexibilité (**) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Rapportées à l'hectare de superficie agricole, le montant d'aides directes est désormais peu différent entre les trois groupes étudiés (entre 2 300 et 2 500 francs). Les aides à l'élevage (PMTVA+PSBM+aides à la vaches laitière+PCO+prime à l'herbe+ICHN+fonds de flexibilité) rapportées à l'hectare de superficies fourragères (hors maïs fourrage) demeurent plus importantes dans les exploitations bovins-viande que dans les exploitations laitières, confortées par le maintien de la prime sur les superficies de maïs fourrage.

Pour évaluer la redistribution budgétaire potentielle entre les trois groupes suite à une refonte du plan de régionalisation des rendements de référence, les aides sur les superficies de céréales (exclusion faite du maïs fourrage) ont été rapportées à l'hectare de céréales. Compte tenu de leur localisation géographique, le montant de l'aide est plus élevé dans les exploitations céréalières (2 810 francs) que dans les exploitations laitières (2 490 francs) et bovins-viande (2 450 francs). Ainsi, dans l'hypothèse d'une modification du plan de régionalisation et du versement d'une aide identique de 2 640 francs par hectare de céréales (moyenne nationale), cela conduirait à un transfert d'aides des exploitations céréalières vers les exploitations laitières (309 millions de francs) et bovins-viande (325 millions de francs).

Le montant des aides directes par actif agricole (79 200 francs en moyenne nationale) est, après Agenda 2000, très proche entre les exploitations bovins-viande (120 300 francs) et les unités céréalières (129 400 francs). Les aides directes, qui représentaient 18% du résultat courant moyen de la ferme France en 1991, contribuent pour 58% à celui observé en 1997 et pour 85% à celui simulé après la mise en œuvre des propositions de réforme¹². Le montant des aides directes est, en moyenne, supérieur au résultat courant dans les exploitations laitières (105%) et dans les exploitations bovins-viande (163%). Dans les exploitations céréalières, où les niveaux initiaux de revenus sont plus confortables, les aides directes représentent 92% du revenu.

Au delà de ces résultats moyens, l'analyse de dispersion montre que pour 44% des exploitations agricoles françaises, le montant des aides directes est supérieur au résultat courant 2002. Seules 27% des exploitations ont un montant d'aides inférieur de moitié au résultat courant. Cette dépendance à l'égard du soutien public est particulièrement importante dans les exploitations bovins-viande où les aides directes représentent plus de 150% du résultat courant dans une unité sur deux. Dans le secteur laitier et céréaliier, près la moitié des exploitations ont un montant d'aides directes supérieur au revenu.

Tableau 2-6 : La répartition des exploitations selon le poids des aides directes dans le résultat 2002
- analyse selon le type de production (en %) -

(Scénario central)	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Moins de 25 %	1%	2%	6%	66%	19%
De 25 % à 50 %	8%	3%	14%	9%	8%
De 50 % à 100 %	41%	25%	31%	14%	29%
De 100 % à 150 %	22%	20%	21%	5%	17%
Plus de 150 %	28%	50%	27%	7%	27%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant d'aides directes 2002 par exploitation est inférieur à 50 000 francs dans une exploitation agricole sur quatre et inférieur à 100 000 francs dans une exploitation sur deux. Ce montant est supérieur à 300 000 francs pour 11% d'entre elles, cette proportion atteignant 25% pour les exploitations céréalières. Près de 80% des exploitations bovins-viande et laitières ont un montant d'aides directes compris entre 50 000 et 300 000 francs.

¹² Après paiements des cotisations sociales de l'exploitant (42 500 francs en moyenne par exploitation sur l'univers RICA), les aides directes représentent l'équivalent du revenu des exploitations professionnelles.

Tableau 2-7 : La répartition des exploitations selon le montant des aides directes 2002 (H1)
- analyse selon le type de production (en %) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Moins de 50 000 F	10%	7%	8%	76%	25%
De 50 à 100 000 F	33%	22%	21%	9%	22%
De 100 à 150 000 F	23%	23%	15%	6%	17%
De 150 à 200 000 F	14%	17%	14%	3%	12%
De 200 à 300 000 F	11%	18%	18%	3%	12%
De 300 à 400 000 F	4%	6%	11%	1%	5%
De 400 à 500 000 F	2%	3%	7%	1%	3%
Plus de 500 000 F	1%	2%	7%	1%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Seules 3% des exploitations agricoles françaises ont un montant d'aides directes supérieur à 500 000 francs, ce qui explique le faible impact des seuils de modulation (100 000 écus) proposés par la Commission Européenne dans le cadre du projet de réforme. L'analyse de la concentration des aides directes à l'intérieur du champ des 428 900 exploitations professionnelles montre que 20% des exploitations concentrent 50% des aides directes¹³.

2-1-3- Les redistributions potentielles d'aides selon le mode de répartition des fonds de flexibilité

Le choix de tel ou tel support pour l'attribution des fonds de flexibilité (3 820 millions de francs) n'est pas neutre économiquement pour certaines catégories d'exploitations, mais globalement il ne modifie que très partiellement les équilibres présentés en matière de concentration ou de répartition des aides directes. Il concerne le montant des aides directes perçues par les exploitations laitières et bovins-viande, les exploitations céréalières n'étant pas concernées par le dispositif.

Tableau 2-8 : La répartition des aides directes et des fonds de flexibilité entre les exploitations
- Analyse selon le type de production (en millions de francs) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Aides directes 1997	11 710	14 870	15 970	4 640	47 550
Aides directes 2002 (avec H1)	20 250	17 630	16 910	4 900	60 050
Fonds de flexibilité (H1)	2 690	1 130	0	0	3 820
Variation H2 (vaches allaitantes) / H1	-170	+170	0	0	0
Variation H3 (bovins mâles) / H1	+180	+180	0	0	0
Variation H4 (UGB bovins) / H1	+140	-140	0	0	0
Variation H5 (Prairies) / H1	-500	+590	0	-90	0

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

¹³ Voir à ce sujet l'article sur la modulation des aides directes présenté par notre équipe au colloque de la Société Française d'Economie Rurale (SFER) le 16 juin 1998 à Dijon.

Dans l'hypothèse H1 de répartition des fonds de flexibilité (approche communautaire avec répartition assez homogène entre les vaches laitières, les vaches allaitantes et les bovins mâles), les exploitations laitières bénéficient de 2 690 millions de francs (soit 13% des aides directes 2002) contre 1 130 millions de francs pour les exploitations bovins-viande (soit 6% des aides directes). La comparaison des quatre autres hypothèses testées (voir partie méthode) par rapport à cette situation de référence (H1) montre que les redistributions budgétaires potentielles sont globalement peu importantes. Dans l'hypothèse H2 (revalorisation maximale des primes aux vaches allaitantes) un transfert d'aides directes de respectivement 170 millions de francs est opéré des exploitations laitières vers les exploitations allaitantes. Ce transfert représente une perte de seulement 1,4% des aides directes totales reçues par les 140 900 exploitations laitières et une hausse de 1,6% des aides directes reçues par les 100 100 exploitations bovins-viande. Dans l'hypothèse H3 (revalorisation maximale des primes aux bovins mâles) et H4 (instauration d'une prime à l'UGB bovin), le transfert d'aides (respectivement 180 et 140 millions de francs) s'effectue des exploitations bovins-viande vers les exploitations laitières. Basée sur l'instauration d'une aide de 490 francs par hectare de prairies, l'hypothèse H5 conduit une redistribution plus forte des aides des exploitations laitières vers les exploitations allaitantes (+590 millions de francs par rapport à la situation de référence H1, soit +3,3% d'aides directes).

2-2- Les effets globaux selon les régions administratives

Les régions administratives françaises ne sont pas concernées de la même façon par le projet Agenda 2000. Le poids relatif des différentes orientations de production, le niveau de productivité du travail, le potentiel agronomique, l'intensification des superficies fourragères, le type de cheptel sont autant de facteurs qui conduisent à ce que les effets mécaniques du projet ainsi que les capacités d'adaptation des agriculteurs qui en découlent soient différentes.

2-2-1- La spécialisation régionale des exploitations

La répartition des exploitations agricoles de chaque région selon les quatre types identifiés permet de mettre en évidence les sensibilités relatives aux réformes des organisations communes de marchés (lait, viande bovine, céréales). Les exploitations laitières représentent 83% des exploitations agricoles en Franche-Comté, 80% en Basse-Normandie, 70% en Lorraine, 65% en Bretagne, 56% en Basse-Normandie et près de 50% en Auvergne, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire. Cette forte spécialisation laitière devrait être à l'origine d'une progression particulièrement rapide au cours des prochaines années des aides directes dans la formation du revenu agricole régional.

Tableau 2-9 : La répartition des exploitations agricoles selon les régions et les types de production

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Alsace	ns	ns	1 890	2 500	6 840
Aquitaine	5 540	14 570	8 140	10 880	39 200
Auvergne	11 710	7 780	1 730	ns	22 350
Basse Normandie	15 170	2 540	ns	ns	18 940
Bourgogne	1 670	8 340	3 920	3 200	17 120
Bretagne	26 680	4 850	2 810	6 470	41 070
Centre	2 160	4 820	12 420	4 040	23 530
Champagne Ardenne	3 470	ns	5 510	7 150	17 590
Franche-Comté	6 800	ns	ns	ns	8 190
Haute-Normandie	4 410	ns	ns	ns	7 870
Ile-de-France	ns	ns	3 420	ns	4 830
Languedoc-Roussillon	ns	ns	ns	19 710	22 590
Limousin	ns	10 320	0	ns	12 170
Lorraine	6 310	1 830	ns	ns	8 960
Midi-Pyrénées	6 960	14 870	9 460	6 610	37 940
Nord-Pas-de-Calais	7 100	1 900	2 930	1 860	14 060
PACA	ns	ns	ns	15 390	17 120
Pays de la Loire	18 210	10 830	2 950	4 760	37 410
Picardie	4 430	1 810	3 870	1 150	11 320
Poitou-Charentes	4 550	5 910	8 720	5 600	25 220
Rhône-Alpes	12 660	4 030	4 080	11 600	33 130
France	140 900	100 300	77 800	106 100	428 900

ns = Données non représentatives

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les exploitations bovins-viande, qui représentent 24% des exploitations agricoles françaises, sont fortement concentrées dans le Limousin (85% des exploitations agricoles), en Bourgogne (48%), en Midi-Pyrénées (39%), en Aquitaine (37%), en Auvergne (35%) et dans les Pays de la Loire (29%). Pour ces principales régions productrices de bovins-viande, les écarts de chargement, l'importance des superficies de maïs fourrage, la composition du cheptel (vaches allaitantes et bovins mâles) sont des éléments déterminants de l'évolution future des revenus. Les exploitations céréalières représentent 71% des exploitations agricoles de la région Ile de France, 53% de celles de la région Centre, 34% de celles des régions Picardie et Poitou-Charentes et 31% de celles de la région Champagne-Ardenne. Dans ces régions céréalières, l'évolution réelle des prix de marché des différentes cultures (blé tendre, maïs grain, tournesol, colza, etc...) consécutive à l'abaissement du prix d'intervention ainsi que la réduction des aides à l'hectare pour les oléo-protéagineux seront les facteurs clés de l'évolution à venir des revenus des producteurs. Les exploitations appartenant aux autres types de productions, peu affectés par le projet de réforme, sont nombreuses en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (90%), en Languedoc-Roussillon (87%) et, dans une moindre mesure, en Champagne-Ardenne (40%), en Alsace (36%) et en Rhône-Alpes (35%).

2-2-2- Les effets mécaniques du projet de réforme sur les régions françaises

L'application mécanique du projet Agenda 2000 conduit à une perte de production agricole de 2 960 millions de francs en Pays de la Loire, 2 890 millions en Bretagne, 1 660 millions en Basse-Normandie, 1 480 millions dans la région Centre et entre 1 200 et 1 300 millions dans six régions (Poitou-Charentes, Bourgogne, Picardie, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Lorraine). Ces écarts régionaux s'expliquent essentiellement par les différences de volumes de production et de spécialisation des exploitations agricoles.

En ce qui concerne la perte de valeur ajoutée brute, qui est évaluée à 22% en moyenne nationale, des écarts très importants sont observés selon les régions. Avec une spécialisation bovins-viande très marquée, la région du Limousin est la plus pénalisée en terme relatif avec une perte de 90% de valeur ajoutée brute. Moins spectaculaire, la baisse demeure très forte en Auvergne (-51%), en Lorraine (46%), en Franche-Comté (-45%) et en Basse-Normandie (-43%). La région des Pays de la Loire, avec une perte relative de 34% de valeur ajoutée, est la plus pénalisée en terme absolu (-2 840 millions de francs), juste devant la région Bretagne (-2 790 millions) et la région Centre (-1 560 millions).

Tableau 2-10 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les régions françaises
- Variation des résultats et des aides directes entre 1997 et 2002 (en millions de F et %) -

(Scénario central)	Production agricole		Valeur ajoutée brute		Aides directes (avec H1)		EBE (avec H1)	
	Millions F	%	Millions F	%	Millions F	%	Millions F	%
Alsace	-350	-7%	-360	-16%	180	34%	-180	-7%
Aquitaine	-1 200	-5%	-1 240	-11%	580	21%	-660	-6%
Auvergne	-960	-14%	-1 050	-51%	790	33%	-260	-6%
Basse Normandie	-1 660	-14%	-1 590	-43%	1 050	65%	-540	-11%
Bourgogne	-1 240	-10%	-1 250	-30%	580	17%	-660	-10%
Bretagne	-2 890	-8%	-2 790	-21%	1 850	78%	-940	-7%
Champ. Ardenne	-1 100	-6%	-1 110	-13%	490	18%	-620	-7%
Centre	-1 480	-9%	-1 560	-33%	510	10%	-1 060	-12%
Franche Comté	-650	-15%	-640	-45%	380	48%	-260	-12%
Haute Normandie	-790	-12%	-770	-36%	420	30%	-350	-11%
Ile de France	-320	-7%	-350	-21%	120	10%	-230	-10%
L. Roussillon	-120	-1%	-140	-2%	90	9%	-50	-1%
Limousin	-680	-20%	-660	-90%	380	26%	-280	-13%
Lorraine	-1 200	-16%	-1 160	-46%	640	36%	-520	-13%
Midi Pyrénées	-1 220	-8%	-1 290	-28%	470	10%	-820	-10%
Nord-Pas-de-Calais	-1 110	-10%	-1 080	-27%	660	47%	-420	-9%
PACA	-60	-1%	-70	-1%	20	2%	-60	-1%
Pays de la Loire	-2 960	-11%	-2 840	-34%	1 580	42%	-1 270	-12%
Picardie	-1 250	-9%	-1 240	-24%	660	28%	-590	-9%
Poitou-Charentes	-1 270	-8%	-1 300	-24%	480	13%	-820	-10%
Rhône-Alpes	-950	-6%	-1 030	-16%	590	30%	-440	-6%
France	-23 530	-8%	-23 570	-22%	12 540	26%	-11 030	-8%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La croissance des aides directes (avec les fonds de flexibilité H1) de 26% au niveau national est proportionnellement plus importante dans les régions laitières spécialisées : +78% en Bretagne, +65% en Basse-Normandie, +48% en Franche-Comté, +47% en Nord-Pas-de-Calais et +42% en Pays de la Loire. Les régions céréalières enregistrent des croissances d'aides directes nettement plus modestes : +10% en Ile de France et dans la région Centre.

La perte globale d'EBE sur l'agriculture française est, en valeur absolue, supportée pour moitié par seulement cinq régions : Pays de la Loire (1 270 millions), Centre (1 060 millions), Bretagne (940 millions), Midi-Pyrénées (820 millions) et Poitou-Charentes (820 millions). En terme relatif, elle est supérieure à -10% dans la majorité des régions : Limousin (-13%), Lorraine, Franche-Comté, Pays de la Loire et Centre (-12%), Basse-Normandie et Haute-Normandie (-11%), Bourgogne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Ile de France (-10%). En Rhône-Alpes et en Auvergne, les pertes sont plus modestes (-6%) du fait notamment de la revalorisation du quota laitier dans les zones de montagne.

Tableau 2-11 : La répartition des exploitations selon la variation d'EBE entre 1997 et 2002
- En % des exploitations agricoles par région -

(Scénario central)	- 20 % <	-10 à -20 %	0 à - 10 %	0 à 10 %	>10 %	Ensemble
Alsace	2%	46%	20%	31%	0%	100%
Aquitaine	13%	24%	33%	28%	1%	100%
Auvergne	6%	21%	43%	20%	10%	100%
Basse-Normandie	16%	48%	25%	6%	4%	100%
Bourgogne	18%	34%	22%	24%	3%	100%
Bretagne	11%	30%	45%	14%	0%	100%
Centre	14%	49%	23%	13%	1%	100%
Champagne-Ardenne	3%	29%	33%	32%	2%	100%
Franche-Comté	13%	53%	23%	11%	0%	100%
Haute-Normandie	12%	45%	37%	5%	0%	100%
Ile-de-France	4%	48%	35%	13%	0%	100%
Languedoc-Roussillon	1%	4%	15%	79%	2%	100%
Limousin	34%	22%	21%	12%	11%	100%
Lorraine	7%	53%	31%	7%	2%	100%
Midi-Pyrénées	17%	29%	32%	19%	3%	100%
Nord-Pas-de-Calais	8%	35%	50%	4%	3%	100%
PACA	1%	2%	16%	81%	0%	100%
Pays de la Loire	26%	33%	24%	16%	1%	100%
Picardie	3%	37%	56%	4%	0%	100%
Poitou-Charentes	16%	28%	42%	14%	0%	100%
Rhône-Alpes	9%	18%	35%	34%	4%	100%
France	12%	29%	32%	24%	2%	100%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La proposition de réforme entraîne une amélioration d'EBE supérieur à 10% dans seulement 2% des exploitations agricoles françaises, il s'agit principalement d'exploitations laitières peu performantes, très extensives et localisées en montagne et haute montagne. Pour 12% des exploitations agricoles, la réforme se traduit par un recul d'EBE supérieur à 20%. Les exploitations fortement fragilisées par le projet de réforme sont très souvent spécialisées en production de viande bovine, comme en témoignent les principales régions concernées : Limousin (34% des exploitations), Pays de la Loire (26%), Bourgogne (18%), Midi-Pyrénées (17%).

Avec le projet Agenda 2000, le montant moyen des aides directes est supérieur au revenu dans la moitié des régions. Il devient très important dans les régions d'élevage (212% en Limousin, 144% en Auvergne, 128% en Basse-Normandie, 126% en Lorraine, 125% en Franche-Comté, 110% en Bourgogne, 107% en Pays de la Loire), avec des croissances plus marquées dans les bassins laitiers. Dans les zones céréalières, les aides directes progressent moins rapidement mais elles sont également plus importantes que le revenu (143% dans la région Centre, 116% en Ile de France).

Tableau 2-12 : L'évolution du poids des aides directes dans la formation du revenu entre 1997 et 2002
- Analyse selon les régions pour les aides directes avec fonds de flexibilité HI (en %) -

(Scénario central)	Aides directes / Production		Aides directes / EBE		Aides directes / Résultat courant	
	1997	2002	1997	2002	1997	2002
Alsace	11%	3%	22%	31%	35%	52%
Aquitaine	12%	15%	25%	32%	39%	51%
Auvergne	33%	52%	57%	82%	96%	144%
Basse Normandie	14%	27%	34%	63%	61%	128%
Bourgogne	29%	38%	51%	66%	80%	110%
Bretagne	6%	12%	17%	31%	27%	54%
Champagne Ardenne	16%	19%	30%	37%	42%	55%
Centre	33%	40%	60%	75%	103%	143%
Franche Comté	19%	32%	38%	63%	67%	125%
Haute Normandie	21%	31%	44%	64%	74%	119%
Ile de France	26%	31%	52%	64%	85%	112%
Languedoc-Roussillon	8%	8%	16%	18%	25%	27%
Limousin	44%	70%	72%	104%	128%	212%
Lorraine	24%	38%	43%	67%	73%	126%
Midi Pyrénées	32%	38%	55%	67%	89%	115%
Nord-Pas-de-Calais	12%	20%	28%	46%	44%	74%
PACA	6%	7%	16%	17%	26%	27%
Pays de la Loire	14%	22%	36%	58%	60%	107%
Picardie	18%	25%	35%	50%	58%	87%
Poitou-Charentes	24%	30%	44%	55%	71%	95%
Rhône-Alpes	13%	18%	28%	39%	47%	68%
France	17%	24%	36%	49%	58%	85%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La répartition des 60 milliards d'aides directes versées à l'agriculture française en 2002 selon différents postes de subventions entre les régions confirme l'analyse menée sur la spécialisation des exploitations. Les aides sur les superficies de céréales et d'oléo-protéagineux (hors maïs fourrage) représentent 98% des aides directes en Ile de France, 84% en Champagne-Ardenne et 79% dans la région Centre. Les aides sur les superficies de maïs fourrage se retrouvent essentiellement dans quatre régions où elles contribuent fortement au budget global d'aides directes : la Bretagne (19%), la Basse-Normandie (18%), les Pays de la Loire (15%) et le Nord-Pas-de-Calais (12%). Les aides à l'élevage pèsent lourdement dans le budget global d'aides directes du Limousin (77% contre seulement 8% pour les aides COP), de Franche-Comté (44%) et de Rhône-Alpes (40%).

Tableau 2-13 : Les aides directes en 2002 dans les régions administratives (en millions de F)

<i>(Scénario central)</i>	Aides COP (hors maïs fourrage)	Aides sur les superficies de maïs fourrage	Aides à l'élevage	Autres aides directes	Fonds de flexibilité (H1)	Ensemble des aides directes
Alsace	520	50	90	20	35	730
Aquitaine	1 880	140	1 060	130	150	3 360
Auvergne	610	50	2 110	90	280	3 130
Basse Normandie	790	480	920	120	330	2 650
Bourgogne	2 190	70	1 560	50	220	4 090
Bretagne	1 200	790	1 420	250	570	4 230
Champagne Ardenne	4 840	110	610	90	100	5 770
Centre	2 590	90	410	70	110	3 270
Franche Comté	430	70	520	40	120	1 180
Haute Normandie	1 120	170	310	110	115	1 820
Ile de France	1 270	0	10	10	0	1 290
Languedoc-Roussillon	470	0	330	270	30	1 090
Limousin	150	50	1 450	50	150	1 870
Lorraine	1 250	200	710	60	220	2 430
Midi Pyrénées	2 670	110	1 900	290	190	5 150
Nord-Pas-de-Calais	1 210	240	390	60	170	2 070
PACA	280	0	220	260	0	760
Pays de la Loire	1 870	790	1 830	280	550	5 320
Picardie	2 270	190	350	70	140	3 020
Poitou-Charentes	2 820	200	890	90	150	4 150
Rhône-Alpes	970	120	1 030	260	190	2 560
France	31 420	3 930	18 230	2 670	3 820	60 090

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les fonds de flexibilité, qui représentent seulement 6% des aides directes et 3% de l'EBE de l'agriculture française, constituent une ressource budgétaire non négligeable dans les régions d'élevage. Dans le cadre de l'hypothèse H1 de répartition, les fonds de flexibilité couvrent 10% de l'EBE en Limousin, 9% en Basse Normandie, 8% en Auvergne, 7% en Franche-Comté, 6% en Lorraine et 6% en Pays de la Loire. Leur répartition sur une base différente que celle proposée dans l'hypothèse de référence H1 peut conduire, dans ces régions, à des améliorations ou à des détériorations d'EBE.

**Tableau 2-14 : L'impact du projet Agenda 2000 sur l'EBE régional (avec H1)
et la variation induite par le choix de quatre autres modes de répartition des fonds de flexibilité**

	Variation d'EBE 1997-2002 (avec H1)	Fonds de flexibilité H1 / EBE 2002	Variation d'EBE 2002 par rapport à H1			
			H2 / H1	H3 / H1	H4 / H1	H5 / H1
Alsace	-7%	1,5%	-0,1%	0,1%	+0,1%	-0,4%
Aquitaine	-6%	1,4%	+0,3%	-0,5%	+0,0%	-0,4%
Auvergne	-6%	7,8%	+0,5%	-0,7%	-0,1%	+5,6%
Basse Normandie	-11%	8,6%	-0,6%	+0,8%	+0,8%	-0,8%
Bourgogne	-10%	3,6%	+0,2%	+0,0%	-0,5%	+2,4%
Bretagne	-7%	4,5%	-0,3%	+0,3%	-0,1%	-2,0%
Champagne Ardenne	-7%	1,4%	-0,2%	+0,3%	+0,0%	+0,4%
Centre	-12%	1,2%	0,2%	-0,3%	-0,1%	+0,1%
Franche Comté	-12%	7,2%	-0,4%	0,5%	+0,9%	+4,9%
Haute Normandie	-11%	4,1%	-0,4%	+0,7%	+0,1%	-1,3%
Ile de France	-10%	0,1%	+0,0%	+0,0%	+0,0%	+0,0%
Languedoc-Roussillon	-1%	0,4%	+0,0%	+0,0%	-0,1%	-0,3%
Limousin	-13%	9,5%	+2,4%	-3,7%	-0,6%	+9,0%
Lorraine	-13%	6,4%	-0,7%	+1,3%	-0,4%	+0,0%
Midi Pyrénées	-10%	2,5%	+0,5%	-0,9%	+0,1%	+0,4%
Nord-Pas-de-Calais	-9%	3,8%	-0,2%	0,2%	+0,1%	-2,0%
PACA	-1%	0,0%	+0,0%	+0,0%	+0,0%	-0,8%
Pays de la Loire	-12%	6,3%	-0,3%	+0,6%	+0,0%	-1,0%
Picardie	-9%	2,3%	-0,2%	+0,2%	+0,0%	-1,4%
Poitou-Charentes	-10%	2,1%	+0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,6%
Rhône-Alpes	-6%	2,9%	+0,0%	-0,1%	+0,4%	+1,1%
France	-8%	3,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'hypothèse H2 (revalorisation maximale des primes vaches allaitantes) conduit, par rapport à H1, à une amélioration significative d'EBE dans le Limousin (+2,4%), région qui conserve malgré tout une perte globale d'EBE de 10% entre 1997 et 2002. Pour toutes les autres régions françaises, l'arbitrage entre H1 et H2 est susceptible de générer des évolutions régionales moyennes d'EBE comprises entre seulement -1 et +1%. L'hypothèse H3 (revalorisation maximale des primes aux bovins mâles) est plus favorable que l'hypothèse H1 en Lorraine (+1,3% d'EBE), en Basse-Normandie (+0,8%) et en Pays de la Loire (+0,6%). Elle est particulièrement défavorable dans le Limousin (-3,7%) et en Midi-Pyrénées (-0,9%) mais influe, en revanche, peu dans la plupart des autres régions françaises.

Le choix de l'hypothèse H4 (instauration d'une aide à l'UGB bovin) est finalement très proche du choix de l'hypothèse H1 en ce qui concerne l'évolution de l'EBE moyen régional, les écarts étant inférieurs à +/- 1% dans toutes les régions françaises. L'hypothèse H5 qui permet de répartir

l'intégralité des fonds de flexibilité sur un même support (l'hectare de prairies) provoque des redistributions budgétaires plus nettes entre les régions françaises. Comparativement à l'hypothèse de référence H1, l'hypothèse H5 est particulièrement bénéfique dans le Limousin (+9,0% d'EBE), en Auvergne (+5,6%), en Franche-Comté (+4,9%) et en Bourgogne (+2,0%). Dans ces quatre régions, l'adoption d'une aide à l'hectare de prairies n'est cependant pas suffisante pour assurer une évolution mécanique des revenus positive après Agenda 2000. Dans cette hypothèse, les transferts d'aides se font des régions intensives vers les régions extensives, les principales zones perdantes par rapport à H1 étant la Bretagne (-2,0%), le Nord-Pas-de-Calais (-2,0%), la Picardie (-1,4%), la Haute-Normandie (-1,3%) et les Pays de la Loire (-1,0%).

Cette approche globale montre que la proposition de réforme est, à structure et productivité constantes, défavorable pour le revenu moyen des agriculteurs de toutes les régions françaises. Elle ne permet pas de parvenir à un rééquilibrage territorial des aides directes, les régions les plus soutenues conservant leurs avantages acquis. La hiérarchie des revenus entre régions n'est pas modifiée, ce phénomène pouvant être conforté par le fait que les facultés d'adaptation des agriculteurs sont souvent plus importantes dans les régions à haut potentiel agronomique. Les fonds de flexibilité qui représentent seulement 7% des aides directes PAC à l'agriculture française conduisent, quelles que soient les hypothèses de répartition testées, à des transferts d'aides limités entre régions. Cela ne doit cependant pas masquer l'existence, au sein de chaque région, d'un certain rééquilibrage des aides entre catégories d'exploitations.

2-3 La sensibilité des simulations aux évolutions de prix et de gain de productivité

Les simulations d'évolution de revenu sont particulièrement sensibles aux hypothèses d'une part, de variation des prix, d'autre part, de gains de productivité. Pour permettre une meilleure interprétation des résultats, il est apparu nécessaire d'effectuer la mesure de quelques hypothèses alternatives au scénario central (SC). Pour évaluer la sensibilité aux variations de prix, il est simulé un scénario optimiste (S1), où la baisse des prix payés aux producteurs représente les deux tiers de celle des prix d'intervention envisagée dans le projet de réforme (soit -13,3% pour les céréales, -20% pour la viande bovine et -10% pour le lait). Dans ce cas, les baisses d'EBE sont fortement atténuées pour le secteur céréalier (-6% contre -10% dans le scénario central) et le secteur bovins-viande (-2% contre -13% dans le scénario central). Les exploitations laitières bénéficient, quant à elles, d'une très légère progression de l'EBE (+2% contre -10% dans le scénario central). Cette analyse, confirme le décalage observé entre les baisses de prix du projet Agenda 2000 et le montant des paiements compensatoires proposés. Les tableaux en annexes (1a, 1b, 1c) complètent cette analyse pour les différents systèmes d'élevage bovin.

Tableau 2-15 : La sensibilité des simulations à la variation des prix
 - analyse selon le type de production (en francs et en % par exploitation) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
SC = Scénario central (-20% en céréales ; -30% en viande bovine ; -15% en lait)					
Variation production 1997-2002- En F	-90 400	-59 100	-49 500	-8 400	-54 800
- dont COP	-11 800	-13 700	-49 500	-8 400	-18 300
- dont lait	-49 500	0	0	0	-16 300
- dont viande bovine	-29 100	-45 400	0	0	-20 300
Variation d'EBE 1997-2002- En F	-27 500	-30 900	-43 600	-5 500	-25 700
Variation d'EBE 1997-2002 - En %	-10%	-13%	-10%	-2%	-8%
S1 = Scénario optimiste (-13,3% en céréales ; -20% en viande bovine ; -10% en lait)					
Variation production 1997-2002- En F	-60 300	-39 400	-33 000	-5 500	-36 500
- dont COP	-7 900	9 200	-32 900	-5 500	-12 200
- dont lait	-33 000	0	0	0	-10 800
- dont viande bovine	-19 400	30 200	0	0	-13 500
Variation d'EBE 1997-2002- En F	+2 600	-11 200	-27 100	-2 600	-7 400
Variation d'EBE 1997-2002 - En %	+2%	-2%	-6%	+1%	-2%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'analyse de l'effet potentiel des gains de productivité a été réalisée, sur une période de six années cumulées (1996-2002), en distinguant la productivité partielle des consommations intermédiaires de celle du travail, celle du capital étant considérée comme nulle au regard des tendances passées. Pour la productivité des consommations intermédiaires, partant du constat d'un gain moyen de 0,7% par an sur quinze ans, nous avons fait l'hypothèse d'un gain (Sci) de 0,5% par an du montant total des consommations intermédiaires de chaque exploitation (soit 3% en six ans).

Cette amélioration de la valeur ajoutée (+10 300 francs en moyenne nationale par rapport à la situation de référence considérant une productivité constante) diffère selon les types de production. L'effet est plus marqué dans les exploitations laitières et bovins-viande (+5% d'EBE) que dans les unités céréalières (+4%), du fait d'un rapport « consommations intermédiaires sur valeur ajoutée » plus faible dans ces dernières. Ces gains de productivité se révèlent insuffisants pour contrebalancer les effets mécaniques négatifs du projet Agenda 2000.

Cette hypothèse doit être nuancée par des gains de productivité différents entre les exploitations agricoles en fonction de leur localisation géographique, de leur système technique et de la compétence de l'agriculteur.

Tableau 2-16 : La sensibilité des simulations aux hypothèses de gains de productivité
- analyse selon le type de production (en francs et en % par exploitation) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Variation d'EBE 1997-2002 (SC)	-10%	-13%	-10%	-2%	-8%
Effet productivité des CI (Sci) - en F	+11 400	+ 7 800	+12 700	+9 700	+10 300
Variation d'EBE 1997-2002 (avec effet Sci)	-5%	-8%	-6%	+2%	-4%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le rythme d'agrandissement des exploitations s'est fortement accéléré depuis la dernière réforme de la PAC (+5% de surface par exploitation et par an de 1991 à 1996) sous l'effet cumulé des mesures de pré-retraite (Daucé, Quinqu, 1998) et du non plafonnement des aides directes par exploitation. Au cours des dix prochaines années, les études démographiques montrent que le nombre de départ d'agriculteurs diminuera fortement, en France. L'hypothèse d'une croissance de 1,5% par an de la productivité du travail conduit à l'estimation globale d'une croissance d'EBE de 9% par exploitation sur une période de six ans. Cette estimation doit être mise en relation avec le différentiel d'évolution des prix des produits agricoles par rapport à l'indice général des prix à la consommation. Elle doit également être nuancée en fonction des situations individuelles. La pression foncière dans les différents bassins de production, l'âge de l'agriculteur, les opportunités de diversification et les contraintes de travail sont parmi les principaux facteurs qui interviennent sur les capacités de telle ou telle exploitation à réaliser une augmentation de la productivité du travail.

Partie III : LES EFFETS DU PROJET AGENDA 2000 SUR LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

Dans cette partie, l'analyse des conséquences de l'application mécanique du projet Agenda 2000 est conduite sur les 140 900 exploitations laitières réparties selon les deux typologies « SEB 1 »¹⁴ et « SEB 2 ». L'étude de l'impact des fonds de flexibilité et des effets régionaux portera uniquement sur la seconde typologie (SEB 2).

3-1- Les exploitations laitières spécialisées (SEB 1)

Les deux critères utilisés dans la typologie « SEB 1 » (part du maïs fourrage dans la superficie fourragère et localisation plaine-montagne) ne sont pas neutres quant à l'évolution des revenus des exploitations laitières spécialisées. Dans le projet Santer, les aides sur les superficies de maïs fourrage bénéficient, en effet, d'une revalorisation au même titre que les aides céréalières et, d'autre part, les exploitations de montagne font l'objet d'une augmentation de quota de 10%.

3-1-1- L'impact détaillé du projet de réforme Agenda 2000

Sur les 85 900 exploitations laitières spécialisées, la perte de production est évaluée, en valeur, à 79 900 francs par exploitation dont 49 600 francs au titre du lait, 19 500 francs au titre de la viande bovine et 10 800 francs au titre des céréales. Cette baisse est plus marquée dans les exploitations « plaine-maïs non limité » (-111 400 francs) du fait d'une production de lait et de céréales plus importante que dans les autres unités. Les exploitations laitières spécialisées de montagne subissent des baisses de produits plus modérées (-45 500 francs en système « maïs » et -37 700 francs en système « herbager ») pour deux raisons : elles bénéficient d'une hausse de leur quota laitier de 10% ce qui leur permet de limiter leur baisse de production laitière ; elles ont très peu de céréales commercialisées d'où une moindre sensibilité à la baisse de prix envisagée.

Globalement sur l'ensemble des exploitations laitières spécialisées, les économies de charges (-1 600 francs par exploitation) sont très faibles comparativement aux baisses de produits (-79 900 francs). Les exploitations de plaine connaissent une baisse de charges, du fait d'une réduction du coût des aliments concentrés pour bovins de 5%. Les exploitations de montagne enregistrent, en revanche, des hausses de charges opérationnelles compte tenu de la hausse de quota laitier.

¹⁴ En ce qui concerne la typologie « SEB 1 », les tableaux sont présentés en deux volets, un premier sur les 85 900 exploitations spécialisées et un second sur les 55 000 exploitations lait-viande.

Tableau 3-1 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières spécialisées
 - Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

(Scénario central)	Plaine			Montagne			Ensemble lait spécialisé
	Maïs non limité	Maïs limité	Herbager	Maïs	Herbager mixte	Herbager spécialisé	
Nombre d'exploitations	35 100	20 500	8 000	7 400	2 500	12 500	85 900
Variation production agricole	-111 400	-80 900	-57 100	-45 500	-14 300	-37 700	-79 900
- dont COP	-15 400	-12 700	-12 400	-2 300	-1 900	- 700	-10 800
- dont lait	-72 100	-49 100	-33 800	-25 800	-6 100	-19 800	-49 600
- dont viande bovine	-23 900	-19 100	-10 800	-17 300	-6 300	-17 200	-19 500
Variation de charges	-6 200	-3 400	-2 300	8 200	7 600	6 600	-1 600
- dont charges culturelles	900	1 000	1 200	300	100	0	700
- dont aliments bovins	-7 000	-4 400	-3 400	-4 800	-1 700	-4 000	-5 300
- dont quota en + en montagne	0	0	0	12 800	9 300	10 600	2 900
Variation des aides directes	73 500	51 900	36 000	46 700	26 900	33 900	55 500
- dont aides COP (yc. maïs f.)	14 000	9 300	5 400	5 200	2 300	1 400	9 200
* COP (hors maïs fourrage)	7 300	5 800	5 100	2 500	2 000	1 200	5 300
* Maïs fourrage	6 700	3 500	300	2 800	300	200	3 900
- dont aides à l'élevage	37 900	26 900	19 500	26 300	15 700	20 700	29 400
* Vaches laitières	37 100	26 100	18 700	25 900	15 300	20 000	28 700
* Vaches allaitantes	0	0	0	200	100	0	0
* Primes bovins mâles	800	700	800	300	200	600	700
- dont impact du plafonnement	-200	-100	0	0	0	0	-100
- dont fonds de flexibilité(H1)	21 800	15 700	11 100	15 200	8 900	11 800	17 000
Variation d'EBE (H1)	-31 600	-25 600	-18 800	-7 000	5 000	-10 500	-22 800

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les aides directes augmentent, en moyenne, de 55 500 francs par exploitation laitière spécialisée : +5 300 francs d'aides COP (hors maïs fourrage), +3 900 francs d'aides sur les superficies de maïs fourrage, +28 700 francs d'aides pour les vaches laitières, +700 francs pour la revalorisation des primes spéciales aux bovins mâles et +17 000 francs de fonds de flexibilité. Cette croissance des aides directes est plus forte dans les 35 100 exploitations du système « plaine - maïs non limité » (73 500 francs) qui bénéficient de la revalorisation des aides sur les superficies de maïs fourrage (6 700 francs) et, du fait de leur dimension économique, de fonds de flexibilité plus importants (21 800 francs). Les 8 000 exploitations du système « plaine - herbager », qui ont une perte de production agricole moyenne de 57 100 francs, sont moins concernées par la hausse des aides directes (36 000 francs dont 11 100 francs de fonds de flexibilité). Les 7 400 exploitations du système « montagne - maïs », qui subissent un recul de leur production agricole de 45 500 francs, bénéficient d'une revalorisation d'aides directes de 46 700 francs, l'augmentation des charges conduisant cependant à un recul de l'EBE (-7 000 francs par exploitation).

La perte d'EBE des exploitations laitières spécialisées, qui est évaluée par le cumul des trois postes étudiés précédemment (variation de la production agricole, des charges et des aides directes), est en valeur absolue plus forte en plaine qu'en montagne. Les exploitations du système « plaine-maïs limité » perdent, à structure et productivité constantes, 31 600 francs d'EBE contre 7 000 francs pour les exploitations « montagne - maïs » et 10 500 francs pour les exploitations « montagne - herbager ». L'instauration d'une aide à la vache laitière théorique ne permet pas aux exploitations de montagne à faible productivité de bénéficier, comme dans la première version du projet Santer, d'un phénomène de sur-compensation des baisses de prix.

L'impact du projet Agenda 2000 sur les soldes intermédiaires de gestion permet une analyse plus synthétique des principaux changements opérés. Globalement sur l'ensemble des exploitations laitières spécialisées, la production agricole baisse - en valeur - de 13% et la valeur ajoutée brute diminue de 35%. La forte revalorisation des aides directes (+82% avec fonds de flexibilité H1) ne permet pas de maintenir l'EBE initial qui baisse de 8% (soit l'équivalent de - 14% du résultat courant avant impôt).

Tableau 3-2 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières spécialisées
- Analyse en francs et % par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEBI) -

(Scénario central)	Plaine			Montagne			Ensemble lait spécialisé
	Maïs non limité	Maïs limité	Herbager	Maïs	Herbager mixte	Herbager spécialisé	
Nombre d'exploitations	35 100	20 500	8 000	7 400	2 500	12 500	85 900
Production agricole 1997	878 000	601 600	445 800	450 700	299 900	344 600	641 100
Variation 1997-2002 (%)	-14%	-13%	-13%	-10%	-5%	-11%	-13%
Valeur ajoutée 1997	305 800	202 600	141 800	147 700	125 300	132 300	221 900
Variation 1997-2002 (%)	-34%	-38%	-39%	-36%	-18%	-34%	-35%
Aides directes 1997	81 100	68 500	57 300	58 200	37 400	45 300	67 500
Variation 1997-2002 (H1)	91%	76%	63%	80%	72%	75%	82%
EBE 1997	364 200	254 300	186 200	192 700	160 400	170 700	272 700
Variation 1997-2002 (H1)	-9%	-10%	-10%	-4%	3%	-6%	-8%
Résultat courant 1997	215 800	152 900	107 300	97 900	88 100	90 400	158 700
Variation 1997-2002 (H1)	-15%	-17%	-18%	-7%	5%	-12%	-14%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'application du scénario Agenda 2000 entraîne un léger resserrement des écarts de revenu entre les exploitations laitières de plaine, qui sont dans les systèmes les plus intensifs et les exploitations de montagne (annexes 2c et 2d). Dans les exploitations de plaine, le résultat courant baisse de 15 à 17% selon les systèmes, les exploitations « maïs limité » conservant un revenu 2002 moyen plus confortable (184 100 francs contre 127 300 francs en « maïs limité » et 88 500 en « herbager »). Dans les exploitations de montagne, la hausse de quota permet de contenir la baisse de revenu (-12% en système « herbager spécialisé », -7% en système « maïs »), le résultat courant 2002 demeurant inférieur à 95 000 francs pour les trois systèmes étudiés.

3-1-2- L'évolution des aides directes

Au terme de l'application du projet Agenda 2000, le montant moyen des aides directes est de 123 000 francs par exploitation laitière spécialisée dont 33% proviennent des aides COP (hors maïs fourrage), 32% des aides à l'élevage, 17% des aides sur les superficies de maïs fourrage, 14% des fonds de flexibilité et 4% d'autres aides directes. Le montant moyen d'aides directes est particulièrement élevé dans les exploitations de plaine avec maïs non limité (154 700 francs) du fait notamment de l'importance des aides sur les superficies COP (52 800 francs) et sur les superficies de maïs fourrage (37 000 francs). Le montant des aides directes est nettement plus faible dans les exploitations « plaine - herbager » (93 300 francs) et dans les exploitations de montagne (105 000 francs dans le système « maïs » et 79 100 francs dans le système « herbager spécialisé »). Pour ces dernières, les aides agri-environnementales (dont 90% relèvent de la prime à l'herbe) représentent 12 100 francs soit trois fois moins que les aides octroyées sur les superficies de maïs fourrage dans les exploitations de plaine avec maïs non limité.

Tableau 3-3 : Les aides directes dans les exploitations laitières spécialisées après Agenda 2000
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

	Plaine			Montagne			Ensemble lait spécialisé
	Maïs non limité	Maïs limité	Herbager	Maïs	Herbager mixte	Herbager spécialisé	
Nombre d'exploitations	35 100	20 500	8 000	7 400	2 500	12 500	85 900
Aides directes 2002	154 700	120 400	93 300	105 000	64 300	79 100	123 000
- dont aides COP (hors maïs f.)	52 800	50 200	49 200	15 400	11 700	7 800	40 900
- dont aides maïs fourrage	37 000	19 400	1 800	15 300	1 400	900	21 400
- dont aides à l'élevage	39 700	32 000	26 100	53 900	41 100	55 000	40 100
* y compris ICHN + MAE	0	1 500	4 100	27 300	25 900	36 100	9 100
- dont autres aides directes	3 400	3 100	5 100	5 200	1 200	3 700	3 500
- dont fonds de flexibilité (H1)	21 800	15 700	11 100	15 200	8 900	11 800	17 000
Aides directes / ha de SAU	2 710	2 100	1 870	2 210	1 900	1 560	2 270
Aides à l'élevage * / ha SFP (**)	3 130	1 660	1 370	2 160	1 910	1 550	2 110
Aides céréales / ha céréales (**)	2 620	2 560	2 460	2 140	1 980	1 850	2 520
Aides directes / UTA	86 400	73 000	59 800	64 800	39 900	52 800	73 200
Aides directes / production	20%	23%	24%	26%	23%	26%	22%
Aides directes / EBE	50%	57%	60%	62%	41%	53%	53%
Aides directes / Résultat courant	84%	95%	105%	115%	69%	99%	90%

(*) y compris les fonds de flexibilité (**) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant total des aides directes rapporté à l'hectare de superficie agricole s'élève en moyenne sur l'ensemble des exploitations laitières spécialisées à 2 270 francs, les aides par hectare de céréales (2 520 francs) demeurant supérieures aux aides liées à l'élevage par hectare de surface fourragère (1 480 francs). Compte tenu du plan de régionalisation actuellement en vigueur, le montant des aides céréales par hectare de céréales est plus élevé en plaine (de 2 460 à 2 620 francs selon les systèmes fourragers) qu'en montagne (de 1 850 à 2 140 francs). De même, les aides à l'élevage par hectare de surfaces fourragères (hors maïs fourrage) sont plus importantes dans les exploitations intensives de plaine que dans les systèmes herbagers. Ces données chiffrées confirment que le soutien public à l'élevage laitier porte plus sur les produits que sur les surfaces.

Dans les exploitations laitières spécialisées, les aides directes 2002 s'élèvent en moyenne à 73 200 francs par actif agricole. Elles représentent 22% de la production agricole exprimée en valeur, 53% de l'EBE et 90% du résultat courant. La dépendance à l'égard des aides directes est forte dans tous les systèmes laitiers spécialisés, celles-ci représentent, en effet, 84% du résultat courant des exploitations du système « plaine - maïs non limité » et près de 100% dans les autres systèmes (exception faite du système « montagne - herbager mixte » du fait de la diversification des productions).

3-2- Les exploitations lait-viande (SEB 1)

Dans les 55 000 exploitations lait-viande, la perte de production agricole est évaluée, en valeur, à 107 000 francs par exploitation dont 49 400 francs au titre du lait, 44 200 francs au titre de la viande bovine et 13 400 francs au titre des céréales. Les systèmes ayant un atelier de taurillons (avec ou sans vaches allaitantes) connaissent en valeur absolue les plus fortes baisses de chiffre d'affaires (-137 100 F par exploitation pour les laitiers avec taurillons -136 000 F par exploitation pour les mixtes avec taurillons). En ayant des volumes de production plus importants elles sont plus sensibles aux baisses de prix. De même, elles sont fragilisées par une activité céréalière conséquente (plus de 30% des systèmes laitiers ou mixtes avec vaches allaitantes ayant un atelier de taurillons ont un taux de SCOP hors maïs fourrage dans la SAU supérieur à 33%).

Tableau 3-4 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations lait-viande
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

(Scénario central)	Laitier-bovins mâles		Laitier-mixte (avec vaches allaitantes)			Ensemble lait-viande
	+Taurillons	+Boeufs	+Naisseur	+Taurillons	+Boeufs	
Nombre d'exploitations	14 000	11 000	16 800	8 500	4 700	55 000
<u>Variation production agricole</u>	<u>-137 100</u>	<u>-99 600</u>	<u>-67 500</u>	<u>-136 000</u>	<u>-122 600</u>	<u>-107 000</u>
- dont COP	-18 200	-13 800	-7 500	-15 400	-15 500	-13 400
- dont lait	-70 000	-51 200	-29 800	-51 900	-49 100	-49 400
- dont viande bovine	-49 000	-34 700	-30 200	-68 700	-58 000	-44 200
<u>Variation de charges</u>	<u>-7 200</u>	<u>-4 800</u>	<u>1 300</u>	<u>-5 500</u>	<u>-4 800</u>	<u>-3 700</u>
- dont charges culturales	1 300	900	600	1 000	1 200	1 000
- dont aliments bovins	-8 900	-5 900	-3 500	-8 000	-6 300	-6 300
- dont quota en + en montagne	400	200	4 300	1 600	300	1 700
<u>Variation des aides directes</u>	<u>88 200</u>	<u>67 000</u>	<u>45 700</u>	<u>79 500</u>	<u>75 200</u>	<u>68 500</u>
- dont aides COP (yc. maïs f.)	15 700	11 300	6 900	14 000	12 800	11 600
* COP (hors maïs fourrage)	8 800	6 700	4 400	7 800	7 500	6 800
* Maïs fourrage	6 900	4 500	2 500	6 200	5 300	4 800
- dont aides à l'élevage	45 000	34 400	24 200	38 800	35 300	34 700
* Vaches laitières	35 700	26 400	20 000	28 300	25 800	27 100
* Vaches allaitantes	0	0	2 200	200	-1 100	600
* Primes bovins mâles	9 300	8 100	1 900	10 200	10 600	7 100
- dont impact du plafonnement	0	0	-300	-200	-100	-100
- dont fonds de flexibilité(H1)	27 500	21 300	15 000	27 000	27 100	22 300
Variation d'EBE (H1)	-41 800	-27 800	-23 000	-51 000	-42 600	-34 800

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

De plus faible dimension économique que les autres exploitations lait-viande, les exploitations mixte naisseur connaissent une baisse de produits de 67 500 francs. La majorité des brouarders ne bénéficiant pas de la revalorisation des primes, ces exploitations ont une augmentation plus limitée des primes spéciales aux bovins mâles (+1 900 F contre +7 100 F en moyenne).

Les charges opérationnelles diminuent légèrement dans la plupart des systèmes lait-viande compte tenu de la réduction du coût des aliments concentrés pour bovins. Seules les exploitations du système « mixte-naisseur », rencontrées plus massivement en montagne, connaissent une croissance de leurs charges du fait de l'augmentation du quota laitier de 10%.

Les aides directes progressent de 68 500 francs par exploitation sur l'ensemble des unités lait-viande : +6 800 francs d'aides COP (hors maïs fourrage), +4 800 francs d'aides sur les superficies de maïs fourrage, +27 100 francs d'aides sur les vaches laitières, +600 francs d'aides sur les vaches allaitantes, +7 100 francs de primes spéciales aux bovins mâles et +22 300 francs de fonds de flexibilité. Conformément aux observations faites sur les évolutions de production agricole, l'augmentation des aides directes est plus importante dans les exploitations laitières avec taurillons (88 200 francs en moyenne dont 6 900 francs au titre des aides sur les superficies de maïs fourrage) que dans les exploitations mixtes et notamment celles du système naisseur (+45 700 francs).

Dans l'hypothèse H1 de répartition des fonds de flexibilité, la perte d'EBE des exploitations lait-viande est, en moyenne, plus forte que celle des exploitations laitières spécialisées (34 800 francs contre 22 800 francs). Dans les 8 500 exploitations mixtes avec taurillons, les pertes atteignent, en moyenne, 51 000 francs contre 42 600 francs pour les 4 700 exploitations du système « mixte + bœufs » et 41 800 francs pour les 14 000 exploitations laitières avec taurillons.

Tableau 3-5 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations lait-viande
- Analyse en francs et en % par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

(Scénario central)	Laitier-bovins mâles		Laitier-mixte (avec vaches allaitantes)			Ensemble lait-viande
	+Taurillons	+Boeufs	+Naisseur	+Taurillons	+Boeufs	
Nombre d'exploitations	14 000	11 000	16 800	8 500	4 700	55 000
Production agricole 1997	853 500	605 700	459 800	773 400	727 200	660 700
Variation 1997-2002 (%)	-16%	-16%	-15%	-18%	-17%	-16%
Valeur ajoutée 1997	275 000	193 700	146 900	226 900	200 800	205 900
Variation 1997-2002 (%)	-47%	-49%	-47%	-58%	-59%	-50%
Aides directes 1997	116 400	91 000	86 400	141 600	134 400	107 600
Variation 1997-2002 (H1)	76%	74%	53%	56%	56%	64%
EBE 1997	370 100	267 900	221 200	347 900	312 900	295 900
Variation 1997-2002 (H1)	-11%	-10%	-10%	-15%	-14%	-12%
Résultat courant 1997	211 200	156 300	135 300	207 100	179 700	173 800
Variation 1997-2002 (H1)	-20%	-18%	-17%	-25%	-24%	-20%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Globalement, sur l'ensemble des exploitations lait-viande, la production agricole diminue de 16% et la valeur ajoutée brute de 50%. La croissance importante des aides directes (64%) ne permet pas à ces exploitations de retrouver au terme de la période d'application du projet Agenda 2000, les niveaux de revenus 1997. Sans adaptation des agriculteurs et en appliquant une baisse des prix de marchés identique à celle des prix d'intervention, l'EBE diminue de 12% et le résultat courant de 20%. Cette baisse relative des revenus est assez proche entre les systèmes, les exploitations mixtes avec taurillons et bœufs (notamment celles ayant une production laitière supérieure à 120 000 kg) étant les plus pénalisées.

Le montant des aides directes 2002 s'élève, en moyenne, à 176 100 francs par exploitation lait-viande dont 40% correspondent à des aides relatives au secteur de l'élevage, 29% à des aides COP, 15% à des aides sur les superficies de maïs fourrage, 13% aux fonds de flexibilité et 2% aux autres aides directes. Dans les exploitations lait+taurillons, ce montant dépasse les 200 000 francs et devient très proche de celui des exploitations de grandes cultures.

Tableau 3-6 : Les aides directes dans les exploitations lait-viande après Agenda 2000
- Analyse en francs et en % par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

	Laitier-bovins mâles		Laitier-mixte (avec vaches allaitantes)			Ensemble lait-viande
	+Taurillons	+Bœufs	+Naisseur	+Taurillons	+Bœufs	
Nombre d'exploitations	14 000	11 000	16 800	8 500	4 700	55 000
Aides directes 2002	204 500	158 000	132 100	221 000	209 500	176 100
- dont aides COP (hors maïs f.)	63 500	51 900	34 500	62 400	58 100	52 200
- dont aides maïs fourrage	38 500	25 100	13 700	34 400	29 600	26 400
- dont aides à l'élevage	70 100	56 700	65 400	92 200	89 300	71 000
* y compris ICHN + MAE	2 300	1 500	23 700	10 100	6 000	10 200
- dont autres aides directes	4 900	3 000	3 500	5 000	5 500	4 200
- dont fonds de flexibilité	27 500	21 300	15 000	27 000	27 100	22 300
Aides directes / ha de SAU	2 520	2 400	2 020	2 290	2 360	2 300
Aides à l'élevage */ ha SFP (**)	2 660	2 210	1 880	2 160	2 300	2 220
Aides céréales / ha céréales (**)	2 430	2 610	2 300	2 410	2 500	2 430
Aides directes / UTA	111 200	99 400	79 600	116 300	121 100	100 800
Aides directes / production	29%	31%	34%	35%	35%	32%
Aides directes / EBE	68%	72%	72%	82%	86%	74%
Aides directes / Résultat courant	121%	123%	118%	142%	153%	126%

(*) y compris les fonds de flexibilité (**) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant des aides directes 2002 par hectare de superficie agricole est très proche de celui des exploitations laitières spécialisées (environ 2 300 francs), il varie peu en fonction des cinq systèmes techniques lait-viande étudiés. Les aides au secteur de l'élevage par hectare de SFP (2 220 francs en moyenne) sont particulièrement importantes dans les exploitations avec taurillons (2 660 francs) du fait des niveaux élevés d'intensification. La dépendance des exploitations « Lait-viande » à l'égard des aides directes est forte (32% de la production et 126% du résultat courant 2002), notamment dans les élevages mixtes (153% du résultat courant des exploitations mixtes « vaches allaitantes + bœufs »).

3-3-Les exploitations laitières selon leur spécialisation (SEB 2)

Pour mieux apprécier les effets du projet Agenda 2000 sur les 140 100 exploitations laitières françaises, une seconde typologie (SEB 2) est utilisée. Privilégiant les combinaisons de productions, cette typologie permet de cerner les effets différenciés liés notamment au poids des grandes cultures dans l'assolement.

3-3-1- L'impact détaillé du projet de réforme Agenda 2000

La perte de production agricole est, en valeur, de 24 900 francs dans les exploitations laitières de petite dimension économique (moins de 16 UDE), de 47 100 francs dans les exploitations laitières avec ovins et caprins, de 91 200 francs dans les unités spécialisées, de 94 600 francs dans les exploitations laitières avec hors-sol et supérieure à 100 000 francs pour les quatre autres types d'exploitations. Les variations de charges sont globalement peu importantes comparativement aux baisses de recettes. Elles diminuent dans tous les types (entre 100 et 6 100 francs en moyenne par exploitation) à l'exception des exploitations de petite dimension qui bénéficient d'une hausse de quota liée à leur localisation plus massive dans les zones de montagne.

Tableau 3-7 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières
- Analyse en francs par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

(Scénario central)	Petites	Exploitations spécialisées			Exploitations diversifiées				Ensemble Laitier
		Très spécialisées	Lait- viande (avec VA)	Lait- viande (sans VA)	Elevage cultures	Hors sol	Grandes cultures	Ovins et caprins	
Nombre d'exploitations	19 000	63 300	11 500	5 100	29 400	5 900	3 100	2 000	140 900
Variation production agricole	-24 900	-91 200	-101 700	-117 300	-123 000	-94 600	-126 900	-47 100	-90 400
- dont COP	-1 300	-4 800	-7 100	-14 800	-30 400	-10 400	-63 700	-6 300	-11 800
- dont lait	-14 700	-56 500	-37 000	-57 200	-61 800	-58 600	-46 500	-28 000	-49 500
- dont viande bovine	-8 900	-29 900	-57 500	-45 400	-30 700	-25 600	-16 700	-12 800	-29 100
Variation de charges	1 400	-2 200	-2 300	-6 100	-4 900	-4 500	0	-100	-2 400
- dont charges culturales	0	400	600	900	2 000	400	5 900	-400	800
- dont aliments bovins	-1 900	-6 100	-5 300	-7 600	-7 400	-5 600	-5 900	-3 300	-5 700
- dont quota en + montagne	3 300	3 500	2 300	600	400	700	0	3 600	2 400
Variation des aides directes	21 800	64 800	64 600	77 800	74 000	63 000	64 200	38 300	60 600
- dont aides COP (yc. maïs f.)	2 100	8 400	9 700	13 900	17 400	11 300	24 200	5 000	10 100
* COP (hors maïs f.)	1 300	3 800	5 400	8 100	11 900	6 000	20 700	2 600	5 900
* Maïs fourrage	800	4 600	4 400	5 800	5 500	5 400	3 500	2 400	4 200
- dont aides à l'élevage	12 500	35 500	31 600	39 400	35 500	32 900	26 600	21 000	31 500
* Vaches laitières	11 700	32 400	22 200	30 300	32 100	30 700	24 900	20 400	28 100
* Vaches allaitantes	500	200	1 200	0	0	200	0	400	300
* Primes bovins mâles	200	2 900	8 200	9 200	3 300	2 000	1 700	300	3 200
- dont impact plafonnement	0	0	0	0	-300	-100	-2 300	0	-100
- dont fonds flexibilité (H1)	7 300	20 900	23 300	24 500	21 400	18 900	15 800	12 300	19 100
Variation d'EBE (H1)	-4 400	-24 200	-34 700	-33 400	-44 000	-27 100	-62 700	-8 700	-27 500

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les aides directes progressent en moyenne de 60 600 francs par exploitation laitière, cette croissance étant plus modérée dans les petites unités (21 800 francs) et dans les exploitations avec ovins et caprins (38 300 francs). Pour les autres types d'exploitations, la montée des aides directes s'échelonne entre 60 000 et 80 000 francs. La modulation des aides à partir de 100 000 Ecus par exploitation concerne un nombre très limité d'élevages. Le montant des fonds de flexibilité qui s'élève en moyenne à 27 500 francs par exploitation (un tiers de la progression des aides) fluctue de 7 300 francs dans les petites unités à 24 500 francs dans les exploitations lait-viande sans vache allaitante.

La perte moyenne d'EBE (avec l'hypothèse H1 de répartition des fonds de flexibilité) est de 27 500 francs par exploitation laitière. Pour les huit types d'exploitations laitières étudiés, l'application mécanique du projet de réforme conduit à un recul d'EBE (de - 4 400 francs pour les petites unités à - 62 700 francs pour les exploitations diversifiées avec grandes cultures).

Tableau 3-8 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières
- Analyse en francs et en % par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

(Scénario central)	Petites	Exploitations spécialisées			Exploitations diversifiées				Ensemble Laitier
		Très spécialisées	Lait- viande (avec VA)	Lait- viande (sans VA)	Elevage cultures	Hors sol	Grandes cultures	Ovins et caprins	
Nombre d'exploitations	19 000	63 300	11 500	5 100	29 400	5900	3 100	2 000	140 900
Production agricole 1997	183 500	579 200	556 400	675 300	884 400	1662 000	1079 700	581 500	648 700
Variation 1997-2002 (%)	-14%	-16%	-18%	-17%	-14%	-6%	-12%	-8%	-14%
Valeur ajoutée 1997	60 400	202 400	159 700	215 800	286 700	531 600	359 200	159 800	215 700
Variation 1997-2002 (%)	-43%	-44%	-62%	-52%	-41%	-17%	-35%	-29%	-41%
Aides directes 1997	27 500	60 000	117 500	97 100	140 300	66 800	241 100	108 500	83 100
Variation 1997-2002 (H1)	80%	108%	55%	80%	53%	94%	27%	35%	73%
EBE 1997	82 800	248 800	261 100	296 900	401 200	560 800	555 900	263 400	281 800
Variation 1997-2002 (H1)	-5%	-10%	-13%	-11%	-11%	-5%	-11%	-3%	-10%
Résultat courant 1997	51 000	142 600	158 800	167 100	239 600	325 000	335 000	131 000	164 600
Variation 1997-2002 (H1)	-9%	-17%	-22%	-20%	-18%	-8%	-19%	-7%	-17%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La présentation des effets de la réforme selon les principaux soldes intermédiaires de gestion montre une perte relative de production, de valeur ajoutée brute et de revenu plus importantes dans les exploitations spécialisées ayant une production associée de viande bovine. Dans les petites structures et dans les exploitations diversifiées en hors-sol et en ovins-caprins, les pertes de revenus sont plus modérées (inférieures à 9%). Les exploitations diversifiées avec grandes cultures, qui subissent une forte baisse de revenu (-19%), conservent après Agenda 2000, un résultat courant deux fois plus élevé que la moyenne des exploitations laitières.

3-3-2- La sensibilité de l'EBE aux hypothèses de répartition des fonds de flexibilité

Les variations d'EBE et de revenus présentées ci-dessus considèrent que les fonds de flexibilité sont répartis selon la méthode H1 « logique communautaire - Santer 1 ». Le choix d'une méthode différente de répartition de ces fonds entraîne, selon les types de production, de légères redistributions d'EBE. Ainsi, dans l'hypothèse H2 « revalorisation des primes aux vaches allaitantes jusqu'au plafond », la perte d'EBE des 140 900 exploitations laitières s'accroît de 0,5% par rapport à l'hypothèse centrale (H1). Les fluctuations sont inférieures à 1% de l'EBE dans tous les types, à l'exception des exploitations « lait-viande sans vache allaitante » (-1,6%) fragilisées par la baisse des primes aux jeunes bovins. La répartition des fonds de flexibilité selon l'hypothèse H3 « revalorisation des primes aux bovins mâles jusqu'au plafond », est en revanche, plus favorable aux exploitations laitières (+0,5% d'EBE). L'analyse déclinée par types de production révèle que les exploitations lait-viande sans vache allaitante connaîtrait alors une progression d'EBE de 2,9% par rapport au scénario central H1.

Tableau 3-9 : L'évolution de l'EBE en fonction des hypothèses de fonds de flexibilité
- Analyse par exploitation laitière (typologie SEB2) -

	Petites	Exploitations spécialisées			Exploitations diversifiées				Ensemble Laitier
		Très spécialisées	Lait- viande (avec VA)	Lait- viande (sans VA)	Elevage cultures	Hors sol	Grandes cultures	Ovins et caprins	
Nombre d'exploitations	19 000	63 300	11 500	5100	29 400	5 900	3 100	2 000	140 900
EBE 2002 (H1) - en F	73 400	224 600	226 400	263 400	357 200	533 800	493 200	254 700	254 300
Fonds de flexibilité H1 - F	7 300	20 900	23 300	24 500	21 400	18 900	15 800	12 300	19 100
Fonds flexibilité / EBE (%)	10%	9%	10%	9%	6%	4%	3%	5%	8%
Variation H2 / H1 (% d'EBE)	0,2%	-0,5%	-0,9%	-1,6%	-0,4%	-0,1%	-0,2%	0,0%	-0,5%
Variation H3 / H1 (% d'EBE)	-1,1%	0,5%	1,8%	2,9%	0,4%	0,0%	0,1%	-0,3%	0,5%
Variation H4 / H1 (% d'EBE)	0,8%	0,6%	0,5%	-0,2%	0,2%	0,0%	0,1%	0,3%	0,4%
Variation H5 / H1 (% d'EBE)	3,3%	-1,6%	1,6%	-3,1%	-2,2%	-1,6%	-1,3%	-3,8%	-1,4%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'hypothèse H4 « instauration d'une prime à l'UGB bovin » est très légèrement favorable aux exploitations laitières, les fluctuations par rapport à H1 demeurant inférieures à 1% de l'EBE dans les huit types étudiés. L'hypothèse H5 « instauration d'une prime à l'hectare de superficie fourragère » conduit globalement à une accentuation de la perte d'EBE de 1,4% sur l'ensemble des exploitations laitières, les exploitations allaitantes étant les principales gagnantes de ce type de scénario. En disposant d'une faible intensification des superficies fourragères, les exploitations laitières de petites tailles sont les seules à enregistrer une amélioration d'EBE par rapport à la situation de référence H1.

Si le choix de la méthode de répartition des fonds de flexibilité n'est pas neutre quant à l'orientation des productions et au processus d'intensification, son impact se révèle néanmoins particulièrement limité sur l'évolution des revenus des différents types d'exploitations laitières. Ces fonds de flexibilité demeurent modestes sur le plan budgétaire (6,3% des aides directes 2002) et la fixation de plafonds communautaires à des niveaux parfois assez bas (exemple : 235 Ecus par vache allaitante, etc...) limite les effets redistributifs potentiels de ce type d'initiative.

3-3-3- L'évolution des aides directes

Le montant moyen des aides directes, qui s'élève à 143 700 francs par exploitation laitière au terme de l'application du projet Agenda 2000, est supérieur à 120 000 francs dans tous les types de production, exception faite des petites structures (49 400 francs). Les exploitations laitières avec une diversification « élevage et cultures » (214 300 francs) ou « grandes cultures » (305 300 francs) bénéficient d'aides substantielles sur les superficies COP. Les exploitations spécialisées (124 800 francs) et les exploitations lait-viande (près de 180 000 francs) sont davantage concernées par la revalorisation des primes aux bovins mâles et par les aides sur les superficies de maïs fourrage (entre 25 et 32 000 francs par exploitation).

Tableau 3-10 : Les aides directes dans les exploitations laitières après Agenda 2000
- Analyse en francs et en % par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

(Scénario central)	Petites	Exploitations spécialisées			Exploitations diversifiées				Ensemble Laitier
		Très spécialisées	Lait- viande (avec VA)	Lait- viande (sans VA)	Elevage cultures	Hors sol	Grandes cultures	Ovins et caprins	
Nombre d'exploitations	19 000	63 300	11 500	5 100	29 400	5 900	3 100	2 000	140 900
Aides directes 2002	49 400	124 800	182 100	174 900	214 300	129 900	305 300	146 900	143 700
- dont aides COP (hors maïs f.)	7 600	20 900	32 700	50 000	110 000	37 300	230 000	30 600	45 200
- dont aides maïs fourrage	4 600	25 400	24 100	31 900	30 600	29 700	19 300	13 300	23 500
- dont aides à l'élevage	28 000	54 100	96 500	65 300	47 900	38 700	32 100	86 200	52 200
* y compris ICHN + MAE	13 300	11 500	18 700	1 900	1 600	1 900	200	34 500	9 500
- dont autres aides directes	1 900	3 500	5 500	3 200	4 400	5 200	8 200	4 500	3 800
- dont fonds de flexibilité	7 300	20 900	23 300	24 500	21 400	18 900	15 800	12 300	19 100
Aides directes / ha de SAU	1 820	2 190	2 220	2 540	2 480	2 620	2 480	2 050	2 290
Aides à l'élevage */ ha SFP (**)	1 670	2 080	2 120	2 670	2 410	2 720	2 400	2 060	2 160
Aides céréales / ha céréales (**)	2 000	2 330	2 330	2 440	2 600	2 430	2 720	2 050	2 490
Aides directes / UTA	37 100	76 600	105 200	109 300	109 900	64 300	150 400	73 400	84 500
Aides directes / production	31%	26%	40%	31%	28%	8%	32%	27%	26%
Aides directes / EBE	70%	61%	90%	73%	64%	25%	64%	61%	61%
Aides directes / Résultat courant	106%	105%	147%	131%	110%	44%	112%	120%	105%

(*) y compris les fonds de flexibilité (**) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant des aides directes par hectare de superficie agricole s'échelonne de 1 820 francs dans les petites structures à 2 620 francs dans les exploitations laitières avec hors-sol, les unités spécialisées occupant une position intermédiaire (2 330 francs). Le montant des aides céréales par hectare de céréales varie fortement entre les types (2 050 francs dans les unités diversifiées avec ovins et caprins et 2 720 francs dans les unités diversifiées avec grandes cultures), montrant ainsi les rééquilibrages potentiels de revenus qu'entraînerait une refonte du plan de régionalisation des rendements de référence.

Le poids des aides directes dans la formation du revenu des éleveurs laitiers s'accroît rapidement avec ce nouveau projet de réforme. Les aides directes représentent, en moyenne, 105% du résultat courant des exploitations laitières, cette dépendance étant encore plus marquée dans les exploitations lait-viande (147% dans les unités avec vaches allaitantes et 131% dans les unités sans vache allaitante). Seules les 5 900 exploitations laitières diversifiées avec hors-sol ont un résultat courant supérieur au montant d'aides directes.

3-3-4- Les effets régionaux du projet Agenda 2000

L'impact du projet de réforme sur les exploitation laitières des différentes régions françaises diffère en fonction notamment du rendement laitier, de l'intensification des superficies fourragères, de l'importance des superficies de maïs fourrage et de la contribution des productions associées (viande bovine, céréales, hors-sol) au chiffre d'affaires (annexes 4a et 4b). Ainsi, par exemple, les 6 800 exploitations de Franche-Comté (158 600 litres de quota, 1,05 de chargement et 7% de maïs fourrage dans la SFP) ne subiront pas la réforme de la même manière que les 7 100 exploitations du Nord-Pas-de-Calais (205 700 litres de quota, 2,22 de chargement et 38% de maïs dans la SFP).

Tableau 3-11 : Les caractéristiques des exploitations laitières selon les régions

	Quota laitier	UGB herbivores	Chargement technique	Maïs fourrage / SFP (en %)	SCOP / SAU (en %)
Aquitaine	127 800	35	1,56	27%	28%
Auvergne	115 700	53	1,13	4%	11%
Basse-Normandie	182 400	74	1,57	25%	18%
Bretagne	192 500	56	1,71	37%	25%
Champagne-Ardenne	189 800	94	1,34	14%	42%
Franche-Comté	158 600	67	1,05	7%	20%
Haute-Normandie	201 600	77	1,84	29%	40%
Lorraine	244 900	96	1,29	18%	34%
Midi-Pyrénées	129 200	46	1,39	14%	25%
Nord-Pas-de-Calais	205 700	67	2,22	38%	39%
Pays-de-la-Loire	190 700	76	1,61	32%	26%
Picardie	261 000	83	2,32	40%	49%
Poitou-Charentes	192 800	60	1,54	31%	49%
Rhône-Alpes	126 500	44	1,20	10%	19%
France	177 100	64	1,49	23%	29%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'analyse des conséquences régionales du projet Agenda 2000 souligne une diminution relative de valeur ajoutée brute plus faible dans les exploitations laitières des régions Aquitaine (-30%), Auvergne (-34%) et Rhône-Alpes (-34%) que dans celles des régions Basse-Normandie (-48%) et Pays de la Loire (-50%) où les unités lait-viande sont fréquentes. En Bretagne, le poids important des unités spécialisées et des élevages laitiers avec une diversification en hors-sol conduisent à ce que la diminution de valeur ajoutée soit proche de celle des zones difficiles.

Tableau 3-12 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières
- Résultats 1997 et variations 1997 et 2002 selon les régions (en F par exploitation et %) -

(Scénario central)	Production agricole		Valeur ajoutée brute		Aides directes (avec H1)		EBE (avec H1)	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Aquitaine	443 100	-11%	160 000	-30%	45 800	86%	197 700	-4%
Auvergne	334 600	-10%	116 600	-36%	65 000	58%	170 200	-3%
Basse-Normandie	595 900	-16%	188 500	-48%	64 100	96%	231 300	-12%
Bretagne	784 000	-12%	279 800	-33%	54 200	116%	315 700	-9%
Champagne-Ardenne	817 900	-16%	268 400	-48%	180 100	45%	419 400	-12%
Franche-Comté	517 700	-16%	178 100	-46%	76 000	69%	245 100	-12%
Haute-Normandie	842 200	-15%	283 800	-42%	130 200	59%	380 800	-11%
Lorraine	898 100	-16%	310 700	-45%	150 200	62%	438 800	-11%
Midi-Pyrénées	370 300	-13%	116 300	-43%	61 500	63%	159 500	-7%
Nord-Pas-de-Calais	824 300	-13%	264 000	-39%	92 000	80%	335 300	-9%
Pays de la Loire	706 500	-15%	204 500	-50%	89 100	77%	278 800	-12%
Picardie	1 074 600	-14%	353 100	-41%	153 000	65%	471 900	-10%
Poitou-Charentes	718 000	-15%	228 300	-45%	133 200	48%	343 200	-11%
Rhône-Alpes	410 100	-11%	151 300	-34%	56 100	67%	201 200	-7%
France	648 700	-14%	215 700	-41%	83 100	73%	281 800	-10%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La croissance des aides directes est, en terme relatif, moins rapide dans les régions de montagne, car les montants initiaux d'aides directes sont plus élevés, du fait notamment des indemnités compensatoires de handicaps géographiques et de la prime à l'herbe. Les augmentations les plus spectaculaires sont observées dans les exploitations laitières du Grand-Ouest (+116% en Bretagne, +96% en Basse-Normandie et +77% en Pays de la Loire).

Le projet de réforme ne modifie pas la hiérarchie des revenus entre les exploitations laitières des différentes régions. Il permet cependant un léger rééquilibrage des revenus en faveur des élevages laitiers de montagne. De dimensions économiques plus limitées, ces élevages bénéficient d'une remise de quota, mais sont moins concernés par la revalorisation des aides sur les superficies de maïs fourrage.

Tableau 3-13 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations laitières selon les régions

	Résultat 2002 / UTA familiale (F)	Aides directes 2002 / UTA total (F)	Aides directes / résultat 2002 (%)	Résultat 1997 (indice 100 = moy.)	Résultat 2002 (indice 100 = moy.)
Aquitaine	53 000	48 400	94%	60	66
Auvergne	59 100	62 400	109%	60	69
Basse-Normandie	64 600	80 100	132%	75	69
Bretagne	104 400	70 400	70%	119	122
Champagne-Ardenne	124 000	146 300	135%	146	140
Franche-Comté	71 500	83 800	120%	83	78
Haute-Normandie	114 500	110 500	109%	141	139
Lorraine	111 700	119 900	115%	158	155
Midi-Pyrénées	46 700	60 800	139%	51	53
Nord-Pas-de-Calais	106 700	91 800	92%	128	131
Pays-de-la-Loire	79 000	94 000	123%	98	93
Picardie	131 600	134 800	111%	166	165
Poitou-Charentes	94 400	109 200	121%	122	118
Rhône-Alpes	63 500	58 900	95%	69	72
France	84 600	84 500	105%	100	100

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le résultat courant moyen 2002 des exploitations laitières est évalué à 84 600 francs par unité de travail agricole familiale, celui-ci s'échelonnant de moins de 60 000 francs dans trois régions (Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes) à plus de 110 000 francs dans quatre régions (Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine et Picardie). Les aides directes 2002 dépassent le résultat courant moyen dans la plupart des régions, avec des proportions comprises entre 120% et 140% dans les régions avec une forte présence d'unités de type lait-viande. En Bretagne, les aides directes représentent 70% du résultat courant 2002 des exploitations laitières du fait des associations fréquentes entre la production laitière et les productions avicoles et porcines, bénéficiant de peu d'aides directes.

Pour mieux apprécier les effets régionaux du projet de réforme Santer, le résultat courant moyen des exploitations laitières de chaque région est rapporté à la moyenne nationale des exploitations laitières (indice 100) pour les deux années étudiées (1997 et 2002). Pour chacune des régions, la confrontation de l'indice obtenu en 1997 et 2002 permet de mesurer le positionnement relatif face au projet de réforme. Ainsi, parmi les quatorze régions étudiées ici, six bénéficient d'une amélioration de leur situation relative : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Ces améliorations sont limitées (au maximum +9 points d'indice pour la région Auvergne qui se stabilise avec 69 d'indice en 2002 contre 155 en Lorraine) et ne modifient pas la hiérarchie des revenus entre régions.

Partie IV : LES EFFETS DU PROJET AGENDA 2000 SUR LES EXPLOITATIONS ALLAITANTES

Cette quatrième partie présente les effets du projet Agenda 2000 sur les 93 100 exploitations allaitantes françaises¹⁵. Comme pour les exploitations laitières, les effets différenciés du projet de réforme sont analysés d'abord à partir de la typologie des systèmes techniques (SEB 1) puis à partir de la typologie privilégiant la spécialisation (SEB 2). L'étude spécifique à la modification des conditions d'octroi du complément extensif, aux fonds de flexibilité et aux impacts régionaux est menée uniquement sur la seconde grille typologique.

4-1- Les exploitations allaitantes selon les systèmes techniques (SEB 1)

La baisse de production agricole des exploitations allaitantes est évaluée, en valeur, à 58 200 francs par exploitation dont 45 800 francs au titre de la baisse du prix de la viande bovine et 12 400 francs au titre de celle des céréales. Cette baisse de recettes est particulièrement importante dans les exploitations naisseur-engraisseurs de taurillons (-102 000 francs) qui regroupent des cheptels conséquents. Dans les exploitations du système « naisseur de brouards primés » et « naisseur-engraisseur de bœufs », la production agricole diminue de près de 70 000 francs contre 42 500 francs dans les exploitations « naisseurs de brouards non primés » et 32 200 francs dans les élevages orientés vers la production de veaux sous la mère. Comme pour les exploitations laitières, les économies de charges sont dérisoires au regard de ces baisses de recettes et ce, quel que soit le système technique considéré.

Les aides directes progressent, en moyenne, de 27 400 francs par exploitation allaitante dont 42% relèvent des fonds de flexibilité, 40% des aides au secteur de l'élevage et 18% des aides liées aux superficies de céréales et d'oléo-protéagineux. Contrairement à ce qui est observé dans les exploitations laitières, la revalorisation des aides sur les superficies de maïs fourrage a un impact limité sur les exploitations allaitantes (+1 000 francs), exception faite des exploitations naisseurs-engraisseurs de taurillons (+2 500 francs). Malgré des baisses de recettes particulièrement importantes, la revalorisation des aides directes est plus faible dans les exploitations « naisseur-engraisseurs de taurillons sans achats » (+38 200 francs) que dans les exploitations « naisseurs de brouards primés » (+46 800 francs).

¹⁵ Parmi les 100 100 exploitations bovins-viande, l'analyse porte ici uniquement sur les 93 100 exploitations allaitantes. Les 7 000 autres exploitations, qui correspondent à des ateliers spécialisés d'engraissement, ne sont pas prises en compte, leur nombre étant insuffisant dans la base de données du RICA pour mener une analyse précise des effets du projet de réforme.

Tableau 4-1 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
 - Analyse selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

(Scénario central)	Naisseur			Naisseur-engraisseur		Ensemble allaitant
	Veaux sous la mère	Broutards non primés	Broutards primés	Taurillons sans achats	Boeuf	
Nombre d'exploitations	5 800	44 500	21 900	10 400	4 900	93 100
Variation production agricole	-32 200	-42 500	-70 000	-102 000	-67 300	-58 200
- dont COP	-8 600	-11 200	-14 000	-11 200	-24 400	-12 400
- dont lait	0	0	0	0	0	0
- dont viande bovine	-23 600	-31 200	-56 000	-90 800	-42 900	-45 800
Variation de charges	0	200	-1 000	-2 700	-100	-600
- dont charges culturales	800	1 300	1 200	1 200	1 600	1 200
- dont aliments bovins	-800	-1 100	-2 200	-3 900	-1 700	-1 800
- dont quota en + en montagne	0	0	0	0	0	0
Variation des aides directes	13 700	16 800	46 800	38 200	33 800	27 400
- dont aides COP (yc. maïs f.)	4 100	3 800	5 700	7 300	10 000	5 100
* COP (hors maïs fourrage)	3 800	3 300	4 400	4 800	8 700	4 200
* Maïs fourrage	300	500	1 300	2 500	1 200	1 000
- dont aides à l'élevage	5 200	5 800	22 300	13 400	11 600	10 900
* Vaches laitières	0	0	0	100	0	0
* Vaches allaitantes	5 100	4 800	7 500	2 000	2 100	4 800
* Primes bovins mâles	100	1 000	14 800	11 300	9 600	6 100
- dont impact du plafonnement	-100	0	-400	-100	-100	-200
- dont fonds de flexibilité (H1)	4 600	7 200	19 200	17 600	12 300	11 500
Variation d'EBE (H1)	-18 400	-25 900	-22 200	-61 200	-33 400	-30 300

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

ette compensation partielle des baisses de prix provoque une perte moyenne d'EBE de 30 300 francs sur l'ensemble des exploitations allaitantes. Cette réduction d'EBE est plus importante dans les exploitations naisseurs-engraisseurs (-61 200 francs dans le système avec taurillons et -33 400 francs dans le système avec bœufs) du fait notamment de la modification de la méthode de calcul du chargement pour l'octroi du complément extensif (annexes 2e et 2f). Dans les exploitations naisseurs, où les revenus initiaux sont particulièrement limités, la proposition de réforme conduit également à des pertes d'EBE (-18 400 francs pour les producteurs de veaux sous la mère, -22 200 pour les naisseurs de broutards primés et -25 900 francs pour les les naisseurs de broutards non primés).

De façon synthétique sur l'ensemble des exploitations allaitantes, la réforme entraîne une diminution de 15% de la production agricole (en valeur), de 65% de la valeur ajoutée brute, de 13% de l'EBE et de 22% du résultat courant. La valeur ajoutée brute (= production - consommations intermédiaires) se situe en moyenne à 30 500 francs par exploitation allaitante au terme de l'application du projet Agenda 2000. Elle devient négative pour les 21 900 exploitations naisseurs de broutards primés et reste, en moyenne, inférieure à 50 000 francs dans les quatre autres systèmes considérés.

Tableau 4-2 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

(Scénario central)	Naisseur			Naisseur-engraisseur		Ensemble allaitant
	Veaux sous la mère	Broutards non primés	Broutards primés	Taurillons sans achats	Boeuf	
Nombre d'exploitations	5 800	44 500	21 900	10 400	4 900	93 100
Production agricole 1997	189 600	349 500	405 600	513 300	494 500	386 800
Variation 1997-2002 (%)	-17%	-12%	-17%	-20%	-14%	-15%
Valeur ajoutée 1997	50 200	83 600	67 100	130 600	111 700	88 200
Variation 1997-2002 (%)	-64%	-51%	-103%	-76%	-60%	-65%
Aides directes 1997	75 800	130 700	197 200	163 700	180 200	149 400
Variation 1997-2002 (H1)	18%	13%	24%	23%	19%	18%
EBE 1997	116 700	202 700	248 000	281 600	272 700	224 100
Variation 1997-2002 (H1)	-16%	-13%	-9%	-22%	-12%	-13%
Résultat courant 1997	76 400	119 700	147 100	181 300	172 100	135 900
Variation 1997-2002 (H1)	-24%	-22%	-15%	-34%	-19%	-22%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant des aides directes 2002 s'élève, en moyenne, à 176 900 francs par exploitation allaitante dont 56% d'aides au secteur de l'élevage, 31% d'aides sur les superficies de COP, 7% de fonds de flexibilité, 3% d'aides sur les superficies de maïs fourrage et 3% d'autres aides directes. Ce montant moyen d'aides directes est plus faible dans les exploitations « veaux sous la mère » (89 500 francs) et « broutards non primés » (147 400 francs), car elles ne bénéficient pas de la revalorisation des primes aux bovins mâles.

Tableau 4-3 : Les aides directes dans les exploitations allaitantes après Agenda 2000
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie SEB1) -

(Scénario central)	Naisseur			Naisseur-engraisseur		Ensemble allaitant
	Veaux sous la mère	Broutards non primés	Broutards primés	Taurillons sans achats	Boeuf	
Nombre d'exploitations	5 800	44 500	21 900	10 400	4 900	93 100
Aides directes 2002	89 500	147 400	244 000	201 900	213 900	176 900
- dont aides COP (hors maïs f.)	34 800	51 400	64 000	48 200	92 200	54 700
- dont aides maïs fourrage	1 700	2 800	7 200	13 600	6 800	5 300
- dont aides à l'élevage	47 100	79 600	147 500	115 400	93 600	99 100
* y compris ICHN + MAE	7 800	20 800	22 200	10 700	13 100	18 400
- dont autres aides directes	1 300	6 500	6 100	7 000	9 000	6 200
- dont fonds de flexibilité	4 600	7 200	19 200	17 600	12 300	11 500
Aides directes / ha de SAU	2 340	2 320	2 570	2 710	2 660	2 490
Aides à l'élevage / ha SFP (*)	2 370	2 250	2 810	2 860	2 730	2 570
Aides céréales / ha céréales (*)	2 440	2 490	2 350	2 310	2 720	2 440
Aides directes / UTA	58 900	100 300	170 600	141 200	149 600	121 100
Aides directes / production	57%	48%	73%	49%	50%	54%
Aides directes / EBE	96%	87%	118%	100%	94%	97%
Aides directes / Résultat courant	154%	157%	195%	168%	154%	167%

(*) y compris les fonds de flexibilité (**) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Pour les exploitations de brouard primés et de naisseur-engraisseurs, le montant moyen des aides directes dépassent les 200 000 francs, les niveaux importants d'intensification conduisant à des montants d'aides directes par hectare compris entre 2 570 et 2 710 francs. Sur l'ensemble des exploitations allaitantes, les aides directes représentent, en 2002, 54% de la valeur de la production agricole, 97% de l'EBE et 167% du résultat courant. Les 21 900 exploitations de brouard primés sont les plus dépendantes à l'égard du soutien public (73% de la valeur de la production, 118% de l'EBE et 195% du résultat courant).

4-2- Les exploitations allaitantes selon la spécialisation (SEB 2)

Pour compléter l'analyse basée sur la typologie par système technique (SEB 1), il est proposé d'utiliser la typologie « SEB 2 » permettant d'intégrer des critères de spécialisation.

4-2-1- L'impact détaillé du projet de réforme Agenda 2000

L'étude des conséquences détaillées du projet de réforme à partir de cette typologie permet de confirmer les principales tendances présentées précédemment. Elle montre la fragilisation des exploitations naisseur-engraisseurs, notamment des unités les plus spécialisées (- 70 200 francs d'EBE) et souligne des baisses de revenus plus modérées, en valeur absolue, dans les 25 100 exploitations allaitantes de petites tailles (12 600 francs)

Tableau 4-4 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
- Analyse en francs par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	25 100	20 800	6 000	14 300	3 400	12 100	5 500	3 800	93 100
Variation de la production	-27 200	-69 400	-122 600	-56 000	-107 200	-76 700	-32 600	-50 900	-58 200
- dont COP	-2 300	-2 600	-4 200	-19 000	-21 100	-51 400	-2 200	-5 500	-12 400
- dont viande bovine	-24 900	-66 800	-118 400	-37 000	-86 100	-25 300	-30 400	-45 400	-45 800
Variation de charges	-700	-2 100	-4 500	1 100	-1 500	3 200	-1 100	-1 700	-600
- dont charges culturelles	100	200	200	2 400	2 300	4 600	100	500	1 200
- dont aliments bovins	-800	-2 300	-4 700	-1 300	-3 800	-1 400	-1 200	-2 200	-1 800
Variation des aides directes	13 800	45 400	47 900	25 400	38 200	23 200	17 100	19 700	27 400
- dont aides COP (yc. maïs)	1 600	3 500	6 000	6 300	11 600	12 900	3 600	4 100	5 100
* COP (hors maïs f.)	1 200	2 600	3 600	5 200	8 900	11 900	2 900	2 800	4 200
* Maïs fourrage	400	900	2 400	1 100	2 700	1 000	700	1 200	900
- dont aides à l'élevage	6 400	22 700	19 100	8 400	10 500	4 200	6 300	5 400	10 900
* Vaches laitières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Vaches allaitantes	4 300	11 000	4 800	3 500	-300	1 100	3 900	100	4 800
* Primes bovins mâles	2 100	11 600	14 300	4 900	10 800	3 100	2 400	5 300	6 100
- dont impact plafonnement	0	0	0	-100	-700	-700	0	0	-200
- dont fonds flexibilité (H1)	5 800	19 200	22 800	10 900	16 800	6 800	7 200	10 200	11 500
Variation d'EBE (H1)	-12 600	-21 900	-70 200	-31 700	-67 500	-56 800	-14 300	-29 500	-30 300

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'approche à partir des soldes intermédiaires de gestion montre l'effondrement de la valeur ajoutée brute dans les exploitations allaitantes spécialisées. En 2002, celle-ci devient en moyenne négative pour les 20 800 exploitations spécialisées naisseurs (- 44 900 francs) et les 6 000 exploitations spécialisées naisseurs-engraisseurs (- 4 500 francs). Malgré une diminution rapide, elle demeure positive dans les exploitations allaitantes diversifiées en hors-sol (317 300 francs), en céréales (105 100 francs) et en ovins-caprins (38 300 francs). Dans le scénario central (répercussion intégrale de la baisse de prix d'intervention sur celle des prix de marché), le résultat courant chute de 39% pour les naisseur-engraisseurs spécialisés, de 33% pour les naisseur-engraisseurs avec une activité céréalière complémentaire et de 22% pour les élevages naisseurs.

Tableau 4-5 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
- Analyse en francs et en % par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	25 100	20 800	6 000	14 300	3 400	12 100	5 500	3 800	93 100
Production agricole 1997	134 800	258 100	448 200	431 000	557 400	670 600	327 100	1334 100	386 700
Variation 1997-2002 (%)	-20%	-27%	-27%	-13%	-19%	-11%	-10%	-4%	-15%
Valeur ajoutée 1997	28 000	22 300	113 600	88 600	140 700	185 000	69 700	366 600	88 200
Variation 1997-2002 (%)	-94%	-301%	-104%	-64%	-75%	-43%	-45%	-13%	-65%
Aides directes 1997	73 200	166 000	177 500	174 900	199 000	245 000	142 600	103 700	149 400
Variation 1997-2002 (H1)	19%	27%	27%	14%	19%	10%	12%	19%	18%
EBE 1997	97 400	179 000	280 600	245 300	321 200	401 500	206 600	448 900	224 100
Variation 1997-2002 (H1)	-13%	-12%	-25%	-13%	-21%	-14%	-7%	-7%	-13%
Résultat courant 1997	59 900	105 700	180 900	143 400	205 300	252 700	116 100	267 200	135 900
Variation 1997-2002 (H1)	-21%	-21%	-39%	-22%	-33%	-22%	-12%	-11%	-22%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La plus forte sensibilité des exploitations naisseur-engraisseurs aux propositions de réforme de la PAC s'explique en partie par le changement du mode de calcul du chargement pour l'octroi du complément extensif.

4-2-2- La modification des conditions d'octroi du complément extensif

D'après nos estimations, 74 300 exploitations allaitantes (soit près de 80%) peuvent prétendre actuellement au complément extensif contre seulement 47 100 exploitations après Agenda 2000 (soit une baisse du nombre d'exploitations éligibles de 27 200 unités) (annexes 2g et 2h). Les exploitations exclues du dispositif représentent 37% des exploitations allaitantes éligibles en 1997, cette proportion étant de 72% pour les naisseur-engraisseurs avec grandes cultures, de 61% pour les naisseur-engraisseurs spécialisés, de 32% pour les naisseurs spécialisés et de 23% pour les petites exploitations allaitantes. En 2002, la moitié des exploitations allaitantes bénéficieront du complément extensif, cette proportion étant proche des deux tiers pour les élevages naisseurs spécialisés et du quart pour les naisseur-engraisseurs spécialisés.

Tableau 4-6 : Le nombre d'exploitations allaitantes ayant chargement PAC 1997 et 2002 inférieur à 1,4
 - Analyse selon les systèmes techniques (typologie SEB 2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	25 100	20 800	6 000	14 300	3 400	12 100	5 500	3 800	93 100
Inférieur à 1,4 en 1997	21 340	18 770	3 890	11 330	2 110	8 020	3 980	2 860	74 300
Inférieur à 1,4 en 2002	16 370	12 810	1 520	6 850	580	4 160	2 630	1 100	47 100
Ecarts - nombre	- 4 970	- 5 960	- 2 360	- 4 480	- 1 520	- 3 860	- 1 350	- 1 760	- 27 200
Ecarts - %	- 23%	- 32%	- 61%	- 40%	- 72%	- 48%	- 34%	- 62%	- 37%
% 1,4 < en 2002	65%	62%	25%	48%	17%	34%	48%	29%	51%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La plus forte sensibilité des exploitations naisseur-engraisseurs aux propositions de réforme de la PAC s'explique en partie par le changement du mode de calcul du chargement pour l'octroi du complément extensif. Ainsi, d'après nos estimations, 74 290 exploitations allaitantes (soit près de 80%) peuvent prétendre actuellement au complément extensif contre seulement 47 100 exploitations après Agenda 2000 (soit une baisse du nombre d'exploitations éligibles de 27 200 unités). Les exploitations exclues du dispositif représentent 37% des exploitations allaitantes éligibles en 1997, cette proportion étant de 72% pour les naisseur-engraisseurs avec grandes cultures, de 61% pour les naisseur-engraisseurs spécialisés, de 32% pour les naisseurs spécialisés et de 23% pour les petites exploitations allaitantes. En 2002, la moitié des exploitations allaitantes bénéficieront du complément extensif, cette proportion étant proche des deux tiers pour les élevages naisseurs spécialisés et du quart pour les naisseur-engraisseurs spécialisés.

Les simulations des propositions de réforme de la PAC conduisent à une diminution de résultat courant de 36% dans les 27 200 exploitations allaitantes qui, compte tenu de la modification du mode de calcul du chargement, ne sont plus éligibles au complément extensif. Les 47 000 exploitations allaitantes qui demeurent en deçà du seuil de chargement de 1,4 sont moins fragilisées, leur revenu baissant de 12%. Les 18 900 exploitations allaitantes intensives qui ne bénéficient pas du complément extensif en 1997 et en 2002 occupent une position intermédiaire avec une diminution de revenu de 22%. Si la réforme de la PAC de 1992 a permis une réduction des écarts de revenus entre les exploitations bovines extensives et intensives, le résultat courant 1997 moyen est toujours plus élevé dans les unités à forte intensification des superficies fourragères (114 900 francs pour le groupe des exploitations bénéficiant du complément extensif en 1997 et 2002 et 166 300 francs pour les exploitations exclues du dispositif depuis son création).

Tableau 4-7 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
 - Analyse en francs et en % selon le positionnement à l'égard du chargement PAC 1997 et 2002

	Inférieur à 1,4 en 1997	Inférieur à 1,4 en 1997	Supérieur à 1,4 en 1997	Ensemble Allaitant
	Inférieur à 1,4 en 2002	Supérieur à 1,4 en 2002	Supérieur à 1,4 en 2002	
Nombre d'exploitations	47 000	27 200	18 900	93 100
Production agricole 1997	290 400	459 000	521 100	386 700
Variation 1997-2002 (%)	-16%	-15%	-13%	-15%
Valeur ajoutée 1997	58 700	109 800	129 200	88 200
Variation 1997-2002 (%)	-80%	-62%	53%	-65%
Aides directes 1997	140 300	159 700	157 100	149 400
Variation 1997-2002 (H1)	24%	9%	20%	18%
EBE 1997	187 900	252 400	272 000	224 100
Variation 1997-2002 (H1)	-7%	-21%	-14%	-13%
Résultat courant 1997	114 900	150 600	166 300	135 900
Variation 1997-2002 (H1)	-12%	-36%	-22%	-22%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Parmi les 27 200 exploitations allaitantes qui ne peuvent plus prétendre au complément extensif, l'impact du projet de réforme est particulièrement négatif dans les exploitations où la viande bovine constitue la seule production agricole. Ainsi, le revenu moyen baisse de 53% entre 1997 et 2002 dans les 4 970 petites unités, de 53% dans les 2 360 exploitations spécialisées naisseur-engraisseurs et de 51% dans les 5 960 exploitations spécialisées naisseurs.

Tableau 4-8 : Le projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes exclues du complément extensif
 - Analyse en francs et en % par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	- 4 970	- 5 960	- 2 360	- 4 480	- 1 520	- 3 860	- 1 350	- 1 760	-27 200
Production agricole 1997	161 000	285 600	448 900	468 500	552 200	653 700	391 800	1363900	459 000
Variation 1997-2002 (%)	-24%	-26%	-27%	-15%	-20%	-12%	-11%	-3%	-15%
Valeur ajoutée 1997	27 200	29 900	103 900	107 900	139 800	181 900	87 600	390 300	109 800
Variation 1997-2002 (%)	-135%	-243%	-111%	-64%	-77%	-44%	-49%	-11%	-62%
Aides directes 1997	70 500	164 300	173 000	187 500	212 900	247 600	158 400	89 600	159 700
Variation 1997-2002 (H1)	6%	12%	16%	7%	11%	6%	6%	9%	9%
EBE 1997	94 000	184 100	266 600	273 000	334 900	401 800	239 400	444 700	252 400
Variation 1997-2002 (H1)	-34%	-29%	-33%	-20%	-25%	-16%	-14%	-8%	-21%
Résultat courant 1997	60 800	105 400	166 100	162 800	214 200	243 700	113 200	254 100	150 600
Variation 1997-2002 (H1)	-53%	-51%	-53%	-34%	-39%	-27%	-29%	-13%	-36%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

4-2-3- La dispersion du résultat courant 2002

Plus de 60% des exploitations allaitantes ont un résultat courant 2002 inférieur à 100 000 francs (annexes 3e et 3f), cette proportion étant de 91% dans les petites unités, de 66% dans les exploitations spécialisées naisseur, de 52% dans les exploitations spécialisées naisseur-engraisseurs. Les classes de revenus élevés comportent peu d'exploitations, celles qui s'y trouvent étant généralement diversifiées quant aux productions pratiquées et de formes sociétaires.

Tableau 4-9 : La répartition des exploitations allaitantes selon le résultat courant 2002

- Analyse en % des exploitations de chaque type (typologie SEB2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
0 F <	16,5%	11,3%	9,3%	9,5%	7,5%	7,7%	6,8%	8,3%	11,1%
0 à 50 000 F	41,3%	24,3%	19,3%	17,0%	13,1%	8,6%	15,8%	7,6%	23,7%
50 000 à 100 000 F	33,2%	30,0%	24,1%	23,6%	14,1%	19,5%	33,5%	9,7%	26,5%
100 000 à 150 000 F	9,0%	17,1%	18,8%	19,9%	21,7%	13,2%	21,1%	17,2%	14,6%
150 000 à 200 000 F	0,0%	10,0%	12,0%	14,0%	26,2%	16,3%	13,6%	3,9%	9,8%
200 000 à 300 000 F	0,0%	4,8%	10,6%	11,3%	11,6%	12,5%	7,7%	27,0%	8,0%
300 000 à 400 000 F	0,0%	1,9%	4,0%	2,9%	3,9%	7,4%	1,2%	12,1%	3,1%
> 400 000 F	0,0%	0,6%	2,0%	1,8%	1,9%	14,7%	0,3%	14,0%	3,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Plus de 60% des exploitations allaitantes ont un résultat courant 2002 inférieur à 100 000 francs, cette proportion étant de 91% dans les petites unités, de 66% dans les exploitations spécialisées naisseur, de 52% dans les exploitations spécialisées naisseur-engraisseurs. Les classes de revenus élevés comportent peu d'exploitations, celles qui s'y trouvent étant généralement diversifiées quant aux productions pratiquées et de formes sociétaires.

4-2-4- La sensibilité de l'EBE aux hypothèses de répartition des fonds de flexibilité

Dans les paragraphes précédents, les analyses sur l'évolution du revenu des exploitations allaitantes ont été conduites en intégrant l'hypothèse H1 de répartition des fonds de flexibilité. Dans cette hypothèse, les fonds de flexibilité représentent, en moyenne, 6% de l'EBE 2002 des exploitations allaitantes. Cette part relative est plus importante dans les unités spécialisées (12%) que dans les exploitations diversifiées où une partie de l'EBE provient des activités végétales et hors-sol. L'hypothèse H2 qui privilégie une revalorisation maximale des primes aux vaches allaitantes (jusqu'au plafond de 235 Ecus) est globalement plus favorable aux exploitations allaitantes que l'hypothèse centrale (H1). Des gains d'EBE sont observés dans les huit cases typologiques avec un maximum de redistribution de +2% pour les petites unités et les systèmes spécialisés naisseurs.

Tableau 4-10 : L'évolution de l'EBE en fonction des hypothèses de fonds de flexibilité
 - Analyse par exploitation allaitante (typologie SEB2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	25 100	20 800	6 000	14 300	3 400	12 100	5 500	3 800	93 100
EBE 2002 (H1) - en F	84 800	157 100	210 400	213 600	253 700	344 800	192 300	419 400	193 900
Fonds de flexibilité H1 - F	5 900	19 200	22 800	10 900	16 800	6 800	7 200	10 200	11 500
Fonds flexibilité / EBE (%)	7%	12%	11%	5%	7%	2%	4%	2%	6%
Variation H2 / H1 (% d'EBE)	2,3%	2,0%	0,6%	1,1%	0,1%	0,4%	1,2%	0,3%	1,1%
Variation H3 / H1 (% d'EBE)	-3,7%	-2,4%	0,3%	-1,5%	0,7%	-0,5%	-2,0%	-0,4%	-1,4%
Variation H4 / H1 (% d'EBE)	-0,8%	-1,8%	-1,8%	-0,6%	-1,3%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,8%
Variation H5 / H1 (% d'EBE)	6,8%	9,3%	4,0%	2,4%	0,9%	0,8%	-2,0%	0,6%	3,4%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'hypothèse H3 qui privilégie une revalorisation des primes aux jeunes bovins et aux bœufs (jusqu'aux plafonds autorisés) est plus défavorable que H1 pour toutes les cases typologiques à l'exception des exploitations spécialisées naisseur-engraisseurs (+0,3% d'EBE en moyenne). Les petites unités qui comportent très peu de bovins mâles sont les plus fragilisées (-3,7% d'EBE par rapport à H1). L'hypothèse H4 qui envisage le versement d'une prime à l'UGB bovin entraîne, d'une façon générale, peu de modifications de revenus par rapport à H1, les unités spécialisées étant les plus perdantes (-1,8% d'EBE).

L'hypothèse H5 qui prévoit l'instauration d'une prime à l'hectare de prairies permet des redistributions de revenus significatives en faveur des exploitations allaitantes spécialisées : Les exploitations du système naisseur bénéficient d'une hausse d'EBE de 9,3% par rapport à H1 (soit une perte d'EBE de 3% entre 1997 et 2002) ; Les exploitations du système naisseur-engraisseur bénéficient d'une hausse d'EBE de 4% par rapport à H1 (soit une perte d'EBE de 21% entre 1997 et 2002). Ces redistributions de revenus sont d'autant plus fortes que dans ce scénario, l'intégralité des fonds de flexibilité (lait + viande bovine) est affectée sur un seul support (l'hectare de prairies), permettant ainsi un transfert du secteur laitier vers le secteur allaitant.

4-2-5- Le poids des aides directes dans la formation du revenu

Au terme de l'application du projet de réforme, le montant moyen d'aides directes par exploitation est compris entre 200 000 et 240 000 francs pour les exploitations allaitantes spécialisées et celles du type « élevage et cultures ». Pour les petites unités, le montant des aides s'élève à 87 100 francs soit l'équivalent de 184% du résultat courant. Dans les exploitations allaitantes diversifiées, les écarts tiennent essentiellement aux productions annexes développées. Ainsi, le montant des aides directes s'échelonne de 123 500 francs dans les exploitations avec une production hors-sol à 268 100 francs dans les exploitations allaitantes avec grandes cultures.

Tableau 4-11 : Les aides directes dans les exploitations allaitantes après Agenda 2000
 - Analyse en francs par exploitation selon la spécialisation (typologie SEB2) -

	Petites	Spécialisées		Elevage-cultures		Diversifiées			Ensemble Allaitant
		Naisseur	Naisseur Engraisseur	Naisseur	Naisseur Engraisseur	grandes cultures	ovins et caprins	hors sol	
Nombre d'exploitations	25 100	20 800	6 000	14 300	3 400	12 100	5 500	3 800	93 100
Aides directes 2002	87 100	211 400	225 500	200 350	237 200	268 100	159 800	123 500	176 900
- dont aides COP (hors maïs f.)	8 300	17 000	21 300	91 200	88 100	205 900	19 500	27 900	54 700
- dont aides maïs fourrage	2 100	5 000	13 600	6 000	15 100	5 500	3 900	6 900	5 300
- dont aides à l'élevage	66 800	164 700	159 100	82 800	109 600	44 200	124 000	69 800	99 100
* y compris ICHN + MAE	20 100	31 900	19 900	7 200	7 500	1 900	40 500	7 400	18 400
- dont autres aides directes	4 100	5 500	8 700	9 500	7 600	5 700	5 100	8 600	6 200
- dont fonds de flexibilité	5 800	19 200	22 800	10 900	16 800	6 800	7 200	10 200	11 500
Aides directes / ha de SAU	2 540	2 410	2 690	2 500	2 710	2 520	2 260	2 650	2 490
Aides à l'élevage * / ha SFP (**)	2 610	2 530	2 740	2 420	2 930	2 460	2 440	2 910	2 570
Aides céréales / ha céréales (**)	2 220	1 960	1 950	2 440	2 490	2 690	2 090	2 140	2 440
Aides directes / UTA	69 100	151 000	152 300	123 700	151 100	176 400	101 100	72 600	121 100
Aides directes / production	81%	112%	69%	53%	53%	45%	54%	10%	54%
Aides directes / EBE	110%	153%	120%	99%	100%	79%	86%	30%	97%
Aides directes / Résultat courant	184%	252%	204%	179%	172%	137%	157%	52%	167%

(*) y compris les fonds de flexibilité (**) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Rapporté à l'hectare de surface agricole, le montant des aides directes est assez proche entre les huit groupes étudiés. Les exploitations allaitantes spécialisées disposent, compte tenu de leur localisation assez massive dans des zones à rendements de référence faibles, d'un montant d'aides céréales par hectare de céréales inférieur à 2000 francs.

Les 20 800 exploitations allaitantes spécialisées naisseur sont particulièrement dépendantes des aides directes, celles-ci représentent après application du projet Santer 112% de la production agricole exprimée en valeur, 153% de l'EBE et 252% du résultat courant. Ce poids très important des aides directes dans la formation du revenu se retrouve également dans les exploitations spécialisées naisseur-engraisseurs (204% du résultat courant) et dans les exploitations du type « élevage et cultures » (entre 170 et 180%). Les exploitations allaitantes diversifiées avec grandes cultures (137%) et avec ovins-caprins (157%) n'échappent pas non plus à cette règle.

4-2-6- Les effets régionaux du projet de réforme

En ayant des types de cheptel, des niveaux de productivité et d'intensification distincts, les exploitations allaitantes des dix principales régions productrices de viande bovine ne subissent pas le projet de réforme de la même manière. Les exploitations allaitantes des Pays de la Loire qui ont un chargement technique de 1,65 UGB herbivores par hectare de surface fourragère et 18% de maïs fourrage dans la SFP sont peu comparables aux exploitations du Limousin où le chargement est très faible (1,12) et le maïs fourrage quasi-inexistant (4% des surfaces fourragères).

Les exploitations allaitantes d'Aquitaine (37 hectares de surface agricole et 37 UGB herbivores) comme celles de Midi-Pyrénées (52 hectares et 43 UGB herbivores) se caractérisent pas une dimension économique réduite. Il n'en va pas de même en Bourgogne et dans la région Centre où les cheptels sont particulièrement développés (plus de 100 UGB herbivores) et où les surfaces de céréales sont parfois importantes.

Tableau 4-12 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations allaitantes selon les régions

	Superficie agricole (ha)	UGB herbivores (nombre)	Vaches allaitantes (primées)	Bovin mâles (nombre primés)	Chargement technique	Maïs fourrage / SFP (en %)
Aquitaine	37	37	21	3	1,54	5%
Auvergne	80	79	41	19	1,12	1%
Basse-Normandie	71	62	34	11	1,41	8%
Bourgogne	111	104	54	25	1,25	2%
Centre	115	67	39	9	1,25	4%
Limousin	69	71	44	8	1,12	4%
Midi-Pyrénées	52	43	24	3	1,29	2%
Pays-de-la-Loire	62	71	36	16	1,65	18%
Poitou-Charentes	79	70	31	12	1,58	10%
Rhône-Alpes	54	46	23	11	1,24	5%
France	71	61	33	11	1,35	5%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

L'application du projet de réforme montre que c'est dans la région des Pays de la Loire que les exploitations allaitantes enregistrent le recul le plus important d'EBE (-21% entre 1997 et 2002). Cela s'explique principalement par une proportion importante d'exploitations naisseur-engraisseurs et notamment de celles qui sont exclues du complément extensif.

Dans la région du Limousin, fortement spécialisée dans les systèmes naisseurs, la perte d'EBE de -16% est d'autant plus préoccupante que l'EBE initial moyen est faible (158 200 francs par exploitation). La valeur ajoutée brute 2002 des exploitations allaitantes de cette région devient, en moyenne, négative (- 16 500 francs). Dans le cas de l'hypothèse H5 de répartition des fonds de flexibilité (aides à l'hectare de prairies), les exploitations allaitantes de cette région sont particulièrement confortées (+9% d'EBE par rapport à H1 soit une perte d'EBE entre 1997 et 2002 ramenée de -16% à -7%), mais la situation reste quasiment stable pour les exploitations allaitantes des Pays de la Loire (+2% d'EBE par rapport à H1). Dans la plupart des autres régions, les exploitations allaitantes perdent entre -9 et -15% d'EBE.

Tableau 4-13 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
- Résultats 1997 et variations 1997 et 2002 selon les régions (en F par exploitation et %) -

(Scénario central)	Production agricole		Valeur ajoutée brute		Aides directes (avec H1)		EBE (avec H1)	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Aquitaine	261 000	-13%	70 400	-49%	86 900	16%	150 100	-14%
Auvergne	253 700	-24%	43 400	-134%	156 900	27%	188 400	-9%
Basse-Normandie	406 600	-16%	87 200	-73%	163 000	19%	228 600	-14%
Bourgogne	393 100	-23%	48 000	-181%	215 900	24%	247 000	-14%
Centre	469 200	-15%	78 800	-91%	236 000	12%	294 300	-15%
Limousin	232 700	-25%	39 900	-141%	126 000	24%	158 200	-16%
Midi-Pyrénées	280 900	-13%	75 700	-48%	118 900	12%	184 800	-12%
Pays de la Loire	507 900	-14%	96 800	-74%	134 600	19%	218 000	-21%
Poitou-Charentes	459 500	-13%	104 100	-59%	176 800	14%	265 900	-14%
Rhône-Alpes	362 200	-13%	95 600	-48%	122 200	17%	208 500	-12%
France	386 700	-15%	88 200	-65%	149 400	18%	224 100	-14%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les exploitations allaitantes dégagent un résultat courant 2002 par unité de travail agricole familiale inférieure à 100 000 francs dans toutes les régions étudiées, exception faite de la Basse-Normandie (116 600 francs) où l'on compte seulement 2 100 exploitations dans le RICA. Le poids des aides directes dans le résultat est particulièrement important dans les exploitations du bassin allaitant traditionnel (250% en Limousin, 236% en Bourgogne, 207% en Auvergne).

Tableau 4-14 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations allaitantes selon les régions

	Résultat 2002 / UTA familiale (F)	Aides directes 2002 / UTA total (F)	Aides directes / résultat 2002 (%)	Résultat 1997 (indice 100 = moy.)	Résultat 2002 (indice 100 = moy.)
Aquitaine	47 200	65 400	142%	67	67
Auvergne	75 600	146 200	207%	83	91
Basse-Normandie	116 600	161 900	153%	118	120
Bourgogne	82 900	179 800	236%	109	108
Centre	92 900	168 600	198%	130	127
Limousin	44 100	108 100	250%	65	59
Midi-Pyrénées	61 800	86 900	147%	83	86
Pays-de-la-Loire	66 300	113 800	183%	98	83
Poitou-Charentes	94 500	145 500	165%	118	115
Rhône-Alpes	82 300	99 500	127%	101	107
France	76 600	121 100	167%	100	100

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Comme le montre l'analyse basée sur les indices de revenus 1997 et 2002 (l'indice 100 correspondant à la moyenne des exploitations allaitantes), les redistributions de revenus entre exploitations des différentes régions sont très faibles. Les Pays de la Loire et le Limousin qui sont les deux régions les plus affectées en terme relatif par le projet de réforme ont dès 1997 un indice inférieur à la moyenne (de respectivement 98 et 65).

Partie V : LES EFFETS DU PROJET AGENDA 2000 SUR LES EXPLOITATIONS CEREALIERES

L'analyse des effets du projet Santer sur les exploitations céréalières françaises est réalisée avec une typologie privilégiant les systèmes techniques au sens de la combinaison des différents types de cultures (voir partie méthode).

5-1- Les effets détaillés du projet Agenda 2000 sur le revenu

Sur l'ensemble des 77 800 exploitations céréalières, la perte moyenne de production agricole est évaluée, en valeur, à 49 500 francs, la production supplémentaire autorisée suite à la suppression de la jachère n'étant pas suffisante pour contrebalancer l'effet de la baisse du prix des céréales (-20%)¹⁶. La remise en culture des ex-jachères engendre des charges opérationnelles supplémentaires (+6 300 francs en moyenne).

Tableau 5-1 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations céréalières
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie CER1) -

(Scénario central)	Exploitations des OTEX 13 et 14						Autres OTEX	Ensemble
	Blé tendre	Blé dur	Maïs grain avec irrigation	Maïs grain sans irrigation	Oléo- protéagineux	Autres		
Nombre d'exploitations	21 600	3 400	6 200	7 000	15 200	2 900	21 500	77 800
Variation de la production	-67 200	-56 800	-85 800	-58 700	-47 500	-38 800	-19 900	-49 500
Variation de charges COP	8 200	7 500	8 400	7 100	5 200	6 200	4 000	6 300
Variation des aides directes	22 900	-200	35 100	20 200	-3 900	9 700	5 600	12 100
- dont aides COP (yc. maïs f.)	23 600	1 300	38 700	20 400	-2 200	9 300	6 200	13 100
*Céréales(hors maïs f.)	44 100	27 600	51 700	32 300	31 300	27 300	15 500	31 900
*Oléagineux	-6 100	-14 800	-2 800	-3 400	-20 100	-8 500	-4 400	-8 300
*Protéagineux	-800	-400	-150	-100	-700	-300	-100	-500
*Jachères	-13 600	-11 200	-10 100	-8 400	-12 800	-9 300	-4 900	-10 000
- dont impact plafonnement	-700	-1 500	-3 600	-200	-1 670	0	-600	-1 000
dont fonds de flexibilité (H1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation d'EBE (H1)	-52 500	-64 500	-59 100	-45 500	-56 600	-35 200	-18 300	-43 600

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

¹⁶ Dans les simulations, le prix des oléagineux et des protéagineux demeure constant entre 1997 et 2002.

Les aides directes progressent en moyenne de 12 100 francs par exploitation, progression qui correspond au cumul des postes suivants : +31 900 francs d'aides au titre des céréales (revalorisation du montant unitaire de l'aide et attribution d'aides sur les surfaces remises en cultures), - 8 300 francs d'aides sur les cultures d'oléagineux (alignement du montant unitaire sur celui des aides céréales), - 500 francs d'aides sur les cultures de protéagineux, - 10 000 francs au titre des ex-aides sur les superficies de jachères et - 1 000 francs liés au plafonnement-modulation à partir de 100 000 Ecus par exploitation. Les exploitations ne peuvent prétendre aux fonds de flexibilité prévus dans le cadre de la réforme des organisations communes de marchés du lait et de la viande bovine. La revalorisation des aides directes étant globalement insuffisante pour compenser la baisse de prix et les augmentations de charges, l'EBE moyen des exploitations céréalières diminue de 43 600 francs entre 1997 et 2002.

Tableau 5-2 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations céréalières
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie CER1) -

(Scénario central)	Exploitations des OTEX 13 et 14						Autres OTEX	Ensemble
	Blé tendre	Blé dur	Maïs grain avec irrigation	Maïs grain sans irrigation	Oléo-protéagineux	Autres		
Nombre d'exploitations	21600	3 400	6200	7 000	15 200	2 900	21 500	77 800
Production agricole 1997	867 400	662 400	784 800	633 800	566 000	457 000	990 800	790 400
Variation 1997-2002 (%)	-8%	-9%	-11%	-9%	-8%	-9%	-2%	-6%
Valeur ajoutée 1997	311 400	170 500	295 800	233 500	152 200	143 400	411 700	287 200
Variation 1997-2002 (%)	-24%	-38%	-32%	-28%	-35%	-31%	-6%	-19%
Aides directes 1997	248 000	310 600	224 000	154 100	272 200	187 500	111 400	205 200
Variation 1997-2002 (H1)	9%	0%	16%	13%	-1%	5%	5%	6%
EBE 1997	501 600	443 600	472 700	351 500	395 000	305 100	441 400	438 400
Variation 1997-2002 (H1)	-10%	-14%	-12%	-13%	-14%	-11%	-4%	-10%
Résultat courant 1997	321 600	286 700	316 400	226 500	252 900	200 100	274 500	280 100
Variation 1997-2002 (H1)	-16%	-23%	-19%	-20%	-22%	-18%	-7%	-16%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Les 21 600 exploitations céréalières spécialisées dans la culture du blé tendre subissent une perte moyenne d'EBE de 52 500 francs (soit - 10% d'EBE et - 16% du résultat courant avant impôt) soit une moindre fragilisation que les 3 400 exploitations productrices de blé dur (- 64 500 francs ou - 14% d'EBE et -23% de résultat courant)¹⁷. Notons que pour ces dernières, les simulations ont été réalisées en appliquant une baisse de prix de -20% sur le blé dur sans prendre en compte de revalorisation des aides.

¹⁷ Il n'a pas été tenu compte ici de la modification du plan de régionalisation des céréales qui devrait intervenir au cours des prochaines campagnes. Le rendement de référence d'une exploitation sera désormais déterminé pour moitié par le rendement départemental et pour moitié par le rendement national. La règle en vigueur depuis la réforme de la PAC de mai 1992 privilégiait un rapport de 2/3 pour le département et de 1/3 pour le national. Cette modification est susceptible d'entraîner de légères redistributions de revenus des exploitations céréalières du Bassin Parisien vers celles des zones dites intermédiaires (Poitou-Charentes, Bourgogne, etc...).

Pour les exploitations productrices de maïs grain, la pénalisation est, en terme absolu, plus forte dans les 6 200 exploitations avec irrigation (- 59 100 francs) que dans les systèmes sans irrigation (- 45 500 francs). Les revenus initiaux plus élevés des exploitations avec irrigation conduisent, cependant, à des pertes relatives proches entre les deux systèmes (-19% de résultat courant dans les exploitations avec irrigation et -20% dans les autres).

Les 15 200 exploitations spécialisées en oléo-protéagineux sont parmi les plus sensibles au projet de réforme (- 22% du résultat courant). Malgré une baisse de valeur ajoutée brute de 35%, les aides directes diminuent en moyenne de 1% entre 1997 et 2002 du fait de l'instauration du découplage (montant d'aides à l'hectare identique entre les céréales, les oléagineux et, dans une moindre mesure, les protéagineux). Dans ce groupe, les pertes de revenus croissent avec la part d'oléo-protéagineux dans la SCOP.

Les 21 500 exploitations céréalières identifiées dans notre typologie, qui ne relèvent pas des orientations de production « céréales et grandes cultures » (OTEX n°13 et 14) sont moins concernées par le projet de réforme. En développant des cultures qui ne sont pas affectées par la baisse des prix (betteraves sucrières, pommes de terres, etc...), ces exploitations subissent une baisse plus modérée de leur revenu (-4% d'EBE et -7% de résultat courant).

5-2- L'évolution du poids des aides directes

La réforme de la PAC de mai 1992 est à l'origine d'une augmentation rapide et importante des aides directes aux exploitations céréalières (de moins de 15 00 francs en 1991 à 205 700 francs en 1997). Les propositions Santer, qui s'inscrivent dans la continuité de cette réforme, entraînent finalement une croissance limitée des aides directes (+12 100 francs entre 1997 et 2002 soit +6%) comparativement aux observations réalisées au cours des six dernières années.

Tableau 5-3 : Les aides directes après Agenda 2000 dans les exploitations céréalières
- Analyse en francs par exploitation selon les systèmes techniques (typologie CER1) -

	Exploitations des OTEX 13 et 14						Autres OTEX	Ensemble
	Blé tendre	Blé dur	Maïs grain avec irrigation	Maïs grain sans irrigation	Oléo-protéagineux	Autres		
Nombre d'exploitations	21 600	3 400	6 200	7 000	15 200	2 900	21 500	77 800
Aides directes 2002	271 000	310 400	259 100	174 300	268 300	197 200	117 100	217 300
- dont aides COP	263 600	300 400	257 500	169 900	263 000	187 800	101 300	208 600
- dont aides à l'élevage	800	600	400	250	1 600	7 700	6 000	2 600
- dont autres aides directes	6 600	9 400	1 200	4 100	3 700	1 600	9 800	6 200
- dont fonds de flexibilité	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides directes / ha de SAU	2 380	2 840	3 270	2 650	2 550	2 230	2 130	2 480
Aides céréales / ha céréales (*)	2 740	3 240	3 640	2 900	2 540	2 600	2 680	2 810
Aides directes / UTA	174 800	212 600	153 300	106 900	200 200	139 800	54 700	129 400
Aides directes / production	34%	51%	37%	30%	52%	47%	12%	29%
Aides directes / EBE	60%	82%	63%	57%	79%	73%	28%	55%
Aides directes / Résultat courant	101%	140%	101%	96%	137%	120%	46%	92%

(*) hors maïs fourrage

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant moyen des aides directes varie sensiblement entre les sept systèmes céréaliers identifiés du fait des écarts de dimension économique, des types de cultures mises en œuvre et du plan de régionalisation en vigueur. Le montant des aides directes 2002 s'élève en moyenne à 271 000 francs par exploitation dans le système « blé tendre » soit un montant de 174 800 francs par actif agricole. Comme pour les exploitations d'élevage, le montant des aides directes est, en moyenne, supérieur au résultat courant (101%). Dans le système « blé dur », le montant des aides 2002 (identique à celui de 1997 du fait de la non revalorisation de ce type d'aides dans le projet de réforme) représente 310 400 francs par exploitation, 212 600 francs par actif agricole et 140% du résultat courant.

Les exploitations du système « maïs grain avec irrigation » dont le montant d'aides directes 2002 est évalué, en moyenne, à 259 100 francs par exploitation se distinguent par un montant d'aides par hectare largement supérieur aux autres systèmes (3 270 francs d'aides directes par hectare de surface agricole et 3 640 francs d'aides céréales par hectare de céréales). L'intégration dans le plan de régionalisation de rendements de référence différenciés entre les cultures sèches et les cultures irriguées est à l'origine de ces écarts importants. Les exploitations productrices de maïs grain sans irrigation disposent de moins d'aides directes (174 300 francs soit 2 650 francs par hectare de surface agricole), mais celles-ci demeurent tout aussi indispensables à la formation du revenu (96% contre 101% dans le cas précédent).

Les exploitations productrices d'oléo-protéagineux, qui enregistrent un léger recul de leur montant d'aides directes avec le projet Santer (-1% sur le groupe¹⁸) disposent d'un montant évalué, après application du projet de réforme à 268 300 francs par exploitation ou 200 200 francs par actif agricole. Localisées plus massivement dans les zones dites intermédiaires, ces exploitations céréalieres sont particulièrement dépendantes des aides directes (137% du résultat courant).

Les exploitations céréalieres diversifiées qui ne relèvent pas des orientations spécialisées céréales et grandes cultures sont moins dépendantes des aides directes (117 100 francs par exploitation soit 46% du résultat courant).

5-3- Les effets régionaux du projet de réforme

L'analyse des effets de la proposition de réforme sur les exploitations des douze principales régions céréalieres permet de mieux identifier l'impact des spécialisations culturelles et du plan de régionalisation. Les 77 800 exploitations céréalieres comportent une main d'œuvre essentiellement d'origine familiale (21% des actifs agricoles étant des salariés), la surface agricole est occupée à 85% par de la SCOP, cette dernière regroupant en moyenne 25% d'oléo-protéagineux. En Picardie, les salariés constituent 41% de la main d'œuvre disponible alors que cette proportion est inférieure à 15%, en Alsace, en Bourgogne, en Midi-Pyrénées et en Poitou-Charentes. Pour ces trois dernières régions les oléo-protéagineux représentent plus de 30% de la SCOP des exploitations céréalieres.

¹⁸ La réduction des aides directes de 1% sur le groupe s'explique par l'effet cumulé de la baisse des aides sur les superficies d'oléo-protéagineux (31 hectares) et par l'augmentation des aides sur les superficies de céréales (51 hectares).

Tableau 5-4 : Les caractéristiques des exploitations céréalières selon les régions

	Nombre d'exploitations	UTA salariée / UTA total (%)	SCOP / Surface agricole (%)	Céréales / SCOP (%)	Oléo-protéagineux / SCOP (%)
Alsace	1 900	14%	87%	91%	1%
Aquitaine	8 100	23%	79%	80%	10%
Bourgogne	3 900	14%	95%	63%	31%
Centre	12 400	18%	93%	67%	25%
Champagne-Ardenne	5 500	19%	80%	68%	27%
Ile-de-France	3 400	21%	91%	70%	24%
Midi-Pyrénées	9 500	15%	87%	56%	36%
Nord-Pas-de-Calais	2 900	17%	63%	83%	10%
Pays de la Loire	3 000	17%	86%	73%	20%
Picardie	3 900	41%	73%	75%	19%
Poitou-Charentes	8 700	14%	85%	62%	31%
Rhône-Alpes	4 100	32%	79%	69%	24%
France	77 800	21%	85%	68%	25%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le projet Santer conduit à une diminution de la valeur de la production agricole des exploitations céréalières de -5% à -9% selon les régions. En terme de valeur ajoutée brute, la baisse reste modérée dans la région Nord-Pas-de-Calais (-14%) qui se caractérise par une proportion importante de betteraves sucrières et de cultures industrielles (pommes de terre, légumes de plein champ), la SCOP représentant seulement 63% de la surface agricole des unités céréalières. A l'autre extrême, elle s'élève à -35% dans la région Centre du fait de sa forte spécialisation céréalière et de niveaux initiaux de valeur ajoutée par exploitation faible (188 500 francs contre 582 500 francs en Picardie et 384 600 francs en Champagne-Ardenne).

Tableau 5-5 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations céréalières
- Résultats 1997 et variations 1997 et 2002 selon les régions (en F par exploitation et %) -

(Scénario central)	Production agricole		Valeur ajoutée brute		Aides directes (avec H1)		EBE (avec H1)	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Alsace	749 300	-8%	316 300	-21%	137 600	19%	414 700	-10%
Aquitaine	730 000	-6%	314 400	-17%	135 700	13%	386 400	-9%
Bourgogne	897 200	-7%	289 400	-24%	321 900	2%	570 600	-11%
Centre	659 100	-9%	188 500	-35%	257 300	5%	399 800	-13%
Champagne-Ardenne	959 300	-7%	384 600	-20%	258 700	8%	593 300	-9%
Ile-de-France	799 300	-9%	258 800	-32%	283 800	10%	483 100	-11%
Midi-Pyrénées	457 500	-7%	140 700	-25%	192 300	0%	304 500	-13%
Nord-Pas-de-Calais	945 600	-5%	365 400	-14%	124 800	15%	442 800	-7%
Pays de la Loire	772 500	-5%	279 200	-17%	147 200	7%	381 800	-10%
Picardie	1 375 100	-6%	582 500	-15%	259 500	12%	704 200	-8%
Poitou-Charentes	666 300	-6%	277 400	-16%	180 700	2%	416 100	-10%
Rhône-Alpes	533 800	-5%	203 100	-16%	120 100	6%	268 600	-10%
France	790 400	-6%	287 100	-19%	205 200	6%	438 400	-10%

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

La progression des aides directes est fortement influencée par l'importance relative de la SCOP dans la surface agricole et des superficies d'oléo-protéagineux dans la SCOP. Le montant des aides directes reste quasi-stable en 1997 et 2002 pour trois régions (Midi-Pyrénées, Bourgogne, Poitou-Charentes) fortement orientées vers la production de colza et de tournesol. Il augmente deux fois plus rapidement que la moyenne dans quatre régions où les superficies de céréales occupent une place prépondérante : Alsace (+19%), Nord-Pas-de-Calais (+15%), Aquitaine (+13%) et Picardie (+12%).

Les variations d'EBE suite à l'application du projet de réforme s'échelonnent de -8% en Picardie (où l'EBE par exploitation s'élève, en moyenne, à 704 200 francs en 1997) à -13% dans la région Centre (399 800 francs d'EBE par exploitation en 1997) et Midi-Pyrénées (304 500 francs d'EBE par exploitation en 1997). D'une manière générale, le projet de réforme ne permet pas, dans le secteur céréalier, d'assurer une redistribution des aides publiques en faveur des zones intermédiaires regroupant des exploitations aux revenus plus limités.

Le résultat courant 2002 des exploitations céréalières s'élève, en moyenne, à 179 100 francs par unité de travail agricole familiale (UTAF). Les exploitations céréalières des régions Champagne-Ardenne (317 500 francs par UTAF), Picardie (276 400 francs par UTAF), Bourgogne (254 600 francs par UTAF) et Ile de France (223 300 francs par UTAF) occupent les quatre premières positions. Les exploitations céréalières des régions Alsace, Aquitaine, Centre et Pays de la Loire présentent un résultat courant moyen par UTAF compris entre 145 000 et 150 000 francs. Les revenus sont plus faibles en Rhône-Alpes (115 100 francs par UTAF) et en Midi-Pyrénées (125 200 francs).

Tableau 5-6 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations céréalières selon les régions

	Résultat 2002 / UTA familiale (F)	Aides directes 2002 / UTA total (F)	Aides directes / résultat 2002 (%)	Résultat 1997 (indice 100 = moy.)	Résultat 2002 (indice 100 = moy.)
Alsace	147 900	89 600	70%	98	99
Aquitaine	146 400	80 800	71%	89	91
Bourgogne	254 600	237 600	108%	131	128
Centre	148 400	185 800	152%	82	75
Champagne-Ardenne	317 500	192 300	75%	153	157
Ile-de-France	223 300	220 600	125%	108	105
Midi-Pyrénées	125 200	117 100	110%	75	73
Nord-Pas-de-Calais	207 800	92 400	54%	108	113
Pays de la Loire	146 300	88 400	73%	90	91
Picardie	276 400	130 500	79%	151	154
Poitou-Charentes	167 800	116 100	81%	96	97
Rhône-Alpes	115 100	67 800	86%	62	62
France	179 100	129 400	92%	100	100

Source : RICA France 1996 / INRA Nantes

Le montant des aides directes 2002 s'élève en moyenne, dans les exploitations céréalières, à 129 400 francs par unité de travail agricole (familiale et salariée). Il dépasse 180 000 francs dans quatre régions (Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne et Ile de France) et est inférieur à 100 000 francs dans cinq autres régions (Alsace, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes).

Cette analyse rappelle que, dans le secteur céréaliier, les écarts de revenus tiennent pour une grande part aux écarts de soutien entre exploitations, lesquels s'expliquent par des différences de dimension économique, de spécialisation culturale et de rendement de référence. La réforme proposée qui accentue légèrement la dépendance à l'égard des aides directes (152% du résultat courant en région Centre, 125% en Ile de France, 110% en Midi-Pyrénées, 108% en Bourgogne) ne permet pas de rééquilibrage régional des revenus comme le souligne l'approche à partir des indices de revenus 1997 et 2002.

CONCLUSION

Les simulations du projet Agenda 2000 réalisées sur l'échantillon RICA montrent, à structure et productivité constantes, une baisse du revenu plus importante pour les exploitations spécialisées en viande bovine (-23% du résultat courant) que pour les exploitations laitières (-11%) et céréalières (-15%). L'analyse des effets différenciés en fonction des systèmes techniques souligne la fragilisation des 6 000 exploitations spécialisées naisseurs-engraisseurs (-39%), alors que les 20 800 exploitations spécialisées naisseurs voient la baisse atténuée (-21%) par la forte revalorisation de l'aide à l'extensification dont - en dépit de la modification des critères d'attribution - elles peuvent, dans leur grande majorité, toujours bénéficier.

Les simulations d'adaptation des exploitations réalisées par programmation linéaire sur des cas-types d'élevage bovin et celles réalisées à dire d'experts montrent sur le court terme une certaine rigidité des systèmes techniques (quotas laitiers). Elles confirment le maintien de l'incitation à l'intensification des productions bovines dans les zones où il existe une concurrence avec la production de céréales. Elles soulignent l'importance du seuil de chargement de 1,4 pour la majorité des élevages allaitants qui chercheront à s'y adapter.

De nombreuses incertitudes subsistent sur l'évolution des prix de marchés et il est difficile de prévoir avec précision la répercussion de la baisse des prix d'intervention sur les prix payés aux producteurs. Dans le secteur de la viande bovine, l'abandon du régime d'intervention et la diversité des types de produits (veaux sous la mère, broutards, jeunes bovins, bœufs, génisses, vaches de réforme, etc...) renforcent encore cette incertitude, même si la plupart des experts s'accordent pour dire que les risques de décrochement entre prix de marchés et prix institutionnels sont plus importants dans ce secteur que dans celui du lait et des grandes cultures. L'hypothèse testée d'une moindre baisse des prix de marchés montre que les effets sur le revenu sont atténués pour les exploitations céréalières et bovins-viande et deviennent favorables pour les exploitations laitières. Aussi les résultats des simulations doivent-ils être considérés avec prudence.

Les évolutions de revenu des agriculteurs sont aussi fortement influencées par l'accroissement des gains de productivité, comme cela est observé depuis la dernière réforme de la PAC. L'amélioration de la productivité des consommations intermédiaires n'est pas en mesure de compenser à elles seules les pertes de revenus simulées sur la période étudiée. La poursuite du processus de restructuration et de concentration des exploitations permet d'envisager de nouveaux gains de productivité du travail. Il interroge cependant sur ses conséquences en terme d'emploi agricole et sur le fait que la consolidation du revenu des exploitations bénéficiant d'un agrandissement rapide de surface est pour l'essentiel liée à l'augmentation des aides directes correspondantes.

Le projet de réforme renforce le rôle des aides directes dans la formation du revenu des exploitations agricoles (140 100 F en moyenne à horizon 2002, soit 85 % du résultat courant avant paiement des impôts et des cotisations sociales de l'exploitant). Cette dépendance à l'égard des aides est plus importante pour les exploitations bovins-viande (163 % du résultat), que pour les exploitations laitières (105 %) et céréalières (92 %). Les crédits du fonds de flexibilité pour l'élevage bovin (3,8 milliards de francs) représentent près de 10% des aides directes totales perçues par les exploitations bovins-viande et 13 % de celles des exploitations laitières. Les différentes hypothèses de répartition conduisent à des variations d'une amplitude maximale de 10% de l'EBE, celle privilégiant une aide à la surface étant globalement plus favorable aux systèmes allaitants qu'aux systèmes laitiers.

La hausse des aides directes (+26 % en moyenne nationale) permet d'apporter, à court terme, une plus grande stabilité économique aux exploitations agricoles confrontées à une baisse importante des prix de marché. Mais cette évolution interroge sur la pérennité du soutien public et sur la signification économique et sociale à leur donner. La proposition de la Commission d'une modulation européenne des aides au delà du seuil de 100 000 écus par exploitation a un impact très limité en France (3 000 exploitations concernées pour une économie budgétaire estimée à 0,2 % de l'ensemble aides directes PAC) et sa valeur symbolique sera contraire aux résultats attendus d'une plus grande équité dans la répartition des soutiens. Il en est pas de même avec la proposition, inscrite dans le projet de règlement, d'une modulation nationale en fonction de l'emploi. En respectant le plafond de modulation à 20% du montant des aides par exploitation, les simulations réalisées par notre équipe montrent un effet redistributif réel des crédits économisés s'ils sont utilisés pour rémunérer les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture, comme cela est proposé dans le projet de loi d'orientation agricole du ministre français de l'agriculture.

Dans la continuité de la réforme de la PAC de 1992, le projet Agenda 2000 s'inscrit dans la perspective d'une nouvelle adaptation de l'agriculture aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Le contenu définitif de la réforme dépend de l'issue des discussions avec les organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires et des négociations en cours entre les gouvernements des quinze Etats membres de l'Union Européenne.

BIBLIOGRAPHIE

- APCA, 1997** : La réforme de la PAC et des fonds structurels dans l'Agenda 2000 : analyses et pistes de réflexions. *Chambres d'Agriculture n°859*, Paris, 72 p.
- BAZIN G., 1998** : Agriculture de montagne et soutiens publics à la gestion de l'espace. *Courrier de l'Environnement de l'INRA n°33*, avril, pp 61-72.
- BAZIN G., COLSON F., CHATELLIER V., 1997** : Simulation, dans le cadre Agenda 2000, d'un rééquilibrage des aides directes privilégiant les soutiens à la gestion de l'espace. Colloque de la SFER, 3-4 novembre, Paris, 11 p.
- BÉBIN D., LHERM M., LIÉNARD G., 1995** : Quels résultats techniques et économiques en grands troupeaux de vaches allaitantes ? le cas du charolais. *INRA Productions Animales 8 (3)*, juillet, 213-226.
- BLANC C., BLOGOWSKI A., MATHURIN J., 1998** : Analyse des conséquences des propositions Santer sur l'agriculture des pays membres de l'Union européenne. *Notes et Etudes Economiques n°7*, mai, p 9-60.
- BLANC C., BLOGOWSKI A., MATHURIN J., 1998** : Les conséquences des propositions Santer sur le revenu des agriculteurs français. *Notes et Etudes Economiques n°7*, mai, p 99-170.
- BLOGOWSKI A., 1997** : Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles entre 1991 et 1995. *Notes et études économiques n°4*, juillet, pp 37-52.
- BLOGOWSKI A., HAIRY D., 1996** : Le redéploiement des concours publics à l'agriculture en France et dans la CEE. *Economie rurale n°233*, mai, pp 4-13.
- BOURGEOIS L., 1995** : Le RICA : Une meilleure connaissance sur la diversité des exploitations agricoles. *Chambres d'Agriculture n°831*, Paris, mars, 2-4.
- BOYER P., 1997** : Les exploitations d'élevage bovin, quatre ans après la réforme de la PAC. *Notes et études économiques n°4*, juillet, pp 75-92.
- BOYER, P., 1996** : Qu'apporte la théorie économique à la compréhension de la réforme de la PAC. *Notes et études économiques n° 1*, avril, pp 19-40.
- COLSON F. CHATELLIER V. ARNAUD F. GUESDON J.C. KEMPF M. LEGENDRE JPERROT C. 1997**: La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine. *INRA Productions animales 10 (3)*, pp 227-240.
- COLSON F., CHATELLIER V. RIDIER A., 1997** : L'impact des propositions SANTER1 (juillet 1997) sur les systèmes d'élevage bovin français. Convention INRA-ONILAIT-OFIVAL, octobre, 52 p.
- COLSON F., CHATELLIER V. 1998** : Agenda 2000 et modulation des aides directes à l'agriculture. Colloque de la SFER, 16-17 juin, Dijon, 17 p.
- COLSON F., CHATELLIER V. 1998** : Simulations des effets régionaux du projet Agenda 2000 (Santer 1) sur le revenu des exploitations agricoles françaises. Convention INRA - Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes, février, 89 p.
- COLSON F., DANIEL K., CHATELLIER V., FUENTES M., 1998** : Comparaisons européennes des effets du projet Agenda 2000 sur le revenu des exploitations spécialisées. *Notes et Etudes Economiques n°7*, mai, p 61-97.

- COLSON F. , JACQUET F., RIDIER A. 1998** : Aides directes et extensification de la production, modélisation des effets d'un découplage des aides sur des exploitations bovines en Pays de la Loire. *Economie Rurale* (à paraître), 15 p.
- COLSON F. , RIDIER A. 1998** : La modélisation d'exploitations bovines par programmation linéaire, Analyse du projet Agenda 2000 en Pays de la Loire, document de travail, mars 1998, 15 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1998** : Les propositions Agenda 2000 : projet de règlement (diffusion via le site internet), mars, Bruxelles.
- COMMISSION EUROPEENNE 1997** : Long term prospects : grains milk meat market. Bruxelles DG VI, avril, 87 p.
- DAUCE P., QUINQU M., 1998** : L'impact du deuxième dispositif de pré-retraite sur l'installation des jeunes agriculteurs. Colloque de la SFER, 16-17 juin, Dijon, 17 p.
- GOHIN A., GUYOMARD, LE MOUËL C., 1998** : Eléments de définition d'une politique agricole commune pour le XXI^{ème} siècle. *Economie Rurale n°244*, mars-avril, pp 22-30.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE, 1998** : Agenda 2000 - paquet Santer II : premières analyses de l'impact du projet de réforme et des effets probables sur l'évolution des systèmes d'élevage. *Dossier Economie de l'élevage*, avril, 43 p.
- INSTITUT DE L'ELEVAGE 1996** : Viande bovine dans l'union européenne à 15 : perspectives en 2002, un scénario possible. *le dossier du GEB n°249-250*; juin-juillet.
- INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1997** : 1996, l'année économique lait et viande bovine : perspectives 1997. *Le dossier du GEB filières*, numéro spécial 256, Paris, février, 143 p.
- KROLL J.-C., 1994** : Politique des prix et soutiens aux revenus agricoles : études comparatives de quelques alternatives à la nouvelle PAC. *Economie rurale n°220-221*.
- LIÉNARD G., LHERM M., BÉBIN D., 1996** : Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolution, question. *INRA Productions Animales 9 (4)*, 285-297.
- NALLET H., 1997** : Agenda 2000 : quel élargissement pour quelle Europe ? *Rapport d'information n°425 de l'Assemblée Nationale*. novembre, Paris, 147 p.
- OCDE, 1998-a** : Politique agricole, la nécessité de poursuivre la réforme. Document pour la réunion du comité de l'agriculture au niveau des Ministres, février, Paris, 21p.
- OCDE, 1998-b** : Réforme de la politique agricole, bilan des réalisations. Document pour la réunion du comité de l'agriculture au niveau des Ministres, février, Paris, 40 p.

GLOSSAIRE DES SIGLES

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine

FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

ICHN : Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

LERECO : Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques

MBS : Marge Brute Standard

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OCM : Organisation Commune de Marchés

OFIVAL : Office national Interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONILAIT : Office National Interprofessionnel du lait et des produits laitiers

OTEX : Orientation Technico-Economique des exploitations

PAC : Politique Agricole Commune

PB : Produit Brut

PCO : Primes Compensatrices Ovines

PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes

PSBM : Primes Spéciales aux Bovins Mâles

RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

SANTER 2 : propositions de réforme de la PAC du 18 mars 1998

SAU : Superficie Agricole Utile

SCEES : Service Central des Etudes Economiques et Statistiques

SCOP : Superficie en Céréales et Oléo-Protéagineux

SEB : Système d'Elevage Bovin

SFP : Superficie Fourragère Principale

SFP : Surface Fourragère Principale

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UDE : Unité de Dimension Economique

UGB : Unité de Gros Bétail

UTA : Unité de Travail Agricole

LISTE DES TABLEAUX

Partie 1

- Tableau 1-1 : Les aides de base 2002 et les fonds de flexibilité (en Ecus)
- Tableau 1-2 : La répartition de la superficie agricole et du cheptel selon les types de production (en %)
- Tableau 1-3 : La répartition des emplois et des résultats selon les types de production (en %)
- Tableau 1-4 : La répartition des aides directes 1997 selon les types de production (en millions de F)
- Tableau 1-5 : Le nombre d'exploitations laitières selon les systèmes techniques (SEB 1)
- Tableau 1-6 : La répartition du quota laitier national entre les exploitations laitières (SEB 1)
- Tableau 1-7 : Les caractéristiques des exploitations laitières spécialisées (SEB 1)
- Tableau 1-8 : Les caractéristiques des exploitations lait-viande (SEB 1)
- Tableau 1-9 : Les caractéristiques des exploitations laitières selon leur spécialisation (SEB 2)
- Tableau 1-10 : Les caractéristiques des exploitations allaitantes (SEB 1)
- Tableau 1-11 : Les caractéristiques des exploitations allaitantes selon leur spécialisation (SEB2)
- Tableau 1-12 : Les caractéristiques moyennes des exploitations céréalières (CER1)

Partie 2

- Tableau 2-1 : L'impact du projet Agenda 2000 sur l'agriculture française
- Tableau 2-2 : Les conséquences globales du projet Agenda 2000
- Tableau 2-3 : La répartition des exploitations selon le résultat courant 1997 et 2002
- Tableau 2-4 : La répartition des exploitations selon le résultat courant 2002
- Tableau 2-5 : Le montant des aides directes par exploitation après Agenda 2000
- Tableau 2-6 : La répartition des exploitations selon le poids des aides directes dans le résultat 2002
- Tableau 2-7 : La répartition des exploitations selon le montant des aides directes 2002 (H1)
- Tableau 2-8 : La répartition des aides directes et des fonds de flexibilité entre les exploitations
- Tableau 2-9 : La répartition des exploitations agricoles selon les régions et les types de production
- Tableau 2-10 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les régions françaises
- Tableau 2-11 : La répartition des exploitations selon la variation d'EBE entre 1997 et 2002
- Tableau 2-12 : L'évolution du poids des aides directes dans la formation du revenu entre 1997 et 2002
- Tableau 2-13 : Les aides directes en 2002 dans les régions administratives (en millions de F)
- Tableau 2-14 : L'impact du projet Agenda 2000 sur l'EBE régional selon le choix des fonds de flexibilité
- Tableau 2-15 : La sensibilité des simulations aux variations des prix
- Tableau 2-16 : La sensibilité des simulations aux évolutions des gains de productivité

Partie 3

- Tableau 3-1 : Les conséquences détaillées du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières spécialisées
- Tableau 3-2 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières spécialisées
- Tableau 3-3 : Les aides directes dans les exploitations laitières spécialisées après Agenda 2000
- Tableau 3-4 : Les conséquences détaillées du projet Agenda 2000 sur les exploitations lait-viande
- Tableau 3-5 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations lait-viande
- Tableau 3-6 : Les aides directes dans les exploitations lait-viande après Agenda 2000
- Tableau 3-7 : Les conséquences détaillées du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières (SEB2)
- Tableau 3-8 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières (SEB2)
- Tableau 3-9 : L'évolution de l'EBE des exploitations laitières en fonction des hypothèses de fonds de flexibilité
- Tableau 3-10 : Les aides directes dans les exploitations laitières après Agenda 2000 (SEB2)
- Tableau 3-11 : Les caractéristiques des exploitations laitières selon les régions
- Tableau 3-12 : Les conséquences régionales du projet Agenda 2000 sur les exploitations laitières
- Tableau 3-13 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations laitières selon les régions

Partie 4

- Tableau 4-1 : Les conséquences détaillées du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes (SEB1)
- Tableau 4-2 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes (SEB1)
- Tableau 4-3 : Les aides directes dans les exploitations allaitantes après Agenda 2000 (SEB1)
- Tableau 4-4 : Les conséquences détaillées du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes (SEB2)
- Tableau 4-5 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes (SEB2)
- Tableau 4-6 : Le nombre d'exploitations allaitantes ayant chargement PAC 1997 et 2002 inférieur à 1,4
- Tableau 4-7 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur le chargement PAC 1997 et 2002
- Tableau 4-8 : Le projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes exclues du complément extensif
- Tableau 4-9 : La répartition des exploitations allaitantes selon le résultat courant 2002
- Tableau 4-10 : L'évolution de l'EBE en fonction des hypothèses de fonds de flexibilité
- Tableau 4-11 : Les aides directes dans les exploitations allaitantes après Agenda 2000 (SEB2)
- Tableau 4-12 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations allaitantes selon les régions
- Tableau 4-13 : Les conséquences régionales du projet Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes
- Tableau 4-14 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations allaitantes selon les régions

Partie 5

- Tableau 5-1 : Les conséquences détaillées du projet Agenda 2000 sur les exploitations céréalières
- Tableau 5-2 : Les conséquences du projet Agenda 2000 sur les exploitations céréalières
- Tableau 5-3 : Les aides directes après Agenda 2000 dans les exploitations céréalières
- Tableau 5-4 : Les caractéristiques des exploitations céréalières selon les régions
- Tableau 5-5 : Les conséquences régionales du projet Agenda 2000 sur les exploitations céréalières
- Tableau 5-6 : Le revenu et les aides directes (2002) des exploitations céréalières selon les régions



Annexes

Annexe 1 : La sensibilité des simulations aux hypothèses de fluctuation des prix de marché

Annexe 2 : Les effets du projet Agenda 2000 selon les classes de chargement PAC 2002

Annexe 3 : Les effets du projet Agenda 2000 selon les classes de résultat courant 2002

Annexe 4 : Les effets du projet Agenda 2000 selon le niveau de quota laitier par exploitation
et la répartition du cheptel de vaches allaitantes non primées

Annexe 1 :

La sensibilité des simulations aux hypothèses de fluctuation des prix de marché

Analyse selon la typologie SEB2

Annexe 1a - Evolution de la valeur de la production agricole dans l'hypothèse centrale (H1)

Annexe 1b - Evolution de la valeur de la production agricole dans l'hypothèse optimiste (S1)

Annexe 1c - Comparaison des deux hypothèses H1 et S1 sur l'évolution du revenu

Annexe 1a : L'évolution de la valeur de la production agricole entre 1997 et 2002 (hypothèse centrale H1)

- analyse en francs par exploitation selon la typologie des systèmes d'élevage bovin (SEB2) -

	Nombre exploitations	Production agricole		Variation de la production agricole 1997-2002 (H1)			
		1 997	2002 (H1)	COP	Lait	Viande bovine	Total
				(-20%)	(-15%)	(-30%)	(H1)
Ensemble des exploitations agricoles	428 938	649 742	594 893	-18 314	-16 260	-20 275	-54 849
Exploitations non bovines et non céréalières	106 157	785 791	777 413	-8 378	29	-28	-8 377
Exploitations céréalières	77 825	790 408	740 923	-49 439	0	-47	-49 486
Exploitations bovines	244 956	546 091	469 398	-12 732	-28 485	-35 476	-76 693
Exploitations allaitantes	93 154	386 756	328 508	-12 435	0	-45 811	-58 247
Petites exploitations allaitantes	25 084	134 829	107 631	-2 328	0	-24 870	-27 198
Exploitations allaitantes - avec ovins et caprins	5 485	327 109	294 548	-2 180	0	-30 382	-32 561
Exploitations allaitantes - avec grandes cultures	12 089	670 610	593 930	-51 389	0	-25 291	-76 680
Exploitations allaitantes - avec hors-sol	3 821	1 334 153	1 283 240	-5 520	0	-45 393	-50 914
Exploitations allaitantes - avec élevage et cultures	17 767	455 405	389 488	-19 399	0	-46 518	-65 917
- dont naisseur	14 332	430 963	374 939	-18 993	0	-37 032	-56 024
- dont naisseur-engraisseur	3 435	557 387	450 191	-21 097	0	-86 098	-107 196
Exploitations allaitantes - spécialisées en viande bovine	26 783	300 790	219 463	-2 980	0	-78 379	-81 326
- dont naisseur	20 769	258 097	188 712	-2 634	0	-66 793	-69 385
- dont naisseur-engraisseur	6 014	448 227	325 662	-4 177	0	-118 388	-122 565
Autres exploitations allaitantes	2 125	705 672	661 309	-10 412	0	-33 952	-44 363
Exploitations laitières	140 940	648 717	558 269	-11 822	-49 489	-29 137	-90 448
Petites exploitations laitières	19 016	183 524	158 662	-1 310	-14 665	-8 887	-24 862
Exploitations laitières - avec ovins et caprins	1 975	581 459	534 325	-6 290	-28 012	-12 832	-47 134
Exploitations laitières - avec grandes cultures	3 099	1 079 725	952 836	-63 695	-46 478	-16 716	-126 889
Exploitations laitières - avec hors-sol	5 943	1 662 033	1 567 450	-10 366	-58 584	-25 632	-94 583
Exploitations laitières - avec élevage et cultures	29 392	884 449	761 490	-30 403	-61 808	-30 748	-122 960
Exploitations laitières spécialisées	79 958	582 094	487 712	-5 812	-53 733	-34 837	-94 383
- dont très spécialisées	63 311	579 216	488 026	-4 842	-56 488	-29 860	-91 190
- dont lait-viande (avec vaches allaitantes)	11 515	556 377	454 677	-7 140	-37 049	-57 510	-101 699
- dont lait-viande (sans vaches allaitantes)	5 132	675 307	557 961	-14 810	-57 183	-45 354	-117 346
Autres exploitations laitières	1 557	661 208	618 942	-7 385	-22 759	-12 122	-42 266
Exploitations Engraisseurs (Ensemble)	7 043	638 470	567 687	-31 027	0	-39 756	-70 783
Petites exploitations d'engraisseurs	1 664	197 883	163 752	-10 750	0	-23 380	-34 130
Engraisseurs - avec grandes cultures	2 720	710 808	622 797	-55 124	0	-32 888	-88 011
Autres exploitations engraisseurs	2 659	840 192	764 094	-19 065	0	-57 030	-76 098
Autres Exploitations bovines	3 819	474 890	444 980	-19 811	-674	-9 425	-29 910

H1 : la baisse des prix de marchés est identique à la baisse des prix d'intervention (-20% en céréales ; -15 % en lait et -30% en viande bovine)

Annexe 1b : L'évolution de la valeur de la production agricole entre 1997 et 2002 (hypothèse optimiste - S1)

- analyse en francs par exploitation selon la typologie des systèmes d'élevage bovin (SEB2) -

	Nombre exploitations	Production agricole		Variation de la production agricole 1997-2002 (S1)			
		1997	2002 (H1)	COP (-13,33%)	Lait (-10%)	Viande bovine (-20%)	Total (S1)
Ensemble des exploitations agricoles	428 938	649 742	613 179	-12 208	-10 839	-13 515	-36 563
Exploitations non bovines et non céréalières	106 157	785 791	780 206	-5 585	19	-19	-5 584
Exploitations céréalières	77 825	790 408	757 421	-32 956	0	-31	-32 987
Exploitations bovines	244 956	546 091	494 968	-8 487	-18 988	-23 648	-51 124
Exploitations allaitantes	93 154	386 756	347 928	-8 289	0	-30 538	-38 827
Petites exploitations allaitantes	25 084	134 829	116 698	-1 552	0	-16 579	-18 130
Exploitations allaitantes - avec ovins et caprins	5 485	327 109	305 404	-1 453	0	-20 252	-21 706
Exploitations allaitantes - avec grandes cultures	12 089	670 610	619 495	-34 256	0	-16 859	-51 115
Exploitations allaitantes - avec hors-sol	3 821	1 334 153	1 300 214	-3 680	0	-30 259	-33 939
Exploitations allaitantes - avec élevage et cultures	17 767	455 405	411 465	-12 931	0	-31 009	-43 940
- dont naisseur	14 332	430 963	393 617	-12 661	0	-24 685	-37 346
- dont naisseur-engraisseur	3 435	557 387	485 930	-14 063	0	-57 393	-71 457
Exploitations allaitantes - spécialisées en viande bovine	26 783	300 790	246 556	-1 986	0	-52 247	-54 234
- dont naisseur	20 769	258 097	211 816	-1 756	0	-44 524	-46 280
- dont naisseur-engraisseur	6 014	448 227	366 525	-2 784	0	-78 917	-81 702
Autres exploitations allaitantes	2 125	705 672	676 099	-6 941	0	-22 632	-29 573
Exploitations laitières	140 940	648 717	588 424	-7 880	-32 989	-19 423	-60 292
Petites exploitations laitières	19 016	183 524	166 951	-873	-9 776	-5 924	-16 573
Exploitations laitières - avec ovins et caprins	1 975	581 459	550 040	-4 193	-18 672	-8 554	-31 419
Exploitations laitières - avec grandes cultures	3 099	1 079 725	995 141	-42 459	-30 982	-11 143	-84 584
Exploitations laitières - avec hors-sol	5 943	1 662 033	1 598 984	-6 910	-39 052	-17 087	-63 049
Exploitations laitières - avec élevage et cultures	29 392	884 449	802 484	-20 267	-41 201	-20 497	-81 965
Exploitations laitières spécialisées	79 958	582 094	519 179	-3 875	-35 819	-23 222	-62 915
- dont très spécialisées	63 311	579 216	518 429	-3 227	-37 655	-19 905	-60 787
- dont lait-viande (avec vaches allaitantes)	11 515	556 377	488 584	-4 759	-24 697	-38 336	-67 793
- dont lait-viande (sans vaches allaitantes)	5 132	675 307	597 084	-9 872	-38 118	-30 233	-78 223
Autres exploitations laitières	1 557	661 208	633 033	-4 923	-15 171	-8 080	-28 174
Exploitations Engraisseurs (Ensemble)	7 043	638 470	591 286	-20 683	0	-26 501	-47 184
Petites exploitations d'engraisieurs	1 664	197 883	175 131	-7 166	0	-15 585	-22 751
Engraisieurs - avec grandes cultures	2 720	710 808	652 140	-36 745	0	-21 923	-58 668
Autres exploitations engraisieurs	2 659	840 192	789 467	-12 709	0	-38 016	-50 725
Autres Exploitations bovines	3 819	474 890	454 952	-13 206	-449	-6 283	-19 938

S1 : la baisse des prix de marchés est inférieure d'un tiers à la baisse des prix d'intervention (-13,3% en céréales ; -10 % en lait et -20% en viande bovine)

Annexe 1c : La sensibilité des simulations aux variations des prix de marché

- analyse selon la typologie des systèmes d'élevage bovin (SEB2) -

	Résultat	Variation 1997-2002 (H1)		Variation 1997-2002 (S1)	
	1 997	En francs	en % résultat	En francs	En % résultat
Ensemble des exploitations agricoles	191 169	-25 710	-13,4%	-7 424	-3,9%
Exploitations non bovines et non céréalières	210 961	-5 447	-2,6%	-2 654	-1,3%
Exploitations céréalières	280 087	-43 636	-15,6%	-27 137	-9,7%
Exploitations bovines	154 341	-28 790	-18,7%	-3 221	-2,1%
Exploitations allaitantes	135 904	-30 262	-22,3%	-10 842	-8,0%
Petites exploitations allaitantes	59 922	-12 637	-21,1%	-3 569	-6,0%
Exploitations allaitantes - avec ovins et caprins	116 104	-14 338	-12,3%	-3 482	-3,0%
Exploitations allaitantes - avec grandes cultures	252 684	-56 768	-22,5%	-31 203	-12,3%
Exploitations allaitantes - avec hors-sol	267 237	-29 514	-11,0%	-12 539	-4,7%
Exploitations allaitantes - avec élevage et cultures	155 333	-38 606	-24,9%	-16 628	-10,7%
- dont naisseur	143 368	-31 684	-22,1%	-13 006	-9,1%
- dont naisseur-engraisseur	205 253	-67 481	-32,9%	-31 742	-15,5%
Exploitations allaitantes - spécialisées en viande bovine	122 556	-32 731	-26,7%	-5 638	-4,6%
- dont naisseur	105 659	-21 895	-20,7%	1 210	1,1%
- dont naisseur-engraisseur	180 911	-70 159	-38,8%	-29 295	-16,2%
Autres exploitations allaitantes	189 189	-29 032	-15,3%	-14 242	-7,5%
Exploitations laitières	164 572	-27 448	-16,7%	2 707	1,6%
Petites exploitations laitières	50 968	-4 375	-8,6%	3 914	7,7%
Exploitations laitières - avec ovins et caprins	131 002	-8 733	-6,7%	6 982	5,3%
Exploitations laitières - avec grandes cultures	334 991	-62 668	-18,7%	-20 363	-6,1%
Exploitations laitières - avec hors-sol	325 013	-27 057	-8,3%	4 477	1,4%
Exploitations laitières - avec élevage et cultures	239 627	-44 048	-18,4%	-3 053	-1,3%
Exploitations laitières spécialisées	146 518	-26 328	-18,0%	5 139	3,5%
- dont très spécialisées	142 613	-24 214	-17,0%	6 188	4,3%
- dont lait-viande (avec vaches allaitantes)	158 815	-34 746	-21,9%	-840	-0,5%
- dont lait-viande (sans vaches allaitantes)	167 098	-33 450	-20,0%	5 674	3,4%
Autres exploitations laitières	153 394	-8 576	-5,6%	5 515	3,6%
Exploitations Engraisseurs (Ensemble)	193 478	-39 659	-20,5%	-16 060	-8,3%
Petites exploitations d'engraisseurs	70 477	-18 890	-26,8%	-7 511	-10,7%
Engraisseurs - avec grandes cultures	233 986	-41 912	-17,9%	-12 569	-5,4%
Autres exploitations engraisseurs	229 013	-50 368	-22,0%	-24 996	-10,9%
Autres Exploitations bovines	154 295	-22 347	-14,5%	-12 375	-8,0%

H1 : la baisse des prix de marchés est identique à la baisse des prix d'intervention (-20% en céréales ; -15 % en lait et -30% en viande bovine)

S1 : la baisse des prix de marchés est inférieure d'un tiers à la baisse des prix d'intervention (-13,3% en céréales ; -10 % en lait et -20% en viande bovine)

Annexe 2 :

Les effets différenciés du projet Agenda 2000
selon les classes de chargement PAC (méthode 2002)

Exploitations bovines

Annexe 2a - Caractéristiques moyennes des exploitations

Annexe 2b - Effet Agenda 2000

Exploitations laitières

Annexe 2c - Caractéristiques moyennes des exploitations

Annexe 2d - Effet Agenda 2000

Exploitations allaitantes

Annexe 2e - Caractéristiques moyennes des exploitations

Annexe 2f- Effet Agenda 2000

Les exploitations qui perdent leur éligibilité au complément extensif

Annexe 2g - Les exploitations laitières selon la typologie SEB 2

Annexe 2h - Les exploitations allaitantes selon la typologie SEB 2

Annexe 2a : Les caractéristiques des exploitations bovines selon les classes de chargement PAC 2002

- Résultats moyens par exploitation -

	0,6 <	0,6 à 0,8	0,8 à 1,0	1,0 à 1,2	1,2 à 1,4	1,4 à 1,6	1,6 à 1,8	1,8 à 2,0	> 2,0	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	5 993	12 371	21 857	25 169	25 409	19 175	21 212	17 305	96 465	244 956
Marge brute standard	30 228	28 814	31 151	35 176	42 582	47 440	46 399	46 156	56 959	46 429
UTA totale	1,42	1,44	1,49	1,45	1,56	1,63	1,61	1,64	1,69	1,60
UTA familiale	1,35	1,39	1,44	1,39	1,48	1,53	1,53	1,54	1,59	1,52
UTA salariée	0,07	0,05	0,05	0,05	0,08	0,11	0,08	0,1	0,09	0,08
Superficie agricole utile (ha)	78,2	62,2	66,2	68,1	72,0	72,6	69,3	61,9	61,2	65,6
SCOP	11,1	12,9	15,3	14,4	19,9	21,8	22,3	21,9	23,3	20,2
SFP	45,1	42,6	47,9	52,4	50,9	49,8	46,0	38,2	35,2	42,7
- dont prairies permanentes	33,7	30,4	34,2	37,0	34,1	31,1	23,7	17,7	11,8	23,1
- dont prairies temporaires	10,8	10,4	11,8	13,3	12,9	12,7	14,0	12,5	11,4	12,1
- dont maïs fourrage	0,5	0,9	1,3	2,1	2,8	4,7	6,9	7,3	11,6	6,7
UGB herbivores	36,2	37,3	44,7	56,4	62,5	68,1	68,2	60,1	69,2	61,8
UGB bovins	31,8	33,4	41,4	53,3	59,2	64,0	64,8	57,5	67,9	59,2
UGB ovins + caprins	3,5	3,8	3,3	2,9	3,2	4,0	3,3	2,5	1,2	2,4
Vaches allaitantes	12,2	11,7	17,5	21,7	24,7	22,5	19,0	14,7	10,2	15,7
Vaches laitières	6,5	9,6	10,5	12,3	11,6	14,9	17,6	19,0	27,2	18,8
Vaches allaitantes primées	11,0	11,7	17,2	20,7	23,1	20,3	16,5	12,3	8,1	14,0
Bovins mâles primés	3,0	4,0	4,5	7,4	9,1	12,1	11,7	8,2	11,7	9,5
PMTVA + complément extensif (F)	17 511	16 832	26 577	31 147	32 883	28 790	25 047	19 522	11 543	20 609
PSBM + Complément extensif (F)	3 553	3 624	5 019	8 708	9 202	12 009	11 968	8 354	10 605	9 310
PCO (F)	1 941	3 400	2 322	2 647	2 793	3 149	3 150	2 023	998	2 043

Annexe 2b : Les effets Agenda 2000 sur les exploitations bovines selon les classes de chargement PAC 2002

- Résultats moyens par exploitation (en francs et en %) -

	0,6 <	0,6 à 0,8	0,8 à 1,0	1,0 à 1,2	1,2 à 1,4	1,4 à 1,6	1,6 à 1,8	1,8 à 2,0	> 2,0	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	5 993	12 371	21 857	25 169	25 409	19 175	21 212	17 305	96 465	244 956
Production agricole 1997	334 429	284 171	295 125	329 263	423 671	520 447	534 033	538 723	747 584	546 091
Production agricole 2002	309 117	252 587	253 948	276 987	362 528	447 716	453 906	459 892	643 751	469 398
Variation de production 2002 / 1997	-25 312	-31 584	-41 177	-52 277	-61 144	-72 731	-80 127	-78 830	-103 832	-76 693
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-8	-11	-14	-16	-14	-14	-15	-15	-14	-14
Valeur ajoutée brute 1997	102 569	79 218	80 845	87 375	122 000	146 427	157 867	158 211	238 583	165 621
Valeur ajoutée brute 2002	75 976	45 853	38 203	34 330	60 482	74 347	78 929	81 237	139 045	90 535
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-26 593	-33 366	-42 642	-53 045	-61 518	-72 080	-78 938	-76 974	-99 538	-75 086
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-26	-42	-53	-61	-50	-49	-50	-49	-42	-45
Aides directes 1997	83 858	83 467	99 579	110 485	125 316	124 559	120 361	107 378	108 488	109 985
Aides directes 2002 (H1)	103 618	109 217	130 374	150 098	169 507	158 304	160 925	147 708	169 706	156 281
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	19 759	25 750	30 795	39 613	44 191	33 745	40 563	40 330	61 218	46 296
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	24	31	31	36	35	27	34	38	56	42
EBE 1997	174 592	152 857	171 904	188 263	233 573	253 227	262 723	248 156	327 366	259 925
EBE 2002	167 759	145 241	160 057	174 832	216 246	214 892	224 348	211 512	289 047	231 134
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-6 833	-7 615	-11 846	-13 431	-17 327	-38 335	-38 374	-36 644	-38 319	-28 790
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-4	-5	-7	-7	-7	-15	-15	-15	-12	-11
Résultat courant 1997	91 520	87 297	103 869	109 227	145 309	141 170	158 790	143 230	196 061	154 341
Résultat courant 2002	84 687	79 681	92 022	95 796	127 981	102 835	120 415	106 586	157 741	125 550
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	-7	-9	-11	-12	-12	-27	-24	-26	-20	-19

Annexe 2c : Les caractéristiques des exploitations laitières selon les classes de chargement PAC 2002

- Résultats moyens par exploitation -

	0,6 <	0,6 à 0,8	0,8 à 1,0	1,0 à 1,2	1,2 à 1,4	1,4 à 1,6	1,6 à 1,8	1,8 à 2,0	> 2,0	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	1 807	6 092	9 897	11 271	10 226	9 343	10 607	10 960	70 737	140 940
Marge brute standard	26 366	24 586	29 595	32 502	43 017	45 944	50 579	44 468	58 004	48 621
UTA totale	1,47	1,51	1,59	1,54	1,68	1,67	1,75	1,66	1,77	1,70
UTA familiale	1,42	1,47	1,55	1,51	1,61	1,59	1,65	1,55	1,67	1,62
UTA salariée	0,05	0,04	0,03	0,03	0,08	0,08	0,1	0,11	0,1	0,08
Superficie agricole utile (ha)	80,6	56,3	61,3	59,0	67,5	69,6	73,8	58,8	61,0	62,7
SCOP	7,8	7,9	10,8	10,5	15,7	19,0	21,0	18,5	21,0	18,0
SFP	56,0	43,9	48,7	47,3	50,8	50,1	52,4	39,4	38,0	42,9
- dont prairies permanentes	42,5	35,7	38,6	34,0	36,5	30,9	28,1	16,5	12,0	21,6
- dont prairies temporaires	12,3	7,3	7,5	10,1	8,9	11,4	12,7	12,8	11,7	11,0
- dont maïs fourrage	1,0	0,6	2,3	3,5	4,7	7,6	10,2	9,4	14,0	9,8
UGB herbivores	36,9	35,0	44,0	51,0	61,1	65,3	73,7	58,4	71,8	64,0
UGB bovins	34,4	32,2	42,6	50,0	59,1	63,6	71,6	57,9	71,5	63,1
UGB ovins + caprins	1,6	2,5	1,4	0,9	2,0	1,6	1,9	0,3	0,2	0,8
Vaches allaitantes	1,8	2,8	5,2	4,0	6,8	5,4	5,1	4,0	3,5	4,1
Vaches laitières	21,5	19,6	23,1	27,4	28,9	30,7	34,9	30,0	37,1	32,6
Vaches allaitantes primées	2,1	2,7	5,2	2,9	5,1	3,1	2,6	2,3	1,2	2,3
Bovins mâles primés	0,8	1,8	2,5	4,2	7,2	9,5	9,4	7,2	9,6	7,8
PMTVA + complément extensif (F)	2 656	4 882	7 040	4 177	6 758	4 087	3 732	3 064	1 598	3 156
PSBM + Complément extensif (F)	696	1 654	2 731	4 478	6 490	9 068	9 383	6 822	8 303	7 106
PCO (F)	0	2 093	1 083	922	1 494	1 170	2 400	3 11	91	676

Annexe 2d : Les effets Agenda 2000 sur les exploitations laitières selon les classes de chargement PAC 2002

- Résultats moyens par exploitation (en francs et en %) -

	0,6 <	0,6 à 0,8	0,8 à 1,0	1,0 à 1,2	1,2 à 1,4	1,4 à 1,6	1,6 à 1,8	1,8 à 2,0	> 2,0	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	1 807	6 092	9 897	11 271	10 226	9 343	10 607	10 960	70 737	140 940
Production agricole 1997	318 027	280 903	331 978	383 442	508 712	577 795	696 987	582 960	807 982	648 717
Production agricole 2002	291 010	252 235	289 764	332 013	442 148	495 793	597 959	496 523	693 725	558 269
Variation de production 2002 / 1997	-27 017	-28 668	-42 214	-51 429	-66 563	-82 001	-99 028	-86 437	-114 257	-90 448
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-8	-10	-13	-13	-13	-14	-14	-15	-14	-14
Valeur ajoutée brute 1997	66 599	93 365	115 776	132 400	175 461	182 796	231 819	182 877	270 097	215 684
Valeur ajoutée brute 2002	35 983	61 046	70 702	78 445	107 804	101 151	134 965	99 059	161 259	127 661
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-30 617	-32 319	-45 073	-53 956	-67 657	-81 645	-96 853	-83 819	-108 838	-88 023
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-46	-35	-39	-41	-39	-45	-42	-46	-40	-41
Aides directes 1997	59 582	57 807	65 323	64 111	81 640	84 934	92 740	78 083	90 743	83 125
Aides directes 2002 (H1)	88 765	85 778	101 455	108 034	132 919	137 692	156 853	132 283	163 840	143 700
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	29 183	27 971	36 132	43 923	51 279	52 758	64 114	54 200	73 097	60 575
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	49	48	55	69	63	62	69	69	81	73
EBE 1997	115 340	143 259	173 819	189 502	241 692	254 209	304 596	242 823	339 789	281 764
EBE 2002	113 906	138 911	164 878	179 470	225 314	225 322	271 857	213 205	304 048	254 315
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-1 433	-4 348	-8 942	-10 033	-16 378	-28 887	-32 740	-29 618	-35 741	-27 448
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-1	-3	-5	-5	-7	-11	-11	-12	-11	-10
Résultat courant 1997	28 813	81 863	99 497	109 120	141 711	142 134	179 636	140 964	200 772	164 572
Résultat courant 2002	27 380	77 515	90 555	99 087	125 333	113 247	146 897	111 345	165 031	137 124
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	-5	-5	-9	-9	-12	-20	-18	-21	-18	-17

Annexe 2e : Les caractéristiques des exploitations allaitantes selon les classes de chargement PAC 2002

- Résultats moyens par exploitation -

	0,6 <	0,6 à 0,8	0,8 à 1,0	1,0 à 1,2	1,2 à 1,4	1,4 à 1,6	1,6 à 1,8	1,8 à 2,0	> 2,0	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	3 100	5 209	11 623	13 056	14 104	9 281	9 219	5 904	21 598	93 154
Marge brute standard	24 802	30 535	31 283	36 594	42 513	48 535	44 628	49 202	52 288	42 527
UTA totale	1,29	1,34	1,4	1,38	1,46	1,6	1,48	1,61	1,5	1,46
UTA familiale	1,24	1,29	1,35	1,3	1,38	1,46	1,41	1,52	1,41	1,38
UTA salariée	0,05	0,05	0,06	0,08	0,08	0,14	0,07	0,09	0,09	0,08
Superficie agricole utile (ha)	89,3	73,3	69,9	77,3	76,1	75,7	70,0	67,2	61,4	71,2
SCOP	8,6	17,9	18,0	16,7	21,3	23,0	25,4	26,9	26,7	21,8
SFP	49,3	45,7	48,3	59,4	53,5	51,6	43,1	37,4	30,8	45,6
- dont prairies permanentes	37,5	27,9	31,2	41,3	34,4	32,8	20,7	20,3	12,5	27,2
- dont prairies temporaires	11,5	15,9	15,7	16,7	16,2	14,7	16,8	12,5	12,4	14,8
- dont maïs fourrage	0,2	0,5	0,4	1,0	1,5	1,8	3,9	3,5	5,2	2,5
UGB herbivores	31,4	38,0	46,3	63,7	66,7	74,0	66,2	65,3	66,4	61,5
UGB bovins	25,4	32,2	41,2	58,7	62,5	67,3	62,1	58,6	61,7	56,4
UGB ovins + caprins	4,9	5,7	4,9	4,6	4,1	6,7	4,0	6,7	4,6	4,9
Vaches allaitantes	22,1	24,1	28,4	38,2	39,6	41,1	37,7	35,2	33,7	34,9
Vaches allaitantes primées	19,7	24,5	27,9	37,4	37,9	38,9	35,0	31,4	31,9	33,2
Bovins mâles primés	2,3	5,0	6,2	10,7	11,2	14,5	15,2	8,6	15,2	11,3
PMTVA + complément extensif (F)	31 922	34 100	43 956	56 438	54 237	55 310	53 337	51 013	46 110	49 321
PSBM + Complément extensif (F)	1 827	4 671	6 924	12 901	11 807	14 757	15 653	9 029	14 535	11 749
PCO (F)	3 752	5 347	3 437	4 202	3 554	5 329	3 445	5 299	4 159	4 155

Annexe 2f : Les effets Agenda 2000 sur les exploitations allaitantes selon les classes de chargement PAC 2002

- Résultats moyens par exploitation (en francs et en %) -

	0,6 <	0,6 à 0,8	0,8 à 1,0	1,0 à 1,2	1,2 à 1,4	1,4 à 1,6	1,6 à 1,8	1,8 à 2,0	> 2,0	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	3 100	5 209	11 623	13 056	14 104	9 281	9 219	5 964	21 598	93 154
Production agricole 1997	217 966	235 448	254 025	289 226	360 748	446 604	389 458	459 625	547 851	386 756
Production agricole 2002	200 287	202 502	213 842	234 489	301 900	382 272	325 185	393 895	473 481	328 508
Variation de production 2002 / 1997	-17 679	-32 946	-40 183	-54 737	-58 848	-64 331	-64 273	-65 729	-74 370	-58 247
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-8	-14	-16	-19	-16	-14	-17	-14	-14	-15
Valeur ajoutée brute 1997	64 967	40 629	47 025	51 789	82 110	109 142	83 872	112 413	137 353	88 209
Valeur ajoutée brute 2002	47 254	7 681	6 663	-2 155	23 614	45 896	19 739	47 224	64 089	30 515
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-17 713	-32 948	-40 362	-53 944	-58 495	-63 247	-64 134	-65 189	-73 264	-57 693
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-27	-81	-86	-104	-71	-58	-76	-58	-53	-65
Aides directes 1997	97 152	116 258	126 701	153 222	158 279	162 523	158 539	157 845	157 307	149 442
Aides directes 2002 (H1)	112 776	140 529	153 419	191 565	199 881	177 276	176 348	173 077	184 661	176 873
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	15 624	24 271	26 718	38 343	41 602	14 753	17 808	15 232	27 354	27 431
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	16	21	21	25	26	9	11	10	17	18
EBE 1997	154 831	147 600	164 556	192 856	227 334	249 913	231 471	253 970	278 932	224 125
EBE 2002	152 743	138 923	150 912	177 255	210 441	201 419	185 146	204 013	233 022	193 863
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-2 088	-8 677	-13 644	-15 601	-16 893	-48 494	-46 325	-49 957	-45 910	-30 262
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-1	-6	-8	-8	-7	-19	-20	-20	-16	-14
Résultat courant 1997	97 101	77 172	103 801	113 213	145 262	138 371	141 066	144 793	174 802	135 904
Résultat courant 2002	95 013	68 496	90 157	97 611	128 368	89 877	94 740	94 836	128 892	105 642
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	-2	-11	-13	-14	-12	-35	-33	-35	-26	-22

Annexe 2g : Les effets Agenda 2000 sur les exploitations laitières ayant un chargement PAC 1997 inférieur à 1,4 et un chargement PAC 2002 supérieur à 1,4

	Petites exploitations laitières	Laitiers spécialisés			Laitiers + autres productions				Ensemble exploitations laitières	
		Très spécialisés	Lait-viande avec vaches allaitantes	Lait-viande sans vaches allaitantes	Total	élevage et cultures	hors sol	grandes cultures		ovins et caprins
Nombre d'exploitations	3 358	17 587	5 713	2 067	25 367	8 587	1 012	872	422	40 298
Production agricole 1997	170 959	529 464	591 912	512 691	542 161	744 745	1 282 250	914 048	580 336	577 764
Production agricole 2002	145 653	442 872	479 424	421 623	449 373	635 801	1 190 270	805 917	555 208	488 485
Variation de la production agricole (en F)	-25 306	-86 592	-112 488	-91 069	-92 789	-108 945	-91 980	-108 132	-25 127	-89 278
Variation de la production (en %)	-14,8	-16,4	-19,0	-17,8	-17,1	-14,6	-7,2	-11,8	-4,3	-15,5
Valeur ajoutée brute 1997	51 827	174 613	172 531	145 257	171 752	225 654	370 424	265 205	190 077	179 764
Valeur ajoutée brute 2002	25 643	89 800	62 805	58 114	81 139	119 467	283 286	155 495	159 473	92 421
Variation de la valeur ajoutée brute (en F)	-26 184	-84 812	-109 726	-87 142	-90 613	-106 187	-87 137	-109 710	-30 604	-87 343
Variation de la valeur ajoutée (en %)	-50,5	-48,6	-63,6	-60,0	-52,8	-47,1	-23,5	-41,4	-16,1	-48,6
Aides directes 1997	19 885	52 007	114 236	87 309	68 898	135 644	68 568	254 849	90 106	82 516
Aides directes 2002 (avec fonds de flexibilité)	38 982	108 808	174 413	143 445	126 407	194 461	120 258	302 031	125 924	135 992
Variation des aides directes (avec fonds) - en %	96,0	109,2	52,7	64,3	83,5	43,4	75,4	18,5	39,8	64,8
Variation des aides directes (en F)	19 097	56 802	60 178	56 136	57 509	58 817	51 691	47 182	35 818	53 476
- dont variation des aides / Santer II	12 128	37 759	36 796	37 604	37 530	41 062	36 351	34 908	23 500	35 619
- dont fonds de flexibilité totaux	6 969	19 042	23 382	18 531	19 980	17 754	15 340	12 275	12 317	17 857
* Vaches laitières - partie lait	3 400	9 123	7 519	6 733	8 567	7 801	7 429	5 645	5 819	7 784
* Vaches laitières - partie viande bovine	2 813	7 549	6 221	5 571	7 089	6 455	6 147	4 671	4 814	6 441
* Vaches allaitantes	516	123	2 755	160	717	426	0	62	289	590
* Taurillons primés à 10 mois	175	1 523	4 909	4 091	2 495	2 049	1 417	1 207	1 154	2 095
* Bœufs (10 et 22 mois)	65	724	1 978	1 978	1 112	1 024	347	689	241	948
EBE 1997	64 510	213 089	270 390	222 178	226 735	340 254	417 710	471 977	282 575	246 722
EBE 2002 (avec fonds de flexibilité)	57 422	183 079	220 841	191 171	193 631	292 884	382 264	409 449	287 788	212 855
Variation d'EBE (en F)	-7 088	-28 011	-49 549	-31 007	-33 104	-47 370	-35 447	-62 527	5 213	-33 866
Variation d'EBE (en %)	-11,0	-13,1	-18,3	-14,0	-14,6	-13,9	-8,5	-13,2	1,8	-13,7
Résultat courant 2002 (avec fonds de flexibilité)	29 804	91 769	118 096	89 676	97 530	147 391	190 712	207 579	124 350	107 075
Variation de résultat courant (en %)	-19,2	-23,4	-29,6	-25,7	-25,3	-24,3	-15,7	-23,1	4,4	-24,0

Annexe 2 h : Les effets Agenda 2000 sur les 27 200 exploitations allaitantes qui ne sont plus éligibles au complément extensif
- Résultats moyens par exploitation (en francs et en %) -

	Petites		Spécialisées		Élevage et cultures			Diversifiées			Ensemble	
	4 970	5 960	N-Engraisseur	Naisseur	N-Engraisseur	Naisseur	N-Engraisseur	Grandes cultures	Ovins-caprins	Hors-sol	1 758	27 272
Nombre d'exploitations	4 970	5 960	2 365	4 509	1 525	3 906	1 352	1 758	27 272			
Production agricole 1997	161 017	285 593	448 856	468 454	552 182	653 722	391 819	1 363 944	458 981			
Production agricole 2002	122 962	210 737	328 799	400 038	443 913	576 260	347 988	1 320 624	389 905			
Variation de production 2002 / 1997	-38 055	-74 856	-120 057	-68 416	-108 270	-77 462	-43 831	-43 320	-69 077			
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-24	-26	-27	-15	-20	-12	-11	-3	-15			
Valeur ajoutée brute 1997	27 244	29 872	103 949	107 918	139 791	181 918	87 617	390 311	109 809			
Valeur ajoutée brute 2002	-9 670	-42 751	-11 949	38 389	31 516	101 502	45 043	348 733	41 391			
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-36 914	-72 623	-115 898	-69 529	-108 275	-80 416	-42 574	-41 578	-68 418			
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-135	-243	-111	-64	-77	-44	-49	-11	-62			
Aides directes 1997	70 547	164 340	173 018	187 482	212 872	247 644	158 398	89 597	159 752			
Aides directes 2002 (H1)	75 123	183 408	200 692	201 516	237 236	261 942	168 061	97 472	174 217			
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	4 576	19 068	27 674	14 034	24 364	14 298	9 663	7 875	14 465			
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	6	12	16	7	11	6	6	9	9			
EBE 1997	94 055	184 083	266 609	273 005	334 896	401 840	239 393	444 749	252 356			
EBE 2002	61 717	130 528	178 386	217 510	250 986	335 721	206 482	411 046	198 404			
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-32 338	-53 555	-88 223	-55 495	-83 911	-66 119	-32 911	-33 703	-53 953			
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-34	-29	-33	-20	-25	-16	-14	-8	-21			
Résultat courant 1997	60 819	105 386	166 135	162 834	214 223	243 718	113 200	254 102	150 362			
Résultat courant 2002	28 481	51 831	77 911	107 339	130 312	177 600	80 289	220 399	96 409			
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	-53	-51	-53	-34	-39	-27	-29	-13	-36			

Annexe 3 :

Les effets différenciés du projet Agenda 2000

selon les classes de résultat courant 2002

Exploitations bovines

Annexe 3a - Caractéristiques moyennes

Annexe 3b - Effet Agenda 2000

Exploitations laitières

Annexe 3c - Caractéristiques moyennes

Annexe 3d - Effet Agenda 2000

Exploitations allaitantes

Annexe 3e - Caractéristiques moyennes

Annexe 3f - Effet Agenda 2000

Exploitations céréalières

Annexe 3g - Caractéristiques moyennes

Annexe 3h - Effet Agenda 2000

Dénombrement des exploitations agricoles selon les classes de résultat courant

Annexe 3i - Analyse selon la typologie SEB1 (en % - Ligne)

Annexe 3j - Analyse selon la typologie SEB2 (en % - Ligne)

Annexe 3a : Les caractéristiques moyennes des exploitations bovines selon les classes de résultat courant 2002 (avec HI)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	20 133	49 604	61 236	42 456	25 710	24 822	10 360	10 635	244 956
UTA totale	1,47	1,33	1,43	1,56	1,67	1,95	2,17	2,64	1,6
UTA familiale	1,35	1,3	1,4	1,51	1,58	1,81	1,93	2,31	1,52
UTA salariée	0,11	0,03	0,04	0,05	0,09	0,14	0,24	0,33	0,08
Superficie agricole utile	56,6	45,6	53,8	60,6	76,0	87,1	115,2	139,3	65,6
SCOP 2002	12,7	9,4	13,0	16,2	24,6	33,0	48,4	75,1	20,2
- dont céréales	10,5	8,3	10,8	13,7	19,4	25,9	38,2	57,2	16,4
- dont oléagineux	1,6	0,8	1,6	1,5	3,2	4,4	5,4	10,1	2,4
- dont protéagineux	0,2	0,1	0,3	0,4	0,9	1,2	2,8	5,4	0,7
SFP	42,1	34,5	39,3	41,9	47,6	50,4	61,6	56,1	42,7
- dont prairies permanentes	24,8	19,0	22,5	22,9	23,2	25,5	34,2	27,2	23,1
- dont prairies temporaires	11,8	10,7	11,3	11,5	15,8	13,7	13,1	13,1	12,1
- dont maïs fourrage	4,8	4,2	4,8	6,5	8,2	10,7	13,6	15,1	6,7
UGB herbivores	57,6	49,0	53,0	61,4	69,6	76,4	97,3	93,4	61,8
UGB bovins	54,8	46,4	50,8	59,0	66,2	73,1	95,4	91,9	59,2
UGB ovins	2,5	2,3	2,0	2,0	3,1	2,6	1,7	0,9	2,2
Vaches laitières et allaitantes	32,0	27,9	30,7	34,6	38,1	41,4	50,0	51,2	34,5

Annexe 3b : Les effets Agenda 2000 par exploitation bovine selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	20 133	49 604	61 236	42 456	25 710	24 822	10 360	10 635	244 956
Production agricole 1997	315 968	283 914	356 151	481 346	626 346	858 285	1 260 399	1 938 221	546 091
Production agricole 2002	263 829	236 387	298 579	407 182	535 165	744 474	1 106 897	1 755 287	469 398
Variation de production 2002 / 1997	-52 138	-47 527	-57 571	-74 164	-91 180	-113 811	-153 502	-182 934	-76 693
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-16,5%	-16,7%	-16,2%	-15,4%	-14,6%	-13,3%	-12,2%	-9,4%	-14,0%
Valeur ajoutée brute 1997	10 048	51 950	94 132	155 006	209 682	309 558	443 765	730 919	165 621
Valeur ajoutée brute 2002	-40 324	5 259	37 464	81 952	120 558	198 864	294 254	551 983	90 535
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-50 372	-46 691	-56 668	-73 054	-89 124	-110 694	-149 511	-178 937	-75 086
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-501,3%	-89,9%	-60,2%	-47,1%	-42,5%	-35,8%	-33,7%	-24,5%	-45,3%
Aides directes 1997	86 380	74 518	86 013	97 748	130 499	149 711	206 590	270 566	109 985
Aides directes 2002 (H1)	117 036	103 444	121 600	144 443	186 415	218 907	294 838	370 019	156 281
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	30 656	28 925	35 587	46 695	55 916	69 195	88 248	99 453	46 296
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	35,5%	38,8%	41,4%	47,8%	42,8%	46,2%	42,7%	36,8%	42,1%
EBE 1997	78 331	117 325	171 307	241 624	323 892	435 710	611 185	945 032	259 925
EBE 2002	58 615	99 559	150 226	215 265	290 684	394 211	549 921	865 549	231 134
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-19 716	-17 766	-21 081	-26 359	-33 208	-41 499	-61 263	-79 483	-28 790
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-25,2%	-15,1%	-12,3%	-10,9%	-10,3%	-9,5%	-10,0%	-8,4%	-11,1%
Résultat courant 1997	-17 268	46 532	96 218	151 014	206 739	285 184	409 268	649 612	154 341
Résultat courant 2002	-36 984	28 766	75 137	124 656	173 531	243 685	348 005	570 128	125 550
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	ns	-38,2%	-21,9%	-17,5%	-16,1%	-14,6%	-15,0%	-12,2%	-18,7%

Annexe 3c : Les caractéristiques moyennes des exploitations laitières selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	8 697	25 950	34 051	26 702	15 923	16 009	6 834	6 774	140 940
UTA totale	1,55	1,38	1,48	1,63	1,74	2,08	2,30	2,87	1,70
UTA familiale	1,4	1,34	1,44	1,58	1,64	1,96	2,07	2,59	1,62
UTA salariée	0,14	0,04	0,04	0,04	0,1	0,12	0,23	0,28	0,08
Superficie agricole utile	57,1	41,7	50,3	55,4	67,5	83,9	111,5	131,3	62,7
SCOP 2002	10,2	8,6	11,1	13,7	19,8	28,2	42,9	61,9	18,0
- dont céréales	9,2	7,8	9,7	12,1	16,5	23,4	35,2	49,0	15,2
- dont oléagineux	0,5	0,5	0,9	0,7	1,5	2,6	3,6	7,1	1,5
- dont protéagineux	0,1	0,0	0,2	0,3	0,8	0,9	2,2	3,5	0,6
SFP	45,9	31,9	37,7	40,5	46,3	52,6	63,7	64,5	42,9
- dont prairies permanentes	27,0	17,1	20,9	20,0	21,6	23,6	33,7	25,9	21,6
- dont prairies temporaires	10,6	8,6	9,3	11,1	12,7	14,2	11,6	16,8	11,0
- dont maïs fourrage	8,0	5,9	7,0	8,9	11,6	14,9	18,0	21,2	9,8
UGB herbivores	64,6	45,2	53,2	59,8	71,3	82,7	101,7	107,3	64,0
UGB bovins	63,5	44,6	52,5	59,1	69,6	81,0	101,4	106,4	63,1
UGB ovins	0,8	0,5	0,5	0,4	1,5	1,4	0,1	0,3	0,7
Vaches laitières et allaitantes	35,3	26,6	31,4	35,5	39,3	46,2	56,3	61,4	36,8

Annexe 3d : Les effets Agenda 2000 par exploitation laitière selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	8 697	25 950	34 051	26 702	15 923	16 009	6 834	6 774	140 940
Production agricole 1997	421 373	344 364	425 871	543 491	705 708	963 218	1 376 341	2 030 191	648 717
Production agricole 2002	356 315	293 580	360 389	461 956	600 499	829 227	1 201 560	1 817 258	558 269
Variation de production 2002 / 1997	-65 058	-50 784	-65 482	-81 535	-105 208	-133 991	-174 781	-212 933	-90 448
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-15,4%	-14,7%	-15,4%	-15,0%	-14,9%	-13,9%	-12,7%	-10,5%	-13,9%
Valeur ajoutée brute 1997	46 285	79 655	130 084	189 238	254 805	357 277	496 032	779 391	215 684
Valeur ajoutée brute 2002	-16 569	29 474	65 766	108 946	153 205	228 265	327 221	574 745	127 661
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-62 854	-50 182	-64 318	-80 292	-101 600	-129 012	-168 811	-204 646	-88 023
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-135,8%	-63,0%	-49,4%	-42,4%	-39,9%	-36,1%	-34,0%	-26,3%	-40,8%
Aides directes 1997	61 697	46 861	58 317	69 180	93 883	120 989	174 124	222 660	83 125
Aides directes 2002 (H1)	109 554	84 290	103 943	125 579	161 878	209 760	280 847	349 240	143 700
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	47 858	37 430	45 626	56 399	67 995	88 771	106 723	126 579	60 575
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	77,6%	79,9%	78,2%	81,5%	72,4%	73,4%	61,3%	56,8%	72,9%
EBE 1997	86 342	114 899	178 307	246 129	331 399	455 406	630 715	953 320	281 764
EBE 2002	71 346	102 147	159 615	222 236	297 794	415 165	568 627	875 254	254 315
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-14 997	-12 752	-18 692	-23 893	-33 605	-40 241	-62 088	-78 066	-27 448
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-0,3%	-11,1%	-10,5%	-9,7%	-10,1%	-8,8%	-9,8%	-8,2%	-9,7%
Résultat courant 1997	-22 879	39 522	94 679	149 566	206 769	286 153	413 233	657 388	164 572
Résultat courant 2002	-37 876	26 770	75 987	125 674	173 164	245 912	351 145	579 322	137 124
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	ns	-32,3%	-19,7%	-16,0%	-16,3%	-14,1%	-15,0%	-11,9%	-16,7%

Annexe 3e : Les caractéristiques moyennes des exploitations allaitantes selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	10 371	22 081	24 710	13 620	9 143	7 436	2 852	2 941	93 154
UTA totale	1,41	1,28	1,39	1,44	1,56	1,76	1,91	2,26	1,46
UTA familiale	1,31	1,25	1,35	1,38	1,49	1,56	1,68	1,83	1,38
UTA salariée	0,1	0,03	0,03	0,06	0,08	0,2	0,24	0,43	0,08
Superficie agricole utile	59,1	51,5	60,8	72,7	91,2	93,9	130,7	164,1	71,2
SCOP 2002	14,8	9,8	15,3	19,0	31,6	37,1	59,0	102,2	21,9
- dont céréales	11,5	8,4	12,0	14,9	23,4	27,4	43,8	73,2	16,8
- dont oléagineux	2,6	1,1	2,4	2,9	6,2	7,1	9,8	17,2	3,6
- dont protéagineux	0,3	0,1	0,4	0,4	1,0	1,4	3,4	9,0	0,8
SFP	41,7	39,3	44,2	48,5	51,6	52,2	66,9	49,5	45,6
- dont prairies permanentes	24,7	22,4	26,4	30,4	26,9	32,9	42,0	36,8	27,2
- dont prairies temporaires	13,7	13,7	14,9	13,8	21,8	14,7	18,8	7,3	14,8
- dont maïs fourrage	2,3	2,3	2,0	2,2	2,5	3,2	5,1	4,4	2,5
UGB herbivores	54,6	54,2	55,9	67,2	69,0	72,3	92,2	79,4	61,5
UGB bovins	50,3	49,3	51,4	61,6	62,9	65,3	87,5	76,4	56,4
UGB ovins	4,0	4,4	4,1	4,9	5,7	5,7	4,2	2,5	4,5
Vaches laitières et allaitantes	32,2	31,3	32,7	37,8	38,6	38,8	46,5	43,6	34,9

annexe 3f : Les effets Agenda 2000 par exploitation allaitante selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	10 371	22 081	24 710	13 620	9 143	7 436	2 852	2 941	93 154
Production agricole 1997	232 344	216 943	272 009	364 777	475 230	668 943	973 032	1 715 023	386 756
Production agricole 2002	190 105	172 786	222 779	302 071	407 080	589 978	858 932	1 576 760	328 508
Variation de production 2002 / 1997	-42 239	-44 158	-49 230	-62 706	-68 150	-78 965	-114 099	-138 263	-58 247
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-18,2%	-20,4%	-18,1%	-17,2%	-14,3%	-11,8%	-11,7%	-8,1%	-15,1%
Valeur ajoutée brute 1997	-20 874	18 662	46 558	91 539	131 036	227 591	311 958	627 020	88 209
Valeur ajoutée brute 2002	-61 798	-24 297	-1 993	29 881	62 227	148 472	197 665	484 730	30 515
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-40 924	-42 960	-48 551	-61 658	-68 810	-79 119	-114 293	-142 290	-57 693
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	196,0%	-230,2%	-104,3%	-67,4%	-52,5%	-34,8%	-36,6%	-22,7%	-65,4%
Aides directes 1997	111 604	108 043	125 896	152 276	191 721	203 786	285 943	377 193	149 442
Aides directes 2002 (H1)	129 821	127 705	150 342	183 477	228 514	238 935	341 147	427 614	176 873
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	18 217	19 662	24 447	31 201	36 793	35 149	55 205	50 421	27 431
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	16,3%	18,2%	19,4%	20,5%	19,2%	17,2%	19,3%	13,4%	18,4%
EBE 1997	75 258	120 238	164 870	234 651	308 111	404 271	562 795	933 168	224 125
EBE 2002	52 550	96 941	140 766	204 195	276 094	360 301	503 707	841 300	193 863
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-22 707	-23 298	-24 104	-30 457	-32 017	-43 970	-59 088	-91 868	-30 262
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-30,2%	-19,4%	-14,6%	-13,0%	-10,4%	-10,9%	-10,5%	-9,8%	-13,5%
Résultat courant 1997	-11 528	54 011	98 425	154 036	205 490	284 192	403 624	650 688	135 904
Résultat courant 2002	-34 235	30 713	74 321	123 579	173 472	240 222	344 536	558 819	105 642
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	ns	-43,1%	-24,5%	-19,8%	-15,6%	-15,5%	-14,6%	-14,1%	-22,3%

Annexe 3g : Les caractéristiques moyennes des exploitations céréalières selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	3 257	7 537	10 623	10 553	9 720	14 639	8 347	13 149	77 825
UTA totale	2,39	1,44	1,29	1,41	1,46	1,59	1,77	2,37	1,68
UTA familiale	1,36	1,23	1,17	1,25	1,28	1,31	1,32	1,58	1,32
UTA salariée	1,0	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,5	0,8	0,4
Marge brute standard	63 134	37 128	41 556	54 234	66 587	81 245	100 130	143 929	77 920
Superficie agricole utile	67,0	44,7	52,9	68,3	76,8	94,4	117,4	143,2	87,8
Superficie fourragère	2,4	4,9	3,3	5,1	2,8	2,7	4,9	3,5	3,7
SCOP 2002	51,0	34,5	44,8	57,5	66,7	82,8	98,9	120,0	74,2
- dont céréales	33,8	23,5	31,0	39,6	47,5	60,3	70,8	89,6	53,3
- dont oléagineux	11,5	8,5	9,8	13,2	12,5	14,6	16,2	16,1	13,2
- dont protéagineux	2,5	1,0	2,2	2,8	4,4	5,2	8,9	10,7	5,2
Aides directes 2002	143 282	102 396	127 805	168 697	190 886	239 582	285 196	364 483	217 310
- dont aides COP	136 859	94 342	121 906	159 161	184 504	232 969	274 829	350 033	208 568

Annexe 3h : Les effets Agenda 2000 par exploitation céréalière selon les classes de résultat courant 2002 (avec H1)

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	3 257	7 537	10 623	10 553	9 720	14 639	8 347	13 149	77 825
Production agricole 1997	625 457	272 618	349 018	461 315	602 096	765 593	1 009 719	1 776 395	790 408
Production agricole 2002	599 314	256 147	323 844	429 379	558 651	709 233	941 771	1 683 384	740 923
Variation de production 2002 / 1997	-26 143	-16 471	-25 175	-31 936	-43 444	-56 359	-67 948	-93 010	-49 486
Variation de production 2002 / 1997 (%)	-4,2%	-6,0%	-7,2%	-6,9%	-7,2%	-7,4%	-6,7%	-5,2%	-6,3%
Valeur ajoutée brute 1997	149 247	47 470	82 299	127 846	202 291	269 424	388 244	770 337	287 151
Valeur ajoutée brute 2002	117 364	27 352	53 370	90 793	153 186	205 926	312 106	668 126	231 383
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997	-31 883	-20 118	-28 929	-37 053	-49 105	-63 498	-76 138	-102 211	-55 768
Variation de valeur ajoutée 2002 / 1997 (%)	-21,4%	-42,4%	-35,2%	-29,0%	-24,3%	-23,6%	-19,6%	-13,3%	-19,4%
Aides directes 1997	139 964	98 789	121 996	161 923	180 795	224 971	266 776	341 210	205 194
Aides directes 2002 (H1)	143 282	102 414	127 812	168 697	190 962	239 592	285 223	364 501	217 326
Variation d'aides directes (H1) 2002 / 1997	3 317	3 625	5 817	6 775	10 167	14 620	18 447	23 290	12 132
Variation des aides directes 2002 / 1997 (%)	2,4%	3,7%	4,8%	4,2%	5,6%	6,5%	6,9%	6,8%	5,9%
EBE 1997	155 472	118 031	184 488	264 528	351 629	450 900	588 213	991 881	438 394
EBE 2002	126 907	101 537	161 376	234 250	312 692	402 023	530 523	912 960	394 758
Variation d'EBE 2002 / 1997 (F)	-28 565	-16 493	-23 112	-30 278	-38 937	-48 877	-57 691	-78 921	-43 636
Variation d'EBE 2002 / 1997 (%)	-18,4%	-14,0%	-12,5%	-11,4%	-11,1%	-10,8%	-9,8%	-8,0%	-10,0%
Résultat courant 1997	-53 084	43 644	99 644	156 478	213 566	296 783	401 161	696 853	280 087
Résultat courant 2002	-81 649	27 151	76 532	126 200	174 629	247 906	343 470	617 932	236 451
Variation de résultat 2002 / 1997 (%)	ns	-37,8%	-23,2%	-19,3%	-18,2%	-16,5%	-14,4%	-11,3%	-15,6%

Annexe 3i : La répartition des exploitations agricoles selon le résultat courant 2002 (H1) et la typologie des systèmes d'élevage bovin (SEB1) - en %

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Ensemble des exploitations agricoles	7,6%	16,3%	20,0%	16,7%	11,3%	12,7%	6,6%	8,8%	100,0%
Exploitations non bovines et non céréalières	8,7%	11,9%	13,3%	17,7%	12,2%	14,1%	8,9%	13,3%	100,0%
Exploitations céréalières	4,2%	9,7%	13,6%	13,6%	12,5%	18,8%	10,7%	16,9%	100,0%
Exploitations bovines	8,2%	20,3%	25,0%	17,3%	10,5%	10,1%	4,2%	4,3%	100,0%
Exploitations allaitantes	11,1%	23,7%	26,5%	14,6%	9,8%	8,0%	3,1%	3,2%	100,0%
Producteurs de veaux sous la mère	23,9%	25,8%	35,0%	7,2%	3,7%	4,4%	0,0%	0,0%	100,0%
Naisseur de broutards non primés	12,3%	26,9%	26,1%	14,9%	8,3%	7,6%	1,6%	2,3%	100,0%
Naisseur de broutards primés	7,4%	20,2%	28,6%	13,6%	12,5%	8,3%	4,8%	4,7%	100,0%
Naisseur-Engraisseur de taurillons sans achats	7,1%	23,5%	23,2%	17,7%	12,1%	8,2%	4,5%	3,7%	100,0%
Naisseur-Engraisseur de taurillons avec achats	5,4%	0,0%	33,3%	4,4%	16,0%	16,8%	20,1%	4,0%	100,0%
Naisseur-Engraisseur de boeufs	8,6%	16,3%	20,5%	21,2%	10,6%	9,0%	6,7%	7,0%	100,0%
Autres exploitations allaitantes	14,2%	19,6%	23,2%	13,9%	12,6%	11,3%	2,6%	2,6%	100,0%
Exploitations laitières	6,2%	18,4%	24,2%	18,9%	11,3%	11,4%	4,8%	4,8%	100,0%
Lait-Spécialisé (ensemble)	5,5%	19,3%	25,2%	19,6%	9,5%	11,8%	4,5%	4,6%	100,0%
Lait-Spécialisé - Plaine maïs non limité	2,2%	9,9%	19,7%	21,1%	13,3%	19,1%	7,0%	7,7%	100,0%
Lait-Spécialisé - Plaine maïs limité	8,4%	23,3%	23,7%	17,8%	10,3%	7,1%	4,2%	5,1%	100,0%
Lait-Spécialisé - Plaine herbager	9,2%	26,8%	37,0%	10,0%	4,3%	6,7%	4,0%	2,2%	100,0%
Lait-Spécialisé - Montagne Piémont Maïs	7,0%	30,3%	24,5%	22,2%	6,6%	7,9%	1,0%	0,5%	100,0%
Lait-Spécialisé - Montagne Piémont herbager mixte	7,1%	28,3%	34,3%	19,0%	0,8%	5,8%	4,8%	0,0%	100,0%
Lait-Spécialisé - Montagne Piémont herbager spécialisé	6,5%	25,9%	33,8%	23,1%	4,1%	6,1%	0,4%	0,2%	100,0%
Lait-Taurillons (ensemble)	6,3%	15,5%	14,8%	15,2%	17,9%	14,5%	7,0%	8,8%	100,0%
Lait-Taurillons - Plaine maïs non limité	4,7%	12,0%	13,7%	16,2%	20,9%	15,7%	6,8%	10,0%	100,0%
Lait-Taurillons - Plaine maïs limité	6,6%	25,1%	15,7%	9,4%	13,6%	13,1%	9,2%	7,4%	100,0%
Lait-Taurillons - Plaine herbager	5,1%	0,0%	36,3%	28,3%	17,8%	12,5%	0,0%	0,0%	100,0%
Lait-Taurillons - Montagne Piémont Maïs	0,0%	17,4%	0,0%	26,9%	13,2%	13,2%	0,0%	29,2%	100,0%
Lait-Taurillons - Montagne Piémont herbager mixte	43,6%	7,6%	7,9%	33,3%	0,0%	7,6%	0,0%	0,0%	100,0%
Lait-Boeufs (ensemble)	8,0%	19,1%	23,0%	15,8%	13,1%	12,4%	5,2%	3,5%	100,0%
Lait-Boeufs - Plaine maïs non limité	3,0%	8,3%	22,8%	13,9%	16,7%	25,1%	4,1%	6,0%	100,0%
Lait-Boeufs - Plaine maïs limité	11,1%	20,4%	23,5%	15,7%	13,0%	9,0%	6,1%	1,2%	100,0%
Lait-Boeufs - Plaine herbager	5,8%	31,8%	21,5%	19,2%	7,5%	1,9%	4,2%	8,2%	100,0%
Lait-Boeufs - Montagne Piémont Maïs	0,0%	52,4%	23,8%	23,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Lait-Boeufs - Montagne Piémont herbager mixte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Lait-VA-Naisseur (ensemble)	6,4%	19,1%	30,3%	23,5%	9,3%	6,6%	2,4%	2,5%	100,0%
Lait-VA-Naisseur - Plaine maïs non limité	0,1%	10,8%	13,9%	11,5%	22,4%	15,8%	17,1%	8,5%	100,0%
Lait-VA-Naisseur - Plaine maïs limité	3,9%	20,5%	28,4%	25,3%	6,6%	8,2%	1,0%	6,1%	100,0%
Lait-VA-Naisseur - Plaine herbager	14,4%	8,7%	58,6%	2,6%	13,8%	1,9%	0,0%	0,0%	100,0%
Lait-VA-Naisseur - Montagne Piémont Maïs	6,2%	28,1%	27,4%	28,2%	7,6%	1,1%	1,3%	0,0%	100,0%
Lait-VA-Naisseur - Montagne Piémont herbager spécialisé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Lait-VA-Naisseur - Montagne Piémont herbager mixte	8,4%	18,5%	31,7%	28,5%	5,8%	6,7%	0,5%	0,0%	100,0%
Lait-VA-Taurillons (ensemble)	6,6%	16,6%	21,2%	11,0%	22,5%	8,8%	6,8%	6,5%	100,0%
Lait-VA-Taurillons - Plaine maïs non limité	5,4%	16,6%	25,1%	8,6%	13,1%	6,2%	13,3%	11,7%	100,0%
Lait-VA-Taurillons - Plaine maïs limité	8,7%	7,4%	20,3%	14,3%	30,3%	9,2%	5,1%	4,8%	100,0%
Lait-VA-Taurillons - Plaine herbager	2,0%	43,0%	21,2%	3,1%	22,5%	7,2%	0,9%	0,0%	100,0%
Lait-VA-Taurillons - Montagne Piémont Maïs	2,6%	16,5%	6,7%	18,5%	18,8%	20,4%	8,7%	7,8%	100,0%
Lait-VA-Taurillons - Montagne Piémont herbager mixte	15,7%	29,1%	39,3%	0,0%	0,0%	2,6%	0,0%	13,4%	100,0%
Lait-VA-Boeufs (ensemble)	12,7%	10,6%	20,0%	23,4%	7,6%	12,3%	9,3%	4,1%	100,0%
Lait-VA-Boeufs - Plaine maïs non limité	15,1%	7,9%	26,3%	26,5%	0,1%	19,5%	1,6%	3,1%	100,0%
Lait-VA-Boeufs - Plaine maïs limité	9,4%	14,0%	23,6%	26,3%	10,3%	9,0%	4,1%	3,4%	100,0%
Lait-VA-Boeufs - Plaine herbager	18,0%	6,4%	0,5%	11,2%	13,3%	5,3%	36,9%	8,3%	100,0%
Lait-VA-Boeufs - Montagne Piémont herbager mixte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Exploitations Engraisisseurs (Ensemble)	8,0%	17,9%	13,0%	25,7%	6,2%	12,0%	8,0%	9,2%	100,0%
Autres Exploitations bovines	13,1%	8,1%	40,8%	8,6%	5,5%	13,9%	2,9%	7,0%	100,0%

Annexe 3j : La répartition des exploitations agricoles selon le résultat courant 2002 (H1)

et la typologie des systèmes d'élevage bovin (SEB2) - en %

	0<	0-50 kF	50-100 kF	100-150 kF	150-200 kF	200-300 kF	300-400 kF	>400 kF	Ensemble
Ensemble des exploitations agricoles	7,6%	16,3%	20,0%	16,7%	11,3%	12,7%	6,6%	8,8%	100,0%
Exploitations non bovines et non céréalières	8,7%	11,9%	13,3%	17,7%	12,2%	14,1%	8,9%	13,3%	100,0%
Exploitations céréalières	4,2%	9,7%	13,6%	13,6%	12,5%	18,8%	10,7%	16,9%	100,0%
Exploitations bovines	8,2%	20,3%	25,0%	17,3%	10,5%	10,1%	4,2%	4,3%	100,0%
Exploitations allaitantes	11,1%	23,7%	26,5%	14,6%	9,8%	8,0%	3,1%	3,2%	100,0%
Petites exploitations allaitantes	16,5%	41,3%	33,2%	7,0%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Exploitations allaitantes - avec ovins et caprins	6,8%	15,8%	33,5%	21,1%	13,6%	7,7%	1,2%	0,3%	100,0%
Exploitations allaitantes - avec grandes cultures	7,7%	8,6%	19,5%	13,2%	16,3%	12,5%	7,4%	14,7%	100,0%
Exploitations allaitantes - avec hors-sol	8,3%	7,6%	9,7%	17,2%	3,9%	27,0%	12,1%	14,0%	100,0%
Exploitations allaitantes - avec élevage et cultures	9,1%	16,2%	21,8%	20,2%	16,4%	11,4%	3,1%	1,8%	100,0%
- dont naisseur	9,5%	17,0%	23,6%	19,9%	14,0%	11,3%	2,9%	1,8%	100,0%
- dont naisseur-engraisseur	7,5%	13,1%	14,1%	21,7%	26,2%	11,6%	3,9%	1,9%	100,0%
Exploitations allaitantes - spécialisées en v. bovine	10,9%	23,2%	28,6%	17,5%	10,4%	6,1%	2,4%	0,9%	100,0%
- dont naisseur	11,3%	24,3%	30,0%	17,1%	10,0%	4,8%	1,9%	0,6%	100,0%
- dont naisseur-engraisseur	9,3%	19,3%	24,1%	18,8%	12,0%	10,6%	4,0%	2,0%	100,0%
<i>Autres exploitations allaitantes</i>	3,2%	20,4%	12,6%	8,6%	27,2%	14,8%	11,5%	1,8%	100,0%
Exploitations laitières	6,2%	18,4%	24,2%	18,9%	11,3%	11,4%	4,8%	4,8%	100,0%
<i>Petites exploitations laitières</i>	8,9%	51,9%	26,1%	12,1%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
<i>Exploitations laitières - avec ovins et caprins</i>	5,7%	12,9%	25,8%	18,9%	21,7%	14,0%	1,0%	0,0%	100,0%
<i>Exploitations laitières - avec grandes cultures</i>	4,9%	4,8%	7,6%	8,0%	19,8%	15,2%	19,9%	19,8%	100,0%
<i>Exploitations laitières - avec hors-sol</i>	0,8%	13,1%	7,5%	15,6%	10,5%	16,0%	11,6%	24,8%	100,0%
<i>Exploitations laitières - avec élevage et cultures</i>	3,6%	9,8%	19,2%	16,2%	13,6%	18,4%	8,1%	11,0%	100,0%
<i>Exploitations laitières spécialisées</i>	7,0%	14,5%	27,4%	22,6%	12,3%	10,7%	3,7%	1,8%	100,0%
- dont très spécialisées	6,1%	13,7%	29,4%	23,8%	11,3%	11,3%	3,1%	1,3%	100,0%
- dont lait-viande (avec vaches allaitantes)	11,3%	16,3%	22,1%	18,5%	15,5%	5,5%	7,2%	3,6%	100,0%
- dont lait-viande (sans vaches allaitantes)	8,0%	20,1%	15,6%	16,7%	16,6%	15,5%	3,5%	4,1%	100,0%
Autres exploitations laitières	4,1%	28,5%	19,7%	1,8%	15,9%	20,0%	8,5%	1,4%	100,0%
Exploitations Engraisseurs (Ensemble)	8,0%	17,9%	13,0%	25,7%	6,2%	12,0%	8,0%	9,2%	100,0%
<i>Petites exploitations d'engraisseurs</i>	10,8%	47,2%	30,0%	10,9%	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	100,0%
<i>Engraisseurs - avec grandes cultures</i>	7,4%	13,1%	7,6%	22,8%	9,5%	16,1%	9,1%	14,4%	100,0%
<i>Autres exploitations engraisseurs</i>	6,9%	4,6%	7,9%	37,8%	6,6%	14,7%	11,8%	9,7%	100,0%
Autres Exploitations bovines	13,1%	8,1%	40,8%	8,6%	5,5%	13,9%	2,9%	7,0%	100,0%

Annexe 4 :

Les effets Agenda 2000 selon le quota laitier

Localisation du cheptel de vaches allaitantes non primées

Effet Agenda 2000 selon les classes de quota laitier

Annexe 4a - Ensemble des 140 900 exploitations laitières

La répartition du cheptel de vaches allaitantes non primées

Annexe 4b - Analyse selon la typologie SEB2

Annexe 4a : L'impact du projet Agenda 2000 sur l'ensemble des exploitations laitières
- analyse selon le niveau de quota laitier par exploitation -

	Quota laitier par exploitation (en kg)					Ensemble
	0 à 80 000	80 000 à 120 000	120 000 à 200 000	200 000 à 300 000	Plus de 300 000	
Nombre d'exploitations	22 589	25 653	47 174	28 271	17 253	140 940
UTA	1,37	1,50	1,56	1,85	2,55	1,70
Superficie agricole	37	49	56	77	112	63
UGB Herbivores	33	46	59	82	118	64
Production agricole 1997	235 484	385 235	573 100	846 617	1 459 399	648 717
Production agricole 2002	205 134	334 962	494 244	723 342	1 253 113	558 269
Variation de la production agricole (en F)	-30 350	-50 273	-78 856	-123 275	-206 286	-90 448
Variation de la production (en %)	-12,9	-13,0	-13,8	-14,6	-14,1	-13,9
Valeur ajoutée brute 1997	71 273	124 803	188 648	281 305	504 202	215 684
Valeur ajoutée brute 2002	40 238	73 575	111 560	162 289	308 154	127 661
Variation de la valeur ajoutée brute (en F)	-31 034	-51 227	-77 088	-119 016	-196 049	-88 023
Variation de la valeur ajoutée (en %)	-43,5	-41,0	-40,9	-42,3	-38,9	-40,8
Aides directes 1997	49 667	63 366	66 789	105 056	164 595	83 125
Aides directes 2002 (avec fonds de flexibilité)	71 508	99 566	119 748	186 767	298 546	143 700
Variation des aides directes (avec fonds) - en %	44,0	57,1	79,3	77,8	81,4	72,9
Variation des aides directes (en F)	21 842	36 200	52 959	81 712	133 951	60 575
- dont variation des aides / Santer II	14 379	24 412	36 433	56 105	92 586	41 515
- dont fonds de flexibilité totaux	7 463	11 789	16 526	25 606	41 365	19 059
* Vaches laitières - partie lait	2 712	4 966	7 868	11 878	19 978	8 796
* Vaches laitières - partie viande bovine	2 244	4 109	6 510	9 828	16 530	7 278
* Vaches allaitantes	1 467	1 046	123	259	132	532
* Taurillons primés à 10 mois	769	1 204	1 348	2 506	3 207	1 687
* Beufs (10 et 22 mois)	271	465	677	1 136	1 518	765
EBE 1997	113 997	179 881	241 572	364 997	623 895	281 764
EBE 2002 (avec fonds de flexibilité)	104 805	164 854	217 444	327 692	561 798	254 315
Variation d'EBE (en F)	-9 193	-15 027	-24 129	-37 305	-62 098	-27 448
Variation d'EBE (en %)	-8,1	-8,4	-10,0	-10,2	-10,0	-9,7
Résultat courant 2002 (avec fonds de flexibilité)	60 811	89 083	116 604	176 361	299 886	137 124
Variation de résultat courant (en %)	-13,1	-14,4	-17,1	-17,5	-17,2	-16,7

Annexe 4d : La répartition de l'effectif de vaches allaitantes et des vaches allaitantes primées (SEB 2)

	Vaches allaitantes (effectif moyen)	Vaches allaitantes (effectif primé)	Ecart (en têtes)	Vaches allaitantes non primées	
				% par système	% de l'ensemble
Ensemble des exploitations agricoles	3 857 303	3 432 528	424 775	11,0%	100,0%
Exploitations non bovines et non céréalières	4 246	1 062	3 185	75,0%	0,7%
Exploitations céréalières	4 670	778	3 891	83,3%	0,9%
Exploitations bovines	3 850 270	3 431 176	419 094	10,9%	98,7%
Exploitations allaitantes	3 254 609	3 099 761	154 848	4,8%	36,5%
Petites exploitations allaitantes	541 814	506 195	35 619	6,6%	8,4%
Exploitations allaitantes - avec ovins et caprins	147 272	135 754	11 519	7,8%	2,7%
Exploitations allaitantes - avec grandes cultures	258 705	238 516	20 189	7,8%	4,8%
Exploitations allaitantes - avec hors-sol	113 254	106 300	6 954	6,1%	1,6%
Exploitations allaitantes - avec élevage et cultures	621 312	599 103	22 209	3,6%	5,2%
- dont naisseur	491 014	469 660	21 355	4,3%	5,0%
- dont naisseur-engraisseur	130 152	129 500	653	0,5%	0,2%
Exploitations allaitantes - spécialisées en viande bovine	1 517 242	1 459 653	57 590	3,8%	13,6%
- dont naisseur	1 185 910	1 125 887	60 022	5,1%	14,1%
- dont naisseur-engraisseur	331 422	333 633	-2 211	-0,7%	-0,5%
Autres exploitations allaitantes	54 804	54 039	765	1,4%	0,2%
Exploitations laitières	582 082	324 162	257 920	44,3%	60,7%
Petites exploitations laitières	37 842	38 793	-951	-2,5%	-0,2%
Exploitations laitières - avec ovins et caprins	2 805	2 982	-178	-6,3%	0,0%
Exploitations laitières - avec grandes cultures	5 144	1 240	3 905	75,9%	0,9%
Exploitations laitières - avec hors-sol	7 191	2 139	5 052	70,2%	1,2%
Exploitations laitières - avec élevage et cultures	93 467	40 855	52 612	56,3%	12,4%
Exploitations laitières spécialisées	432 573	235 876	196 697	45,5%	46,3%
- dont très spécialisées	131 054	46 217	84 837	64,7%	20,0%
- dont lait-viande (avec vaches allaitantes)	297 893	186 543	111 350	37,4%	26,2%
- dont lait-viande (sans vaches allaitantes)	3 798	2 515	1 283	33,8%	0,3%
Autres exploitations laitières	2 631	2 538	93	3,6%	0,0%
Exploitations Engraisseurs (Ensemble)	5 634	2 465	3 169	56,3%	0,7%
Petites exploitations d'engraisseurs	0	0	0	0,0%	0,0%
Engraisseurs - avec grandes cultures	1 061	326	734	69,2%	0,2%
Autres exploitations engraisseurs	4 574	2 139	2 435	53,2%	0,6%
Autres Exploitations bovines	8 440	4 048	4 392	52,0%	1,0%